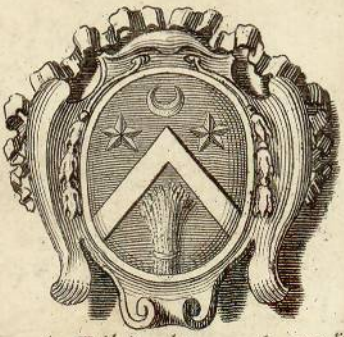
CONFER
AVEC. M.
CLAVDE



M-9
nº 1044



De la Bibliothéque de Mre. François Robert Secousse, Prestre Docteur en Théologie de la faculté de Paris, de la maison et Société de Navarre, et Curé de l'Eglise Parroissiale de St. Eustache, à Paris.

Ex dono Authoris

J. R. Vinet

7515

CONFERENCE
AVEC M. CLAUDE
MINISTRE DE CHARENTON,
SUR
LA MATIERE DE L'EGLISE.

Par Messire JACQUES BENIGNE BOSSUET, *Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur le* DAUPHIN, *premier Aumosnier de Madame la* DAUPHINE.



BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE MONTAUBAN

THEOLOGIE PROTESTANTE

A PARIS,
Chez SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY,
Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques,
aux Cicognes.

M. DC. LXXXII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.



AVERTISSEMENT.

JE n'avois pas deſſein de mettre au jour cette Conference non plus que les Inſtructions dont elle fut accompagnée. La Conference & les Inſtructions avoient pour objet la converſion d'une perſonne particuliere, & ayant eû leur effet, rien n'obligeoit à en faire davantage de bruit. Mais comme je n'affectois

pas d'en publier le recit, je n'affectois pas non plus de le tenir caché. J'en donnay un exemplaire à Mademoiſelle de Duras qui le ſouhaita : il eſtoit juſte. Je conſentis ſans peine qu'on le communiquaſt à quelques-uns de Meſſieurs de la Religion Prétenduë Réformée, qui deſirerent le voir, parce qu'on crut qu'il ſeroit utile à leur inſtruction. Ce meſme mo-

tif m'a porté à le communiquer à quelques autres de ces Messieurs, ou par moy-mesme, ou par des amis interposez. Ainsi il a passé en plusieurs mains : il s'en est fait des copies sans que je le sceusse ; elles se sont répanduës ; elles se sont alterées : quelques-uns ont abregé le recit que j'avois fait, ou l'ont tourné à leur mode: enfin on l'a imprimé à Toulouze sur une mauvaise

copie ; & je ne puis plus m'empescher de le donner tel que je l'ay rédigé moy-mesme avec beaucoup de fidelité & de religion.

Au sortir de la Conference, je la racontay toute entiere à M. le Duc de Richelieu & à Madame la Ducheſſe sa femme en presence de M. l'Abbé Testu. Le zele particulier qu'ils avoient pour la conversion de Mademoiselle de

Duras le leur fit ainſi deſirer. Je leur avois déja recité les converſations précedentes. Le lendemain, je fis le meſme recit à quelques-uns de mes amis particuliers, du nombre deſquels eſtoit M. l'Eveſque de Mirepoix. J'eſtois plein de la choſe, & je la racontay naturellement. Tous ces Meſſieurs m'exhorterent à la mettre par écrit pendant que j'en avois la memoire fraiſ-

che, & me firent voir par pluſieurs raiſons, que ce ſoin ne ſeroit pas inutile. Je les crus. On me vit écrire avec la rapidité qui paroiſt lors qu'on écrit des faits qu'on a preſens, ſans ſe mettre en peine du ſtile; & ces Meſſieurs remarquerent dans la narration écrite la meſme ſimplicité qu'ils avoient tous reſſentie dans le recit de vive voix. Mademoiſelle de Duras reconnut dans

mon discours la verité toute pure ; & j'espere que ceux qui le liront sans prévention en auront la mesme pensée.

Aprés que mon recit se fut répandu comme je l'ay dit, il en tomba une copie entre les mains de M. Claude, ainsi qu'il le témoigne luy-mesme ; & il répandit de son costé, avec une Réponse aux Instructions que j'avois données en particulier à Mademoiselle de

Duras, une Relation de noſtre Conference fort differente de celle-cy. A dire franchement ce que je penſe, cette Relation ne fait honneur ni à luy ni à moy : nous y tenons tour à tour de longs diſcours aſſez languiſſans, aſſez traiſnans, aſſez peu ſuivis. Dans la Relation de M. Claude on revient ſouvent d'où on eſt parti, ſans qu'on voye par où on y rentre. Ce n'eſt pas ainſi que

nous agiſmes, & noſtre diſpute fut ſuivie & aſſez ſerrée. Dans ces ſortes de diſputes, on s'échauffe naturellement comme dans une eſpece de lutte: ainſi la ſuite eſt plus animée que ne ſont les commencemens. On ſe taſte, pour ainſi dire, l'un l'autre, dans les premiers coups qu'on ſe porte: quand on s'eſt un peu expliqué, quand on croit avoir découvert où chacun met la diffi-

culté, & avoir, pour ainſi parler, ſenti le foible, tout ce qui ſuit eſt plus vif & plus preſſant. Si tout cela ſe trouve auſſi naturel dans le recit de M. Claude que dans le mien, le lecteur en jugera. De la maniere que le ſien eſt tourné, pluſieurs auront peine à croire qu'il n'ait pas eſté du moins rajuſté & racommodé ſur la lecture du mien. Mais je ne veux point m'arreſter à

ces réflexions. Tout le monde ne sçait pas sentir dans les discours, non plus que dans les tableaux, ce qu'il y a d'original, & pour ainsi dire de la premiere main. Je ne veux non plus employer icy le reproche odieux de mauvaise foy. On ne se souvient pas toûjours si exactement ni des choses qui ont esté dites, ni de l'ordre dont elles l'ont esté: souvent on confond dans

ſon eſprit ce qu'on a penſé depuis, avec ce qu'on a dit en effet dans la diſpute; & ſans deſſein de mentir il ſe trouve qu'on altere la verité. Ce que je diray de M. Claude, il le pourra dire de moy. Noſtre converſation s'eſt faite en particulier, & aucun de nous ne peut produire des témoins indifferens: ainſi chacun jugera de la verité de nos recits ſuivant ſes pré-

ventions. Je ne prétens point tirer avantage du succés de la Conference qui fut suivie de la conversion de Mademoiselle de Duras : c'est l'œuvre de Dieu dont il faut luy rendre graces ; c'est un exemple pour ceux qui se trouvent bien disposez, mais ce n'est pas un argument pour des opiniastres. Les Catholiques regarderont ce changement d'une façon, & les Prétendus

Réformez d'une autre. Ainſi quand nous nous mettrons M. Claude & moy à ſouſtenir chacun ſon recit, il n'en réſultera qu'une diſpute dont le public n'a que faire. Et qu'importe au fond, dira le lecteur, qui des deux ait eû l'avantage? La cauſe ne réſide pas dans ces deux hommes qui ſe montreroient trop vains, & par là meſme trop peu croyables, s'ils vouloient que tout le

monde, & leurs amis aussi-bien que leurs adversaires, les en crussent également sur leur parole. Dans ces altercations, ce que le sage lecteur peut faire de mieux, c'est de s'attacher au fond des choses, & sans se soucier des faits personnels, considerer la doctrine que chacun avance.

La matiere qui est traitée dans tout ce recit est aussi claire qu'elle est im-

portante. C'eſt la matiere de l'Egliſe. Nos adverſaires font peu de cas de cette diſpute, & on leur entend toûjours dire qu'il en faut venir au fond, en laiſſant à part, comme une formalité peu neceſſaire, tous les préjugez qu'on tire de l'autorité de l'Egliſe : comme ſi ce n'eſtoit pas une partie eſſentielle du fond d'examiner par quelle autorité & par quel moyen JESUS-CHRIST a voulu

que les Chreſtiens ſe réſoluſſent ſur les diſputes qui devoient naiſtre dans ſon Egliſe. Les Catholiques prétendent que ce moyen, c'eſt d'écouter l'Egliſe meſme. Ils prétendent qu'un particulier ne ſe doit réſoudre qu'avec tout le corps, & qu'il haſarde tout quand il ſe réſout par une autre voye. Ils prétendent que pour ſçavoir en quelle Egliſe il faut demeurer, il ne faut que ſçavoir

quelle est celle qu'on ne peut jamais accuser de s'estre formée en se séparant; celle qu'on trouve avant toutes les séparations; celle dont toutes les autres se sont séparées. Sans sortir de nostre maison, nos parens mesmes nous montreront cette Eglise. *Interrogez vostre pere, & il vous le dira; demandez à vos ancestres, & ils vous l'annonceront.* Selon cette regle, quiconque peut

Deuteron. XXXII.

montrer à toute une Egliſe, à toute une ſocieté de paſteurs & de peuple, le commencement de ſon eſtre, & un temps quel qu'il ſoit durant lequel elle n'eſtoit pas, l'a convaincuë dés-là de n'eſtre pas une Egliſe vrayment Chreſtienne. Voilà noſtre prétention; & nous ne prétendons pas que dans cette queſtion il s'agiſſe d'une ſimple formalité. Nous ſouſtenons

qu'il s'agit d'un article fondamental contenu dans ces paroles du Symbole, *Je croy l'Eglise Catholique:* article d'ailleurs de telle importance, qu'il emporte la décision de tous les autres. Mais autant que ce point est décisif, autant est-il clair, & on n'en peut pas parler long-temps sans que le foible paroisse bientost de part ou d'autre. Disons mieux: lors qu'un Catholique

tant soit peu instruit entreprend un Protestant sur ce point, ce Protestant, quelque habile & quelque subtil qu'il soit, se trouvera infailliblement réduit, non pas toûjours à se taire, mais ce qui n'est pas moins fort que le silence, à ne dire quand il voudra parler que de visibles absurditez.

C'est ce qui est icy arrivé à M. Claude par le seul defaut de sa cause:

car on verra qu'il l'a défenduë avec toute l'habileté poſſible, & ſi ſubtilement que je craignois pour ceux qui écoutoient ; car je ſçay ce qu'écrit Saint Paul de tels diſcours. Mais enfin, il le faut dire à pleine bouche : la verité a remporté une victoire manifeſte. Ce que M. Claude avoûë ruine ſa cauſe : les endroits où M. Claude eſt demeuré ſans réponſe, ſont des endroits

droits qui en effet n'en ſouffrent point.

Et afin qu'on ne diſe pas que j'avance ce que je veux ; ou que je veux maintenant, contre ce que je viens de déclarer, qu'on m'en croye ſur ma parole : deux choſes vont faire voir, quelque opinion qu'on veuïlle avoir de moy, qu'en ce point il faut me croire neceſſairement.

La premiere, c'eſt qu'apuyé ſur la force de la

verité & sur la promesse de celuy qui dit, *qu'il nous donnera une bouche & une parole à laquelle nos adversaires ne pourront pas résister,* par tout où M. Claude dira qu'il n'a pas avoüé ce que je luy fais avoüër dans le recit de la Conference, je m'engage dans une seconde Conference à tirer encore de luy le mesme aveu; & par tout où il dira qu'il n'est pas demeuré sans réponse, je le for-

Luc. XXI. 15.

ceray, ſans autre argument que ceux qu'il a déja oûïs, à des réponſes ſi viſiblement abſurdes, que tout homme de bon ſens avoûëra qu'il valoit encore mieux ſe taire que de s'en eſtre ſervi.

Et de peur qu'on ne diſe, car dans une affaire où il s'agit du ſalut des ames il faut autant qu'on peut tout prévenir: de peur donc encore une fois qu'on ne diſe

que M. Claude peut-estre aura pris un mauvais tour, par lequel il se sera engagé dans ces inconveniens, je soustiens au contraire que cét avantage est tellement dans nostre cause, que tout Ministre, tout Docteur, tout homme vivant succombera de la mesme sorte à de pareils argumens.

Ceux qui voudront faire cette épreuve, verront que ma promesse

n'est pas vaine. Que si on dit que je présume de mes forces ; maintenant que je m'examine moy-mesme devant Dieu, si cette présomption m'avoit fait parler, je desavoûërois tout ce que j'ay dit. Au lieu de me promettre aucun avantage, je me tiendrois pour vaincu en ne me fiant qu'en mon bras & en mes armes ; & loin de défier les forts, à l'exemple de David, je me ran- 1. Reg. XVII. 45.

gerois avec ceux dont le
Ps. 63. meſme David a chanté, *que les fleches des enfans les ont percez, & que leur propre langue, trop foible pour les défendre, s'eſt enfin tournée contre eux-meſmes.*

L'inſtruction que j'offre en général aux Prétendus Réformez, je l'offre en particulier à ceux du Dioceſe de Meaux que je dois porter plus que tous les autres dans mes entrailles. Ceux qui refuſeront cette inſtru-

ction Chrestienne, pacifique, fraternelle & paternelle autant que concluante & décisive, je leur diray, comme Saint Paul, avec douleur & gemissement, car on ne se console pas de la perte de ses enfans & de ses freres, *Je suis net du sang d'eux tous.* Act. XX. 29.

Voilà la premiere chose qui fera voir que je n'impute rien à M. Claude pour me donner de l'avantage. La seconde,

c'est que M. Claude luy-mesme, au milieu de ce qu'il m'oppose, & parmi tous les tours qu'il donne à nostre dispute, avoüe encore au fond ce dont il s'agissoit entre nous, ou le tourne d'une maniere à faire voir qu'il ne peut pas entierement le desavoüer. Mais tout cecy s'entendra mieux quand aprés les Instructions & la Conference on lira encore les Réflexions que je feray

sur l'écrit de M. Claude.

Il faut de l'attention pour prendre toute la suite de ces Instructions : car quelque facilité qu'il ait plû à Dieu nous faire trouver dans une matiere où il montre aux plus ignorans comme aux plus habiles la voye du salut ouverte, il n'a voulu décharger personne de l'attention dont il est capable ; & comme les entretiens qu'on va voir sont nez à l'occasion des

articles XIX. & XX. de mon Traité de l'*Exposition*, la lecture de ces deux articles qui ne coustera qu'un demi-quart d'heure, facilitera l'intelligence de tout cét ouvrage, quoy-que j'espere d'ailleurs qu'il se soustiendra par luy-mesme.

Au reste cette lecture ne sera pas inutile aux Catholiques : ordinairement ils negligent trop les livres de Controver-

se. Appuyez sur la foy de l'Eglise, ils ne sont pas assez soigneux de s'instruire dans les ouvrages où leur Foy seroit confirmée, & où ils trouveroient les moyens de ramener les Errans. On n'en usoit pas ainsi dans les premiers siecles de l'Eglise : les Traitez de Controverse que faisoient les Peres estoient recherchez par tous les Fideles. Comme la conversation est un des

moyens que le Saint Esprit nous propose pour attirer les Infideles & ramener les Errans, chacun travailloit à rendre la sienne fructueuse & édifiante par cette lecture. La verité s'insinuoit par un moyen si doux; & la conversation attiroit ceux qu'une dispute meditée n'auroit peut-estre fait qu'aigrir. Mais afin qu'on lise les ouvrages que nous faisons sur la Controverse comme on

lisoit ceux des Peres, tâchons comme les Peres de les remplir non seulement d'une doctrine exacte & saine, mais encore de pieté & de charité; & autant que nous pourrons, corrigeons les sechereſſes, pour ne point dire l'aigreur, qu'on trouve trop souvent dans de tels livres.

TABLE

TABLE DES ARTICLES.

CONFERENCE.

I. *Préparation à la Conference, & Instruction particuliere, p. 1.*
II. *La Conference,* 82
III. *Suite de la Conference,* 205

REFLEXIONS.

Premiere Réflexion, sur la Réponse de M. Claude aux Actes tirez de la Discipline des Prétendus Réformez, 230

Seconde Réflexion, sur une des Propositions avoûées par M. Claude dans la Conference, & sur l'examen qu'il prescrit aprés le jugement de l'Eglise, 261

Troisiéme Réflexion, sur une autre Proposition avoûée par M. Claude dans la Conference : explication de la maniere d'instruire les Chrestiens, & que l'autorité infaillible de l'Eglise est necessaire pour reconnoistre & entendre l'Ecriture, 295

Quatriéme Réflexion, sur ce que M. Claude nous fait sur l'Eglise la mesme difficulté que nous luy faisons sur l'Ecriture, 305

Cinquiéme Réflexion, sur

ce

ce que M. Claude nous allegue icy l'Eglise Greque, & les autres semblables : que c'est vouloir embrouiller la matiere, & non pas résoudre la difficulté, 311

Sixiéme Réflexion, sur ce que M. Claude réduit autant qu'il peut cette dispute à l'instruction des enfans, 326

Septiéme Réflexion, sur ce que M. Claude a dit dans sa Relation que j'avois paru embarrassé en cét endroit de la dispute, 344

Huitiéme Réflexion, sur une autre Proposition que M. Claude avoüa dans la Conference, où est exposée la maniere dont toutes les fausses Eglises se sont établies. 350

Neuviéme Réflexion, sur la visibilité de l'Egliſe : que M. Claude ne combat la doctrine que j'ay expliquée qu'aprés s'en eſtre formé une fauſſe idée, 361

Dixiéme Réflexion, ſur la Confeſſion de Foy des Prétendus Réformez : qu'elle ne reconnoiſt point d'Egliſe qui ne ſoit viſible, & que M. Claude ne ſatisfait pas à cette difficulté, 377

Onziéme Réflexion, ſur ce que M. Claude reconnoiſt luy-meſme la perpetuelle viſibilité de l'Egliſe : doctrine ſurprenante de ce Miniſtre. 391

Douziéme Réflexion. Deux principales objections de M.

Claude réſoluës par ſa doctrine, 411

Treiziéme & derniere Réflexion : que la doctrine de M. Claude montre à Meſſieurs de la Religion Prétenduë Réformée, qu'il n'y a de ſalut pour eux que dans l'Egliſe Romaine, 423

CONFERENCE



CONFERENCE
AVEC M. CLAUDE
MINISTRE DE CHARENTON,
Sur la matiere de l'Egliſe.

MADEMOISELLE de Duras ayant quelque doute ſur ſa Religion, m'avoit fait demander par diverſes perſonnes de qualité, ſi je voudrois bien conferer en ſa preſence avec M. Claude. Je répondis que

I. Préparation à la Conference, & inſtruction particuliere.

je le ferois de bon cœur, si je voyois que cette Conference fust necessaire à son salut. Ensuite elle se servit de l'entremise de M. le Duc de Richelieu pour m'inviter à me rendre à Paris le mardi dernier Février 1678. & à entrer en conference le lendemain avec ce Ministre sur la matiere dont elle me parleroit. C'estoit pour me l'indiquer qu'elle souhaita de me voir avant la Conference. Comme je me fus rendu chez elle au jour marqué, elle me fit connoistre que le point sur lequel elle desiroit s'éclaircir avec son Ministre estoit celuy de l'autorité de l'Eglise

qui luy ſembloit renfermer toute la controverſe. Il me parut qu'elle n'eſtoit pas en eſtat de ſe réſoudre ſans cette Conference, ſi-bien que je la jugeay abſolument neceſſaire.

Je luy dis que ce n'eſtoit pas ſans raiſon qu'elle s'attachoit principalement, & meſme uniquement, à ce point qui renfermoit en effet la déciſion de tout le reſte, comme elle l'avoit remarqué; & ſur cela je taſchay de luy faire encore mieux entendre l'importance de cét article.

C'eſt une choſe, luy dis-je, aſſez ordinaire à vos Miniſtres, de ſe glorifier que

la creance des fondemens de la Foy ne leur peut eſtre conteſtée. Ils diſent que nous croyons tout ce qu'ils croyent, mais qu'ils ne croyent pas tout ce que nous croyons. Ils veulent dire par là qu'ils ont retenu tous les fondemens de la Foy, & qu'ils n'ont rejetté que ce que nous y avons ajouſté. Ils tirent de là un grand avantage, & prétendent que leur doctrine eſt ſeûre & inconteſtable. Mademoiſelle de Duras ſe ſouvint fort bien de leur avoir ſouvent oüi tenir de tels diſcours. Je ne veux ſur cela, pourſuivis-je, leur faire qu'une remar-

que ; c'eſt que loin de leur accorder qu'ils croyent tous les fondemens de la Foy, au contraire, nous leur faiſons voir qu'il y a un article du Symbole qu'ils ne croyent pas, & c'eſt celuy de l'Egliſe Univerſelle. Il eſt vray qu'ils diſent de bouche, *Je croy l'Egliſe Catholique ou Univerſelle*, comme les Ariens, les Macedoniens, & les Sociniens diſent de bouche, *Je croy en* JESUS-CHRIST, *& au Saint Eſprit*. Mais comme on a raiſon d'accuſer ceux-cy de ne croire pas ces articles, parce qu'ils ne les croyent pas comme il faut, ni ſelon leur veritable in-

telligence : ſi on montre aux Prétendus Réformez qu'ils ne croyent pas comme il faut l'article de l'Egliſe Catholique, il ſera vray qu'ils rejetteront en effet un article ſi important du Symbole.

Mademoiſelle de Duras avoit leû mon Traité de l'*Expoſition*, & me fit connoiſtre qu'elle ſe ſouvenoit d'y avoir veû quelque choſe qui revenoit à peu prés à ce que je luy diſois : mais j'ajouſtay qu'en ce Traité j'avois voulu dire les choſes fort briévement, & qu'il eſtoit à propos qu'elle les viſt un peu plus au long.

Il faut donc ſçavoir, luy

dis-je, ce qu'on entend par ce mot d'Egliſe Catholique ou Univerſelle ; & ſur cela je poſay pour fondement que dans le Symbole où il s'agiſſoit d'expoſer la Foy ſimplement, il falloit prendre ce terme de la maniere la plus propre, la plus naturelle & la plus uſitée parmi les Chreſtiens. Or ce que tous les Chreſtiens entendent par le nom d'Egliſe, c'eſt une ſocieté qui fait profeſſion de croire la doctrine de JESUS-CHRIST, & de ſe gouverner par ſa parole. Si cette ſocieté fait cette profeſſion, par conſequent elle eſt viſible.

Que cette ſignification du

nom d'Egliſe fuſt la propre & la naturelle ſignification de ce nom, celle en un mot qui eſtoit connuë de tout le monde & uſitée dans le diſcours ordinaire, je n'en demandois pas d'autres témoins que les Prétendus Réformez eux-meſmes.

Quand ils parlent de leurs prieres Eccleſiaſtiques, de la diſcipline de l'Egliſe, de la foy de l'Egliſe, des Paſteurs & des Diacres de l'Egliſe, ils n'entendent pas que ce ſoient les prieres des Prédeſtinez, ni leur diſcipline, ni leur foy; mais les prieres, la foy & la diſcipline de tous les Fideles aſſemblez dans la ſocie-

té exterieure du peuple de Dieu.

Quand ils diſent qu'un homme édifie l'Egliſe, ou qu'il ſcandaliſe l'Egliſe, ou qu'ils reçoivent quelqu'un dans l'Egliſe, ou qu'ils excluent quelqu'un de l'Egliſe, tout cela s'entend ſans doute de la ſocieté exterieure du peuple de Dieu.

Ils l'expliquent ainſi dans la forme du Bapteſme lors qu'ils diſent qu'ils vont recevoir l'enfant *en la compagnie de l'Egliſe Chreſtienne*, & pour cela qu'ils obligent *les parrains & marraines de l'inſtruire en la doctrine laquelle eſt receûë au peuple de Dieu, comme elle eſt*, diſent-

ils, *sommairement compriſe en la Confeſſion de Foy que nous avons tous :* & encore lors qu'ils demandent à Dieu dans leurs prieres Eccleſiaſtiques *de delivrer toutes ſes Egliſes de la gueule des loups raviſſans :* & encore plus expreſſément dans la Confeſſion de Foy, Article XXV. quand ils diſent *que l'Ordre de l'Egliſe, qui a eſté établi de l'autorité de* JESUS-CHRIST, *doit eſtre ſacré, & pourtant que l'Egliſe ne peut conſiſter, ſinon qu'il y ait des Paſteurs qui ayent la charge d'enſeigner ;* & dans l'Article XXVI. *que nul ne ſe doit retirer à part, mais que tous enſemble doivent garder & entretenir l'u-*

nité de l'Egliſe, ſe ſoumettant à l'inſtruction commune; & enfin dans l'Article XXVII. *qu'il faut diſcerner ſoigneuſement quelle eſt la vraye Egliſe, & que c'eſt la compagnie des Fideles qui s'accordent à ſuivre la parole de Dieu & la pure Religion qui en dépend.* D'où ils concluent, Article XXVIII. *qu'où la parole de Dieu n'eſt pas receüe, & qu'on ne fait nulle profeſſion de s'aſſujetir à icelle, & où il n'y a nul uſage des Sacremens, à parler proprement, on ne peut juger qu'il y ait aucune Egliſe.*

On voit par tous ces paſſages, & par l'uſage commun des Prétendus Réformez, que la ſignification du

mot d'Egliſe propre, naturelle & uſitée de tout le monde, eſt de la prendre pour la ſocieté exterieure du peuple de Dieu, parmi lequel, quoy-qu'il ſe trouve des *hypocrites & réprouvez, leur malice*, diſent-ils, *ne peut effacer le titre d'Egliſe*, Article XXVII. C'eſt à dire que les hypocrites meſlez à la ſocieté exterieure du peuple de Dieu ne luy peuvent oſter le titre de vraye Egliſe, pourveû qu'elle ſoit toûjours reveſtuë de ces marques exterieures de faire profeſſion de la parole de Dieu & de l'uſage des Sacremens, comme porte l'Article XXVIII.

Voilà comme on prend l'Egliſe lors qu'on en parle ſimplement, naturellement, proprement, ſans contention ni diſpute; & ſi c'eſt la maniere ordinaire de prendre ce mot, nous avons raiſon de dire que c'eſt celle que les Apoſtres ont employée dans leur Symbole où il falloit parler de la maniere la plus ordinaire & la plus ſimple, parce qu'il s'agiſſoit de renfermer en peu de paroles la confeſſion des fondemens de la Foy.

En effet, il a paſſé dans le diſcours commun de tous les Chreſtiens, de prendre le mot d'Egliſe pour cette ſocieté exterieure du peu-

ple de Dieu. Quand on veut entendre par le mot d'Egliſe, la ſocieté des prédeſtinez, on l'exprime, & on dit l'Egliſe des prédeſtinez. Quand on veut entendre par ce mot, *l'Aſſemblée & Egliſe des premiers nez qui ſont écrits dans le Ciel*, on l'exprime nommément comme fait Saint Paul. Il prend icy le mot d'Egliſe dans une ſignification moins uſitée, *pour la Cité du Dieu vivant, la Jeruſalem celeſte où ſont pluſieurs milliers d'Anges & les eſprits des juſtes ſanctifiez*, c'eſt à dire, pour le ciel où ſont recueillies les ames ſaintes. C'eſt pourquoy il ajouſte un mot pour déſi-

Heb. XII. 23.

gner cette Egliſe ; c'eſt *l'Egliſe des premiers nez* qui ont precedé leurs freres dans la gloire. Mais quand on employe ſimplement le mot d'Egliſe ſans rien ajouſter, l'uſage commun de tous les Chreſtiens, ſans en excepter les Prétendus Réformez, eſt de le prendre pour ſignifier l'aſſemblée, la ſocieté, la communion de ceux qui confeſſent la vraye doctrine de JESUS-CHRIST. Et d'où vient cét uſage de tous les Chreſtiens, ſinon de l'Ecriture Sainte, où nous voyons en effet le mot d'Egliſe pris communément en ce ſens, en ſorte qu'on ne peut nier que ce ne ſoit la

signification ordinaire & naturelle de ce mot.

Le mot d'Egliſe dans ſon origine ſignifie Aſſemblée, & s'attribuoit principalement aux aſſemblées que tenoient autrefois les peuples pour entendre parler des affaires publiques. Et ce mot eſt employé en ce ſens aux Actes XIX. lors que le peuple d'Epheſe s'aſſembla en fureur contre Saint Paul : *L'aſſemblée & l'Egliſe eſtoit confuſe.* Et encore : *Si vous demandez quelque choſe, cela ſe pourra conclure dans une aſſemblée ou Egliſe deüement convoquée.* Et enfin : *Quand il eût dit ces choſes, il renvoya l'Egliſe ou l'aſſemblée.*

Act. XIX. 32.

Ibid. 39.

Ibid. 40.

Voilà l'uſage du mot d'Egliſe parmi les Grecs & dans la gentilité. Les Juifs & les Chreſtiens ſe ſont depuis ſervi de ce mot pour ſignifier l'Aſſemblée, la Société, la Communauté du peuple de Dieu qui fait profeſſion de le ſervir. Il n'y a perſonne qui ne connoiſſe cette fameuſe verſion des Septante qui ont traduit en Grec l'Ancien Teſtament quelques ſiecles avant JESUS-CHRIST : de plus de cinquante paſſages où ce terme ſe trouve employé dans leur verſion, il n'y en a pas un ſeul où il ne ſe prenne pour quelque aſſemblée viſible, & il n'y

en a que tres-peu où il ne se prenne pour la societé exterieure du peuple de Dieu. C'eſt auſſi le ſens où l'employe Saint Eſtienne, lors qu'il dit, que *Moïſe fut en l'Egliſe ou dans l'Aſſemblée au deſert avec l'Ange qui parloit à luy*, appellant du mot d'Egliſe, ſelon l'uſage receû par les Juifs, la ſocieté viſible du peuple de Dieu.

Act. VII. 38.

Les Chreſtiens ont pris ce mot des Juifs, & ils luy ont conſervé la meſme ſignification, l'employant à ſignifier l'Aſſemblée de ceux qui confeſſoient JESUS-CHRIST, & faiſoient profeſſion de ſa Doctrine.

Voilà ce qui s'appelle ſim-

plement Egliſe, ou l'Egliſe de Dieu & de JESUS-CHRIST: & de plus de cent paſſages où ce mot eſt employé dans le Nouveau Teſtament, à peine y en a-t-il deux ou trois où cette ſignification luy ſoit conteſtée par les Miniſtres; & meſme dans les endroits où ils la conteſtent, il eſt clair que c'eſt ſans raiſon.

Par exemple, ils ne veulent pas que ce paſſage de Saint Paul où il eſt dit que JESUS-CHRIST s'eſt *fait une Egliſe glorieuſe qui n'a ni tache, ni ride, ni rien de ſemblable, mais qu'elle eſt ſainte & ſans tache;* Eph. V. 2 ils ne veulent, dis-je, pas que ce paſſage

puiſſe eſtre entendu de l'Egliſe viſible, ni meſme de l'Egliſe ſur la terre, parce que l'Egliſe ainſi regardée, loin d'eſtre ſans tache, a beſoin de dire tous les jours, *Pardonnez-nous nos pechez*. Et moy je dis au contraire, que c'eſt parler manifeſtement contre l'Apoſtre, que de dire que cette Egliſe glorieuſe & ſans tache ne ſoit pas l'Egliſe viſible. Car voyez de quelle Egliſe parle Saint Paul: c'eſt de *celle que* JESUS-CHRIST *a aimée, pour laquelle il s'eſt donné, afin de la ſanctifier, la purifiant dans l'eau où elle eſt lavée par la parole de vie*. Cette Egliſe lavée dans l'eau &

Ibid. 26.

purifiée par le Bapteſme, cette Egliſe ſanctifiée par la parole de vie, ſoit par celle de la prédication, ſoit par celle qui eſt employée dans les Sacremens, cette Egliſe eſt ſans doute l'Egliſe viſible. La ſainte ſocieté des prédeſtinez n'en eſt pas excluë, à Dieu ne plaiſe; ils en ſont la plus noble partie: mais ils ſont compris dans ce tout. Ils y ſont inſtruits par la parole, ils y ſont purifiez par le Bapteſme; & ſouvent meſme des réprouvez ſont employez à ces miniſteres. Il les faut donc regarder dans ce paſſage, non comme faiſant un corps à part, mais com-

me faisant la plus belle & la plus noble partie de cette societé exterieure. C'est cette societé que l'Apostre appelle l'Eglise. JESUS-CHRIST l'aime sans doute : car il luy a donné le Bapteſme ; il a répandu son sang pour l'assembler ; il n'y a ni appellé, ni justifié, ni baptisé dans cette Eglise, qui ne soit appellé, justifié & baptisé au nom & par les merites de JESUS-CHRIST crucifié. Cette Eglise est glorieuse, parce qu'elle glorifie Dieu publiquement, parce qu'elle annonce à toute la terre la gloire de l'Evangile & de la Croix de JESUS-CHRIST.

Cette Egliſe eſt ſainte, parce qu'elle enſeigne toûjours conſtamment & ſans varier la ſainte doctrine qui enfante continuellement des Saints dans ſon unité. Cette Egliſe n'a ni tache ni ride, parce qu'elle n'a ni erreur, ni aucune mauvaiſe maxime; & encore parce qu'elle inſtruit & contient en ſon ſein les Eleûs de Dieu, qui quoy-que pecheurs ſur la terre, trouvent dans ſa communion des moyens exterieurs de ſe purifier, en ſorte qu'ils viendront un jour en un eſtat tres-parfait devant JESUS-CHRIST.

Voilà peut-eſtre le ſeul

paſſage où l'on puiſſe dire avec quelque ſorte d'apparence que le mot d'Egliſe pris ſimplement, ſignifie autre choſe que la ſocieté exterieure du peuple de Dieu; & vous voyez cependant combien il eſt clair qu'il ſe doit entendre comme tous les autres.

Mais quand ainſi ſeroit que ce paſſage & deux ou trois autres auroient une ſignification ou douteuſe ou meſme éloignée de celle-cy, tous les autres paſſages y ſont conformes. Car qu'y a-t-il de plus frequent que les paſſages où il eſt dit, qu'il faut édifier l'Egliſe, qu'on a perſecuté l'Egliſe,

qu'on

qu'on loûë Dieu au milieu de l'Egliſe, qu'on la ſaluë, qu'on la viſite, qu'on y établit des Paſteurs & des Eveſques pour la regir, & autres ſemblables dont le nombre eſt infini?

Ainſi on ne peut nier que cette ſignification du mot d'Egliſe ne ſoit la ſignification ordinaire, & celle par conſequent qui devoit eſtre ſuivie dans une Confeſſion de Foy auſſi ſimple qu'eſt le Symbole des Apoſtres.

C'eſt dans ce ſens que l'a priſe tout un grand Concile, le premier & le plus ſaint de tous les Conciles univerſels, lors que condamnant Arius, il prononce

Conc. Nic. post Symb.

ainſi : *Tous ceux qui diſent que le Fils de Dieu a eſté tiré du neant, la Sainte Egliſe Catholique & Apoſtolique les anathematiſe.*

C'eſt JESUS-CHRIST luy-meſme qui nous a appris à croire l'Egliſe en ce ſens. Car pour fonder cette Egliſe, il eſt ſorti du ſein inviſible de ſon Pere, & s'eſt rendu viſible aux hommes ; il a aſſemblé autour de luy une ſocieté d'hommes qui le reconnoiſſoit pour maiſtre : voilà ce qu'il a appellé ſon Egliſe. C'eſt à cette Egliſe primitive que les Fideles qui ont crû depuis, ſe ſont aggregez, & c'eſt delà qu'eſt née l'Egli-

ſe que le Symbole appelle Univerſelle.

JESUS-CHRIST a employé le mot d'Egliſe pour ſignifier cette ſocieté viſible, lors qu'il a dit luy-meſme qu'il falloit écouter l'Egliſe: *Dites-le à l'Egliſe;* & encore lors qu'il a dit: *Tu és Pierre, & ſur cette Pierre je baſtiray mon Egliſe, & les portes d'Enfer n'auront point de force contre elle.* Matt. XVIII. 17. Matt. XVI. 18.

Pourquoy, diſois-je, Mademoiſelle, pourquoy ceux de voſtre Religion ne veulent-ils pas entendre icy par le mot d'Egliſe la ſocieté de ceux qui font profeſſion de croire en JESUS-CHRIST & en l'Evangile, puis qu'il

eſt certain que cette ſocieté eſt en effet la vraye Egliſe, contre laquelle l'Enfer n'a jamais eû de force, ni lors qu'il a employé les tyrans pour la perſecuter, ni lors qu'il a employé les faux docteurs pour la corrompre?

L'Enfer ne prévaudra pas contre les prédeſtinez; il eſt certain: car s'il n'a point de force contre cette ſocieté exterieure, à plus forte raiſon n'en aura-t-il pas contre les éleûs de Dieu, qui ſont la partie la plus pure & la plus ſpirituelle de cette Egliſe. Mais par la meſme raiſon qu'il ne peut pas prévaloir contre

les éleûs, il ne peut pas prévaloir contre l'Egliſe qui les enſeigne, où ils confeſſent l'Evangile & où ils reçoivent les Sacremens.

C'eſtoit cette ſocieté exterieure où les éleûs ſervent Dieu qu'il falloit entendre par le mot d'Egliſe, & admirer en meſme temps la force invincible des promeſſes de JESUS-CHRIST, qui a tellement affermi la ſocieté de ſon peuple, quoyque foible à comparaiſon des infideles qui l'environnoient au dehors, quoyque dechirée par les héretiques qui la diviſoient au dedans, qu'il n'y a pas eû un ſeul moment où cette

Egliſe n'ait eſté veûë par toute la terre.

Mais les Prétendus Réformez n'ont pas oſé ſouſtenir ce ſens naturel de l'Evangile. Car ils ont eſté forcez pour s'établir, de dire dans leur propre Confeſſion de Foy, Article xxxi. *Que l'eſtat de l'Egliſe a eſté interrompu, & qu'il l'a fallu dreſſer de nouveau, parce qu'elle eſtoit en ruine & deſolation.*

Et en effet, leur Egliſe quand elle s'eſt établie, n'eſt entrée en communion avec aucune autre Egliſe qui fuſt alors ſur la terre; mais s'eſt formée en rompant avec toutes les Egliſes Chreſ-

tiennes qui eſtoient au monde.

Ils n'ont donc pas la conſolation qu'ont les Catholiques de voir la promeſſe de JESUS-CHRIST s'accomplir viſiblement, & ſe ſouſtenir durant tant de ſiecles. Ils ne peuvent montrer une Egliſe qui ait toûjours eſté depuis que JESUS-CHRIST eſt venu pour la baſtir ſur la pierre; & pour ſauver ſa parole, ils ſont obligez d'avoir recours à une Egliſe des prédeſtinez, que ni eux ni perſonne ne peuvent montrer.

Or JESUS-CHRIST a voulu montrer quelque choſe d'illuſtre & de clair, quand

il a dit que son Egliſe, malgré les Enfers, ſeroit toûjours invincible : il a, dis-je, voulu montrer quelque choſe de clair & d'éclatant qui puſt ſervir dans tous les ſiecles d'aſſeûrance ſenſible & palpable de la certitude immuable de ſes promeſſes.

Et en effet, regardons quand il a dit cette parole : *Tu es Pierre, & ſur cette Pierre je baſtiray mon Egliſe, & les portes d'Enfer ne prévaudront point contre elle.* C'eſt lors qu'ayant demandé à ſes Apoſtres, *Qui dites-vous que je ſuis ?* Pierre répondit au nom de tous, *Vous eſtes le Chriſt, le Fils du Dieu vivant.*

Matt. XVI. 18.

C'eſt ſur cette illuſtre Confeſſion de Foy que la chair & le ſang n'avoit point dictée, mais que le Pere Celeſte avoit révelée à Pierre; c'eſt, dis-je, ſur cette illuſtre Confeſſion de Foy, qu'eſt fondée & la dignité de Saint Pierre & la fermeté inébranlable de l'Egliſe. Cette Egliſe qui confeſſe que JESUS-CHRIST eſt le vray Fils de Dieu, eſt celle contre qui l'Enfer n'aura jamais de force, qui ſubſiſtera ſans interruption malgré les efforts & les artifices du diable.

Il paroiſt donc clairement que l'Egliſe dont parle icy JESUS-CHRIST, eſt une

Egliſe confeſſante, une Egliſe qui publie la Foy, une Egliſe par conſequent exterieure & viſible. Et voyez
Ibid. 19. auſſi ce qu'il ajouſte: *Et je te donneray les clefs du Royaume des Cieux; & tout ce que tu auras lié dans la terre ſera lié dans le ciel, & ce que tu auras délié en terre ſera délié aux Cieux.*

Quelque choſe qu'il faille entendre par ces mots, ſoit la prédication, ſoit les cenſures Eccleſiaſtiques, ou le miniſtere des Preſtres dans le Sacrement de Penitence comme l'entendent les Catholiques, toûjours eſt-il aſſeûré que voilà un miniſtere exterieur donné à

cette Egliſe : c'eſt donc cette Egliſe qui confeſſe la Foy, & la confeſſe principalement par la bouche de Saint Pierre ; c'eſt cette Egliſe qui uſe du miniſtere des clefs ; c'eſt elle qui ſera toûjours ſur la terre, ſans que l'Enfer puiſſe jamais prévaloir contre elle.

Et parce que JESUS-CHRIST vouloit qu'elle fuſt toûjours viſiblement ſubſiſtente, il l'a reveſtuë de marques ſenſibles qui doivent toûjours durer. Car voicy comme il envoye ſes Apoſtres, & ce qu'il leur dit en montant aux Cieux :

Allez, & enſeignez toutes les Nations, les baptiſant au Nom Matt. XXVIII. 19. 20.

du Pere, du Fils, & du Saint Esprit, & leur apprenant à garder tout ce que je vous ay commandé. Et voicy, je suis toûjours avec vous, jusqu'à la fin du monde: avec vous enseignant, avec vous baptisant, avec vous apprenant à mes Fideles à garder tout ce que je vous ay commandé, avec vous par consequent exerçant dans mon Eglise un ministere exterieur: c'est avec vous, c'est avec ceux qui vous succederont, c'est avec la societé assemblée sous leur conduite que je seray dés maintenant jusqu'à ce que le monde finisse; toûjours; sans interruption: car il n'y aura

pas un ſeul moment où je vous delaiſſe, & quoy-qu'abſent de corps, je ſeray toûjours preſent par mon Saint Eſprit.

En conſequence de cette parole, Saint Paul nous dit auſſi que le miniſtere Eccleſiaſtique durera ſans diſcontinuer juſqu'à la réſurrection générale. *Celuy qui eſt deſcendu, c'eſt le meſme qui eſt monté au deſſus de tous les Cieux, afin qu'il rempliſt toutes choſes. Luy-meſme donc a établi les uns pour eſtre Apoſtres, les autres pour eſtre Prophetes, les autres pour eſtre Evangeliſtes, les autres pour eſtre Paſteurs & Docteurs, pour l'aſſemblage des Saints, pour l'œuvre du* Eph. IV. 11. &c.

miniſtere, pour l'édification du Corps de Chriſt, juſqu'à ce que nous nous rencontrions tous dans l'unité de la Foy & de la connoiſſance du Fils de Dieu en homme parfait à la meſure de la parfaite ſtature de JESUS-CHRIST; c'eſt à dire, juſqu'à ce que nous ayions atteint la perfection de JESUS-CHRIST glorifiez en corps & en ame: voilà le terme que Dieu a donné au miniſtere Eccleſiaſtique.

Les Prétendus Réformez ne veulent pas que l'Egliſe viſible ſoit celle qui s'appelle le Corps de JESUS-CHRIST: quel eſt donc ce corps *où Dieu a établi les*

Rom. XII. 4. &c.

uns Apoſtres, les autres Prophetes, les autres Paſteurs & Docteurs? Quel eſt ce corps où Dieu a établi pluſieurs membres & diverſes graces, *la grace du miniſtere, la grace de la doctrine, la grace de l'exhortation & de la conſolation, la grace du gouvernement?* Quel eſt, dis-je, ce corps, ſi ce n'eſt l'Egliſe viſible?

Mais ce qui fait que les Prétendus Réformez ne veulent pas avoüer que ce Corps de JESUS-CHRIST tant recommandé dans l'Ecriture puiſſe eſtre l'Egliſe viſible, c'eſt qu'ils ſont contraints de dire que l'Egliſe viſible ceſſe quelquefois d'eſtre ſur

la terre; & ils ont horreur de dire que le Corps de JESUS-CHRIST ne ſoit pas toûjours, de peur de faire mourir JESUS-CHRIST encore une fois.

C'eſt donc ſans difficulté cette aſſemblée de Paſteurs & de peuples; c'eſt cette Egliſe compoſée de tant de membres divers, par leſquels s'exercent exterieurement tant de ſaints miniſteres; c'eſt celle-là qui eſt appellée le Corps de JESUS-CHRIST; c'eſt à ce corps aſſemblé ſous le miniſtere des Paſteurs, qu'il a dit en montant aux Cieux: *Voicy, je ſuis avec vous juſqu'à la conſommation des ſie-*

cles. Celuy donc qui eſt deſcendu, c'eſt le meſme qui eſt monté, afin qu'il rempliſt toutes choſes, le ciel par ſa perſonne & par ſa preſence viſible, la terre par ſon eſprit & par ſon aſſiſtance inviſible, l'un & l'autre par ſa verité & par ſa parole. Et c'eſt pour continuer en montant aux Cieux cette aſſiſtance promiſe à ſon Egliſe, qu'il y a mis les uns Apoſtres, les autres Evangeliſtes, les autres Paſteurs & Docteurs : choſe qui doit durer juſqu'à ce que l'œuvre de Dieu ſoit entierement accomplie, que nous ſoyions tous hommes parfaits, & que tout le corps

de l'Eglise soit arrivé à la plenitude & à la perfection de JESUS-CHRIST.

Ainsi l'ouvrage de JESUS-CHRIST est éternel sur la terre. L'Eglise fondée sur la confession de la Foy, sera toûjours, & confessera toûjours la Foy: son ministere sera éternel : elle liera & déliera jusqu'à la fin du monde, sans que l'Enfer l'en puisse empescher ; elle ne discontinuera jamais d'enseigner les Nations : les Sacremens, c'est à dire, les livrées exterieures dont elle est revestuë dureront toûjours. *Enseignez, & baptisez les nations, & je seray toûjours avec vous. Toutes les fois que*

Mat. XXVIII. 19. 20.

1. Cor. XI. 26.

vous mangerez de ce pain, & que vous boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur juſqu'à ce qu'il vienne. Avec la Cene durera & la confeſſion de la Foy, & le miniſtere Eccleſiaſtique, & la Communion exterieure & interieure des Fideles avec JESUS-CHRIST & des Fideles entre eux, juſqu'à ce que JESUS-CHRIST vienne. La durée de l'Egliſe & du miniſtere Eccleſiaſtique n'a point d'autres bornes.

Ce n'eſt donc pas ſeulement la ſocieté des prédeſtinez qui ſubſiſtera à jamais, c'eſt le corps viſible où ſont renfermez les prédeſtinez;

qui les preſche, qui les enſeigne, qui les régénére par le Bapteſme, qui les nourrit par l'Euchariſtie, qui leur adminiſtre les clefs, qui les gouverne & les tient unis ſous la diſcipline, qui forme en eux JESUS-CHRIST : c'eſt ce corps viſible qui ſubſiſtera éternellement,

Et c'eſt pourquoy dans le Symbole des Apoſtres, où l'on nous propoſe à croire les fondemens de la Foy, on nous dit en meſme temps de croire au Pere, & au Fils, & au Saint Eſprit, & de croire la ſainte Egliſe Catholique & la Communion des Saints : Commu-

nion interieure par la charité, & dans le Saint Eſprit qui nous anime, je l'avoûë; mais en meſme temps Communion exterieure dans les Sacremens, dans la confeſſion de la Foy, & dans tout le miniſtere exterieur de l'Egliſe.

Et tout ce que nous venons de dire eſt renfermé dans cette parole, *Je croy l'Egliſe Univerſelle.* On la croit dans tous les temps; elle eſt donc toûjours: on la croit dans tous les temps; elle enſeigne donc toûjours la verité.

Vos Miniſtres veulent que nous croyions que c'eſt autre choſe de croire l'E-

gliſe, c'eſt à dire, croire qu'elle ſoit; autre choſe de croire à l'Egliſe, c'eſt à dire croire à toutes ſes déciſions. Mais cette diſtinction eſt frivole. Qui croit que l'Egliſe eſt toûjours, croit qu'elle eſt toûjours confeſſant & enſeignant la verité. C'eſt à l'Egliſe qui confeſſe la verité, que JESUS-CHRIST a promis que l'Enfer n'auroit point de force contre elle. Jamais donc la verité ne ceſſera d'y eſtre confeſſée; & par conſequent en croyant qu'elle eſt, on aſſeûre qu'elle eſt toûjours croyable.

En effet, il ne ſuffit pas, pour conſerver le nom d'E-

gliſe, de retenir quelques points de la doctrine de JESUS-CHRIST : autrement les Ariens, les Pelagiens, les Donatiſtes, les Anabaptiſtes, & les Sociniens ſeroient de l'Egliſe. Ils n'en ſont pas toutefois : à Dieu ne plaiſe, que nous appellions du nom d'Egliſe cette confuſion ! Il ne faut donc pas ſeulement que l'Egliſe conſerve quelque verité : il faut qu'elle conſerve, & qu'elle enſeigne toute verité ; autrement, elle n'eſt pas l'Egliſe.

Et il ne ſert de rien de diſtinguer les Articles fondamentaux d'avec les autres. Car tout ce que Dieu

a révelé doit estre retenu. Il ne nous a rien révelé qui ne soit tres-important pour nostre salut. *Je suis le Seigneur qui t'enseigne des choses utiles.* Il faut donc trouver dans la Foy que l'Eglise enseigne la plenitude des veritez révelées de Dieu: autrement, ce n'est plus l'Eglise que JESUS-CHRIST a fondée.

Is. XLVIII. 17.

Que les particuliers puissent ignorer quelques articles, je le confesse aisément: mais l'Eglise ne tait rien de ce que JESUS-CHRIST a révelé; & c'est pourquoy les Fideles qui ignorent certains articles en particulier, les confes-

sent

ſent néanmoins tous en général, quand ils diſent : *Je croy l'Egliſe Univerſelle.*

Voilà cette Egliſe, diſois-je, que vos Miniſtres ne connoiſſent pas. Ils vous enſeignent que cette Egliſe viſible & exterieure peut ceſſer d'eſtre ſur la terre; ils vous enſeignent que cette Egliſe peut errer dans ſes déciſions ; ils vous enſeignent que croire à cette Egliſe, c'eſt croire à des hommes : mais ce n'eſt pas ainſi que l'Egliſe nous eſt propoſée dans le Symbole. On nous y propoſe de la croire, comme nous croyons au Pere, au Fils, & au Saint Eſprit; & c'eſt pourquoy la

foy de l'Egliſe eſt jointe à la foy des trois perſonnes divines.

Ces choſes ayant eſté dites à diverſes repriſes, mais à peu prés dans cette ſuite, j'ajouſtay, que noſtre doctrine eſtoit ſi veritable ſur ce point, que les Prétendus Réformez, qui la nioient, n'ont pû la nier tout-à-fait: c'eſt-a-dire, que leurs Synodes agiſſent d'une maniere à faire entendre qu'ils exigent auſſi-bien que nous une ſoumiſſion abſoluë à l'autorité & aux decrets de l'Egliſe.

Là je fis voir à Mademoiſelle de Duras les quatre Actes de Meſſieurs de la Religion Prétenduë Réfor-

sur la matiere de l'Egliſe. 51
mée, que j'ay marquez dans l'*Expoſition*, Article xx. Elle les y avoit veûs; mais je les luy fis lire dans le livre meſme de la Diſcipline.

Le premier eſt tiré du Chapitre V. Titre des Conſiſtoires, Article xxxi. où il eſt porté, *Que les debats pour la doctrine ſeroient terminez par la parole de Dieu, s'il ſe peut, dans le Conſiſtoire; ſinon que l'affaire ſeroit portée au Colloque, de là au Synode Provincial, & enfin au National, où l'entiere & finale réſolution ſe feroit par la parole de Dieu, à laquelle ſi on refuſoit d'aquieſcer de point en point & avec exprés deſaveu de ſes erreurs, on ſeroit retranché de l'Egliſe.*

Ce n'eſt donc pas, diſois-je, à la ſeule parole de Dieu préciſément, comme telle, qu'appartient l'entiere & finale réſolution, puis qu'aprés qu'elle eſt propoſée, l'appel eſt permis ; mais à la parole de Dieu, en tant qu'expliquée & interpretée par le dernier jugement de l'Egliſe.

Le ſecond Acte eſt tiré du Synode de Vitré, rapporté dans le livre de la Diſcipline. Il contient la lettre d'envoy que font toutes les Egliſes quand elles députent au Synode National : en voicy les termes. *Nous promettons devant Dieu de nous ſoumettre à tout ce qui*

ſera réſolu en voſtre ſainte Aſſemblée, perſuadez que nous ſommes que Dieu y préſidera, & vous conduira par ſon Saint Eſprit en toute verité & équité par la regle de ſa parole. Cette perſuaſion, diſois-je, ſi elle eſt ſeulement fondée ſur une préſomption humaine, ne peut pas eſtre la matiere d'un ſerment ſi ſolennel par lequel on jure de ſe ſoumettre à une réſolution qu'on ne ſçait pas encore: elle ne peut donc eſtre fondée que ſur une promeſſe expreſſe que le Saint Eſprit préſidera dans le dernier jugement de l'Egliſe; & les Catholiques n'en diſent pas davantage.

Le troisiéme Acte qui se trouve encore dans le mesme livre de la Discipline, est la condamnation des Indépendans, sur ce qu'ils disoient que chaque Eglise se devoit gouverner elle-mesme *sans aucune dépendance de personne en matieres Ecclesiastiques*. Cette proposition fut déclarée au Synode de Charenton, *autant préjudiciable à l'Estat qu'à l'Eglise*. On y jugea *qu'elle ouvroit la porte à toute sorte d'irrégularitez & d'extravagances, en ostoit tous les remedes, & donnoit lieu à former autant de religions que de paroisses*. Mais, disois-je, quelques Synodes qu'on tienne, si on ne

ſe croit pas obligé à y ſoumettre ſon jugement, on n'évite pas les inconveniens des Indépendans, & on laiſſe la porte ouverte à établir autant de religions, je ne dis pas qu'il y a de paroiſſes, mais qu'il y a de teſtes. On en vient donc par neceſſité à cette obligation de ſoumettre ſon jugement à ce que l'Egliſe Catholique enſeigne.

Ces trois Actes ſont tirez du livre de la Diſcipline, imprimé à Charenton l'an 1667.

Le quatriéme ſe trouve dans un livre de M. Blondel, intitulé *Actes Authentiques*, imprimé à Amſter-

dam par Blaeu l'an 1655.

C'eſt une réſolution du Synode National de Sainte Foy 1578. qui nomme quatre Miniſtres pour ſe trouver à une Aſſemblée où ſe devoit traiter la réünion avec les Lutheriens, en dreſſant *un Formulaire de Profeſſion de Foy commune.* On donne pouvoir à ces Miniſtres *de décider tout point de doctrine & autres qui ſeront mis en déliberation, & de conſentir à cette Confeſſion de Foy ſans meſme en communiquer davantage aux Egliſes, ſi le temps ne permet pas de le faire.* De cét acte je concluois deux choſes: l'une que tout le Synode compromet de ſa

Foy entre les mains de quatre particuliers, choſe bien plus extraordinaire que de voir des particuliers ſe ſoumettre à toute l'Egliſe : l'autre, que l'Egliſe Prétenduë Réformée eſt encore peu aſſeûrée de ſa Confeſſion de Foy, puis qu'elle conſent qu'on la change, & cela dans des points auſſi importans que ſont ceux qui ſont la diſpute avec les Lutheriens, dont l'un eſt la réalité. Si les Prétendus Réformez eſperoient que les Lutheriens revinſſent à eux, il n'y avoit nul beſoin d'une nouvelle Confeſſion de Foy. Ainſi ce qu'on prétendoit, c'eſt que les uns & les autres

demeurant dans leur ſentiment, on fiſt une Confeſſion de Foy dont les deux partis puſſent convenir; ce qui ne ſe pouvoit faire ſans ajouſter ou ſans ſupprimer quelque choſe d'eſſentiel dans une Confeſſion de Foy, qu'on nous donne comme n'enſeignant que la pure parole de Dieu.

Mademoiſelle de Duras m'avoûa qu'ayant veû dans mon Traité ces Actes & mes réflexions, qui ſont les meſmes que celles que je venois de luy faire, elle ne ſçavoit qu'y répondre; & que pour cela elle ſouhaitoit d'entendre ce que répondroit M. Claude tant

ſur ces Actes que ſur les autres difficultez qui regardent l'autorité de l'Egliſe.

Je luy dis qu'encore que ceux de ſa Religion agiſſent comme tenant l'autorité de l'Egliſe infaillible & inconteſtable, il eſtoit vray qu'ils nioient cette infaillibilité; & j'ajouſtay que c'eſtoit une maxime conſtante dans ſa Religion, que tous les particuliers pour ignorans qu'ils fuſſent eſtoient obligez de croire qu'ils pouvoient mieux entendre l'Ecriture Sainte que tous les Conciles & que tout le reſte de l'Egliſe enſemble. Elle parut étonnée de cette propoſition. Mais

j'ajoustay qu'on croyoit encore dans sa Religion quelque chose de bien plus étrange, qui estoit qu'il y a un point où un Chrestien est obligé de douter si l'Ecriture est inspirée de Dieu; si l'Evangile est une verité ou une fable; si JESUS-CHRIST est un trompeur, ou le docteur de la verité. Comme elle parut encore plus étonnée de cette proposition, je l'asseûray que tant celle-là que l'autre que je venois de luy dire, estoient des suites necessaires de la doctrine receûë dans leur Religion sur l'autorité de l'Eglise, & que je ne doutois point que je ne

puſſe forcer M. Claude à les avoûër.

Je luy expliquay les raiſons de ce que j'avois avancé, & luy fis voir en meſme temps quelle marque de fauſſeté c'eſtoit parmi eux, de voir que d'un coſté ils niaſſent qu'il falluſt croire ſans examiner ce que l'Egliſe décidoit, & que de l'autre ils fuſſent forcez pour établir l'ordre, d'attribuer à l'Egliſe l'autorité qu'ils luy auroient déniée.

Elle me fit connoiſtre qu'elle entendoit ce raiſonnement, & qu'elle ſe ſouvenoit de l'avoir leû dans mon livre; mais qu'encore qu'elle ne viſt rien à y ré-

pondre, elle avoit peine à croire qu'on n'y répondist pas dans sa Religion.

Madame la Comtesse de Roye vint dire que M. Claude qui avoit promis de se trouver avec moy le lendemain, avoit receû défense de le faire, & ne le pouvoit plus. Mademoiselle de Duras témoigna estre fort mécontente de ce procedé. Je voulus me retirer, & la laisser avec Madame sa sœur : mais elle me pria de luy dire ce que je venois de luy representer. Je le fis en peu de mots, & répondis à quelques objections qui me furent faites.

Le lendemain matin Ma-

demoiselle de Duras vint en mon logis avec un honneste homme de sa Religion, que je connoissois, nommé M. Coton. Elle s'estoit servie de luy pour engager M. Claude à la Conference, & il luy avoit rapporté que M. Claude l'avoit acceptée. Elle me pria de redire ce que j'avois dit la veille. Je le fis, & M. Coton avoûa qu'il ne sçavoit que répondre, & qu'il avoit grande passion d'entendre M. Claude sur cela. Luy & Mademoiselle de Duras me firent quelques objections sur les révoltes frequentes du peuple d'Israël qui avoit si souvent abandonné Dieu, *les*

Rois & tout le peuple, comme parle l'Ecriture Sainte; pendant quoy le culte public estoit tellement éteint, qu'Helie croyoit estre le seul serviteur de Dieu, & qu'il n'apprit que de Dieu mesme qu'*il s'estoit réservé sept mille hommes qui n'avoient point flechi le genoûil devant Baal.*

3. Reg. XIX. 18.

A cela je répondis, que pour ce qui regardoit Helie, il n'y avoit aucune difficulté, puis qu'il paroist par les termes mesmes qu'il ne s'agissoit que d'Israël où Helie prophetisoit, & que le culte divin loin d'estre éteint en Juda dans ce temps-là, y estoit sous le regne de Josaphat dans le plus grand

luſtre où il euſt eſté depuis Salomon. La choſe paſſa pour conſtante, & je remarquay ſeulement combien peu de bonne foy il y avoit aux Miniſtres de produire toûjours ce paſſage, aprés que le Cardinal du Perron y avoit donné une réponſe ſi déciſive.

Quant à ce qui eſtoit arrivé dans Juda meſme, je dis que je voulois faire l'objection encore plus forte qu'on ne me la faiſoit, en conſiderant l'état du peuple de Dieu ſous Achaz qui ferma le Temple, fit ſacrifier aux idoles par Urie Preſtre du Seigneur & remplit Jeruſalem d'abominations; & 4. Reg. XVI. 2. Paralip. XXVIII.

4. Reg. XXI. 2. Paralip. XXXIII. enſuite ſous Manaſſes, qui encherit ſur les impietez d'Achaz. Mais pour montrer que tout cela ne faiſoit rien à la queſtion, je priay ſeulement qu'on remarquaſt qu'Iſaïe qui avoit vécu durant tout le regne d'Achaz, pour toutes ces abominations du Roy, du Preſtre Urie, & preſque de tout le peuple, ne s'eſtoit jamais ſeparé de la Communion de Juda, non plus que les autres Prophetes qui avoient vécu en ce temps & dans tous les autres: ce qui montre qu'il y a toûjours un peuple de Dieu, de la Communion duquel il n'eſt jamais permis de ſe ſeparer.

Il eſt écrit auſſi que du temps de Manaſſes, Dieu parla par la bouche de tous ſes Prophetes, & menaçoit ce Roy impie & tout le peuple. Mais ces Prophetes qui reprenoient & déteſtoient les impietez de ce peuple, ne ſe ſeparoient pas de la Communion. 4. Reg. XXI. 10.

Et pour voir la choſe à fond, il faut, diſois-je, conſiderer la conſtitution de l'ancien peuple. Il avoit cela de propre qu'il ſe multiplioit par la génération charnelle, & que c'eſtoit par là que s'en faiſoit la ſucceſſion auſſi-bien que celle du Sacerdoce; que ce peuple portoit en ſa chair

la marque de l'alliance, c'eſt à dire la circonciſion que nous ne liſons point avoir jamais eſté diſcontinuée; & qu'ainſi quand les Pontifes, & preſque tout le peuple auroient prévariqué, l'eſtat du peuple de Dieu ſubſiſtoit toûjours dans ſa forme exterieure, bon gré malgré qu'ils en euſſent. Il ne pouvoit non plus arriver aucune interruption dans le Sacerdoce que Dieu avoit attaché à la famille d'Aaron. Mais il n'en eſt pas de meſme dans le nouveau peuple, dont la forme exterieure ne conſiſtoit en autre choſe qu'en la profeſſion de la Doctrine de JE-

SUS-CHRIST : de ſorte que ſi la confeſſion de la vraye Foy eſtoit éteinte un ſeul moment, l'Egliſe qui n'avoit de ſucceſſion que par la continuation de cette profeſſion, ſeroit tout-à-fait éteinte, ſans pouvoir jamais reſſuſciter dans ſon peuple, ou dans ſes paſteurs que par une nouvelle miſſion.

J'ajouſtay au reſte, que je ne voulois pas dire que la vraye Foy & le vray culte de Dieu puſt eſtre tout-à-fait aboli dans le peuple d'Iſraël, en ſorte que Dieu n'euſt plus de vrais ſerviteurs ſur la terre. Mais je trouvois au contraire, premierement, qu'il eſtoit clair

que malgré la corruption Dieu se réservoit toûjours un assez grand nombre de serviteurs qui ne participoient pas à l'idolatrie. Car si cela estoit en Israël schismatique & séparé du peuple de Dieu, comme Dieu mesme le déclare à Helie; à plus forte raison en Juda, que Dieu s'estoit réservé pour perpetuer son peuple & son Royaume jusqu'au temps du Messie. Lors donc qu'il estoit écrit que le Roy & tout le peuple avoient abandonné la Loy de Dieu, il falloit entendre non tout le peuple sans exception, mais une grande partie, & si l'on veut la plus grande

partie du peuple, ce que les Miniſtres ne nioient pas. 2. Qu'il ne falloit pas s'imaginer que les ſerviteurs de Dieu & la vraye Foy ſe conſervaſſent ſeulement en ſecret; mais que dans toute la ſucceſſion de l'ancien peuple, la vraye doctrine avoit toûjours éclaté. Car il y a eû une continuelle ſucceſſion de Prophetes, qui loin d'adherer aux erreurs du peuple, ou de les diſſimuler, s'élevoit contre avec force, & cette ſucceſſion eſtoit ſi continuelle, que le Saint Eſprit ne craint point de dire *que Dieu ſe relevoit de nuit & dés le matin, & avertiſſoit tous les jours ſon* 2. Paralip. XXXVI. 15. Jer. XI. 7. XXV. 3. 4.

peuple par la bouche de ſes Prophetes : expreſſion la plus puiſſante qui ſe puiſſe imaginer pour faire voir que la vraye Foy n'a jamais eſté un ſeul moment ſans publication, ni le peuple ſans avertiſſement. Qu'ainſi ne ſoit, nous venons de voir que dans tout le regne d'Achaz, Iſaïe n'avoit ceſſé de prophetiſer : & ſous Manaſſes, où il ſemble que l'abomination fuſt montée au comble, puis que ni la penitence de ce Roy, ni la ſainteté de Joſias ſon petit-fils ne purent faire rétracter la ſentence donnée contre ce peuple, Dieu ſe ſouvenant toûjours des abomi-

abominations de Manaſſes : dans ce temps, dis-je, nous avons veû que Dieu faiſoit parler ſes Prophetes ; & qu'une grande partie du peuple les ait ſuivis publiquement, il paroiſt en ce que ce Prince impie *fit regorger Jeruſalem de ſang innocent*, marque certaine qu'il trouva une grande réſiſtance à ſes idolatries. On tient meſme qu'il fit mourir Iſaïe comme ſes prédeceſſeurs avoient fait mourir les autres Prophetes qui les reprenoient ; & cette hiſtoire s'eſt conſervée dans l'ancienne Tradition conforme à la parole de Noſtre Seigneur, qui reproche aux Juifs d'*a-*

4. Reg XXI. 16.

Matt. XXIII. 31. 37. *voir fait mourir les Prophetes,* & au discours de Saint Es-

Act. VII. 52. tienne qui dit, *qu'il n'y a aucun Prophete qu'ils n'ayent persecuté.*

Ces Prophetes faisoient partie du peuple de Dieu; ces Prophetes retenoient dans le devoir une partie considerable & des Prestres & du peuple mesme; ces Prophetes qui confirmoient leur mission par des miracles visibles, empeschoient que la corruption ne gagnast tout, & pendant qu'une effroyable multitude, & peut-estre le gros de la Synagogue estoit entraisné dans l'idolatrie, ils conservoient la Tradition de la ve-

rité dans le peuple d'Iſraël.

Ezechiel qui parut un peu aprés, nous le fait voir lors qu'il parle *des Preſtres & des Levites enfans de Sadoc, qui dans le temps de l'égarement des enfans d'Iſraël ont toûjours obſervé les céremonies du Sanctuaire. Ceux-là,* pourſuit-il, *me ſerviront, & paroiſtront devant moy pour m'offrir des victimes, dit le Seigneur.* La ſucceſſion, non-ſeulement celle de la chair, mais encore celle de la Foy & du miniſtere, s'eſtoit conſervée dans ces Preſtres & dans ces Levites, que la grace de Dieu & la prédication des Prophetes avoient retenus dans le ſervice. Ezech. XLIV. 15.

Et il faut remarquer que Dieu n'a jamais fait plus éclater ce miniſtere des Prophetes, que lors que l'impieté ſembloit avoir pris le deſſus, en ſorte que dans le temps où le moyen ordinaire d'inſtruire le peuple eſtoit non pas détruit, mais obſcurci, Dieu préparoit les moyens extraordinaires & miraculeux.

A cela on peut ajouſter, que ce moyen extraordinaire, c'eſt à dire, le miniſtere prophetique, avant la captivité eſtoit comme ordinaire au peuple de Dieu, où les Prophetes faiſoient comme un ordre toûjours ſubſiſtant, d'où Dieu tiroit

continuellement des hommes divins, par la bouche deſquels il parloit luy-meſme hautement & publiquement à tout ſon peuple.

Depuis le retour de la captivité juſqu'à JESUS-CHRIST, il n'y eût plus d'idolatrie publique & durable. On ſçait ce qui arriva ſous Antiochus l'illuſtre; mais on ſçait auſſi le zele de Mathatias, & le grand nombre de vrais Fideles qui ſe joignit à ſa maiſon, & les victoires éclatantes de Judas le Machabée & de ſes freres: ſous eux & leurs ſucceſſeurs la profeſſion de la vraye Foy dura juſqu'à JESUS-CHRIST. A la fin

les Pharisiens introduisoient dans la Religion & dans le culte beaucoup de superstitions. Comme la corruption alloit prévaloir, JESUS-CHRIST parut au monde.

Jusqu'à luy la Religion s'estoit conservée. Les Docteurs de la Loy avoient beaucoup de maximes & de pratiques pernicieuses qui gagnoient & s'établissoient peu à peu : elles devenoient communes, mais elles n'estoient pas passées en dogmes de la Synagogue. C'est pourquoy JESUS-CHRIST disoit encore : *Les Scribes & les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse ; faites donc tout ce qu'ils vous disent, mais*

Matt. XXIII. 1. 2.

ne faites pas ſelon leurs œuvres. Il ne ceſſa d'honorer le miniſtere des Preſtres: il leur renvoya les lepreux ſelon les termes de la Loy: il frequenta le Temple; & en reprenant les abus, il demeura toûjours attaché à la Communion du peuple de Dieu, & à l'ordre du miniſtere public.

On en vint enfin au point de la cheûte & de la réprobation de l'ancien peuple marquée par les Ecritures & par les Prophetes, lors que la Synagogue condamna JESUS-CHRIST & ſa doctrine. Mais alors JESUS-CHRIST avoit paru; il avoit commencé dans le ſein

de la Synagogue à assembler son Eglise qui devoit subsister éternellement.

Il est donc constant, premierement qu'il y a toûjours eû un corps visible du peuple de Dieu, continué par une succession non interrompuë, de la Communion duquel il n'a jamais esté permis de se séparer. 2. Toûjours une succession de Pontifes & de Prestres descendus d'Aaron, & de Levites sortis de Levi, sans que jamais on ait eû besoin que Dieu suscitast des gens d'une façon extraordinaire. 3. Il n'est pas moins constant que la vraye Foy a toûjours esté publi-

quement déclarée, ſans qu'on puiſſe alleguer un ſeul moment où la profeſſion n'en ait eſté auſſi claire que la lumiere du Soleil : choſe qui fait voir combien on ſe trompe quand on croit que pour maintenir l'eſtat exterieur de l'Egliſe, il ſuffit de pouvoir nommer de temps en temps de prétendus docteurs de la verité. Car s'il y a quelque temps où la profeſſion de la Foy ait ceſſé dans l'Egliſe, ſon eſtat eſt pire que celuy de la Synagogue, d'autant plus que dés-là elle perd la ſucceſſion, ainſi que je viens de dire.

Aprés que j'eûs dit ces

choſes, on employa quelque temps à les repaſſer; & cependant Madame la Comteſſe de Roye vint dire que M. Claude conſentoit à la conference, qui ſeroit, ſi je l'agréois, chez elle ſur les trois heures.

II. La Conference.

Je fus au rendez-vous, où je rencontray M. Claude. On commença par des honneſtetez réciproques, & il témoigna de ſa part un grand reſpect. Aprés cela j'entray en matiere, en demandant l'explication des quatre Actes tranſcrits dans mon livre, & mentionnez cy-deſſus.

Aprés que j'eûs expliqué la difficulté en peu de mots,

telle qu'elle eſt propoſée dans l'*Expoſition*, & que je l'avois répetée à Mademoiſelle de Duras, j'ajouſtay que M. Claude devoit eſtre d'autant plus preſt à y répondre, que je ne luy diſois rien de nouveau, puis qu'apparemment *le Traité de l'Expoſition* eſtoit tombé entre ſes mains ; & que c'eſtoit une grande ſatisfaction, que dans un entretien de la nature de celuy-cy, on puſt s'aſſeûrer qu'il n'y auroit point de ſurpriſe.

M. Claude prit la parole, & aprés avoir réiteré toutes les honneſtetez qu'il avoit faites, en termes encore plus civils, il déclara d'a-

bord que tout ce que j'avois objecté de leur Discipline & de leurs Synodes dans mon Traité, & encore à present, estoit rapporté de tres-bonne foy, sans rien alterer dans les paroles : mais que pour le sens il me prioit de trouver bon qu'il me dist, qu'encore qu'il y eust, ainsi que je l'avois remarqué, comme divers degrez de jurisdiction établis dans leur Discipline, la force de la décision devoit estre rapportée par tout à la seule parole de Dieu. Quant à ce que j'objectois, que la parole de Dieu avoit esté proposée dans le Consistoire, dont on pouvoit appeller,

d'où il s'enſuivoit, avois-je inferé, que la déciſion derniere, dont il n'y a plus d'appel, appartenoit à la parole de Dieu non priſe en elle-meſme, mais en tant que déclarée par le dernier jugement de l'Egliſe : ce n'eſtoit pas là leur penſée ; car ils tenoient que la déciſion eſtoit attachée toute entiere à la pure parole de Dieu, dont l'Egliſe dans ſes aſſemblées premieres & dernieres ne faiſoit que l'indication : mais que ces divers degrez avoient eſté établis pour donner le loiſir à ceux qui erroient, de ſe reconnoiſtre. C'eſt pourquoy on ne procedoit pas

d'abord par excommunication, le Consistoire esperant qu'une plus grande assemblée, telle que seroit le Colloque, & ensuite le Synode Provincial composé d'un plus grand nombre de personnes, peut-estre plus respectées, & en tout cas moins suspectes au contredisant, le disposeroient à entendre la verité. Que le Colloque & le Synode Provincial usoient de pareille moderation par la mesme raison de charité : mais qu'aprés que le Synode National avoit parlé, comme c'estoit le dernier remede humain, il n'y avoit plus rien à esperer, & qu'on

procedoit auſſi à la derniere Sentence, en uſant de l'excommunication, comme du dernier effort de la puiſſance Eccleſiaſtique. Que de là il ne falloit pas conclure que le Synode National ſe tinſt infaillible, non plus que les précedentes aſſemblées; mais ſeulement qu'aprés avoir tout tenté, on venoit au dernier remede.

Pour la promeſſe qu'on faiſoit avant le Synode National, qu'elle n'eſtoit fondée que ſur l'eſperance qu'on avoit que l'aſſemblée ſuivroit la parole de Dieu, & que le Saint Eſprit y préſideroit, ce qui ne marquoit pas qu'on en euſt une en-

tiere certitude ; & au reſte que le terme *perſuadez que*, eſtoit une maniere honneſte d'exprimer une condition ſans bleſſer la réverence d'une ſi grande aſſemblée ni la préſomption favorable qu'on devoit avoir pour ſon procedé.

Quant à la condamnation des Indépendans, il me pria d'obſerver, que ſur l'autorité de l'Egliſe & de ſes aſſemblées, il y avoit quelque choſe dont ceux de ſa Religion convenoient avec nous & quelque choſe dont ils convenoient avec les Indépendans. : avec nous, que les aſſemblées Eccleſiaſtiques eſtoient neceſſaires & uti-

les, & qu'il falloit établir quelque ſubordination: avec les Indépendans, que ces aſſemblées, pour nombreuſes qu'elles fuſſent, n'eſtoient pas pour cela infaillibles. Cela eſtant, qu'ils avoient deû condamner les Indépendans, qui non ſeulement nioient l'infaillibilité, mais encore l'utilité & la neceſſité de ces aſſemblées & de cette ſubordination. C'eſt en cela, diſoit-il, que conſiſte l'Indépendantiſme, ſi on peut uſer de ce mot. Il ajouſta que le ſouſtenir, c'eſtoit en effet renverſer l'ordre, & donner lieu à autant de religions qu'il y avoit de paroiſſes, parce

qu'on oſtoit par là tous les moyens de convenir. D'où il concluoit qu'encore qu'on fuſt d'accord que les aſſemblées Eccleſiaſtiques n'eſtoient pas moyens infaillibles, c'eſtoit aſſez pour les maintenir & condamner les Indépendans, que ce fuſſent moyens utiles.

Pour le Synode de Sainte Foy, qu'il s'agiſſoit ou de rendre les Lutheriens plus dociles en les faiſant, diſoit-il, rapprocher de nous, ou en tout cas d'établir une tolerance mutuelle; ce qui n'obligeoit pas de rien ſupprimer ou ajouſter dans la Confeſſion de Foy, qui fut toûjours tenuë pour inébranla-

ble. Et qu'au reſte, quoyqu'on euſt donné plein pouvoir à quatre Miniſtres, je ſçavois bien que tels actes eſtoient toûjours ſujets à ratification, en cas que les procureurs euſſent outrepaſſé leurs inſtructions : témoin les ratifications neceſſaires dans les traitez accordez par les Plenipotentiaires des Princes, & autres exemples ſemblables, où il y a toûjours une condition d'obtenir du Prince la ratification ; condition qui ſans eſtre exprimée, eſt attachée naturellement à de telles procurations.

Aprés avoir dit ces choſes par un diſcours aſſez long,

fort net, & fort composé, il ajousta qu'il croyoit, équitable comme j'estois, que je voudrois bien luy avoüer, que de mesme que dans les choses où j'aurois à luy expliquer nos sentimens & nos Conciles, par exemple celuy de Trente, il estoit juste qu'il s'en rapportast à ce que je luy en dirois, aussi estoit-il juste que je m'en rapportasse à luy dans l'explication qu'il nous donnoit des articles de leur Discipline & des sentimens de leur Religion, estant certain qu'il n'y en avoit point d'autres parmi eux que ceux qu'il me venoit d'exposer.

Je repris sur ce dernier

mot, que ce qu'il diſoit ſeroit veritable, s'il s'agiſſoit ſimplement d'expliquer leurs rites, ſi on pouvoit uſer de ce mot, & la maniere d'adminiſtrer la parole ou les Sacremens, ou de tenir les Synodes ; qu'en cela je le croirois, comme mieux inſtruit : mais qu'icy je prétendois qu'il leur eſtoit arrivé comme à tous ceux qui ſont dans l'erreur ; c'eſt de tomber en contradiction, & d'eſtre forcez à établir ce qu'ils avoient nié. Que je ſçavois qu'ils nioient qu'il falluſt ſe ſoumettre, ſans examiner, au jugement de l'Egliſe ; mais qu'en meſme temps je pré-

tendois cette infaillibilité de l'Eglise si necessaire, que ceux mesme qui la nioient en speculation, ne pouvoient s'empescher de l'établir dans la pratique, s'ils vouloient conserver quelque ordre parmi eux. Au reste, que s'il s'agissoit icy de montrer quelque contradiction dans les sentimens de l'Eglise Catholique, je ne prétendrois pas l'obliger à recevoir l'explication que je luy donnerois de ses sentimens & de ses Conciles, & qu'alors il luy seroit libre de tirer de leurs paroles telle induction qu'il luy plairoit; qu'aussi ne pensois-je pas qu'il m'en refusast autant:

de quoy il convint ſans difficulté.

Je n'avois pas deſſein de m'arreſter beaucoup ſur le Synode de Sainte Foy, qui m'eût, ce me ſembloit, jetté trop loin des deux propoſitions dont je voulois tirer l'aveu. Je répondis donc ſeulement, que je me rendois à la raiſon qu'il alleguoit ſur la neceſſité d'une ratification, quoy-qu'en matiere de Foy, tels pouvoirs & tels compromis fuſſent un peu extraordinaires; & qu'au reſte je voulois bien croire que le deſſein du Synode n'avoit pas eſté que les députez renverſaſſent tout. Mais que ce qui me

touchoit, & à quoy il ne sembloit pas qu'il eust répondu, c'est que le Synode avoit douté de sa Confession de Foy, puis qu'il permettoit d'en faire une autre, & que je ne voyois pas comment cela s'accordoit avec ce qu'on nous dit encore, que cette Confession de Foy ne contenoit autre chose que la pure parole de Dieu, à laquelle tout le monde sçait qu'il n'y a rien à changer. Quant à ce qu'il avoit dit, qu'il s'agissoit ou de ramener les Lutheriens à des sentimens plus équitables, ou en tout cas d'établir une tolerance mutuelle, deux choses y résistoient. 1. Qu'il

estoit

eſtoit parlé d'un pouvoir de décider tout point de doctrine : ce qui regardoit manifeſtement la réalité, dont les Lutheriens n'avoient jamais voulu ſe relaſcher. 2. Que pour établir une tolerance mutuelle, il ne falloit pas dreſſer une Confeſſion de Foy commune, mais ſeulement établir cette tolerance par un Decret Synodal, comme on avoit fait à Charenton.

M. Claude répondit que le point de doctrine à décider eſtoit, ſi on pouvoit établir une tolerance mutuelle, & que la Confeſſion de Foy commune n'euſt fait autre choſe qu'énoncer cette to-

lerance : ce qu'il ne nioit pas pouvoir eſtre fait dans un Synode, comme il falloit que je convinſſe qu'il pouvoit ſe faire auſſi par une Confeſſion de Foy, où il y en auroit un article exprés.

Je luy répondis que cela ne s'appelleroit jamais une Confeſſion de Foy commune, & luy demanday s'il croyoit que les Lutheriens, ou eux, deuſſent retrancher quelque choſe de ce que diſoient les uns pour la réalité, & les autres contre. Il dît que non. Et de là, diſois-je, chacun demeuroit dans les termes de ſa Confeſſion de Foy, ſans qu'il y euſt rien de commun que

l'article de la tolerance. Il y avoit, dit-il, beaucoup d'autres points dont nous convenions. D'accord, répondis-je; mais ce n'eſtoit plus ſur ces points qu'il y avoit à s'accorder: il s'agiſſoit du point de la réalité & de quelques autres, ſur quoy on ne pouvoit faire de Confeſſion de Foy commune, ſans que l'un des partis changeaſt, ou que tous les deux convinſſent d'expreſſions ambiguës, que chacun tireroit à ſes ſentimens; choſe tentée pluſieurs fois, comme M. Claude luy-meſme en conviendroit de bonne foy. Il en demeura d'accord, & rapporta meſme

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE MONTAUBAN

l'Assemblée de Marbourg, & quelques autres tenuës pour ce sujet. Je conclus donc que j'avois raison de croire que le Synode de Sainte Foy avoit un pareil dessein, & que c'eust esté se moquer du monde, que d'appeller Confession de Foy commune celle qui eust fait paroistre de si manifestes oppositions sur des points si importans de la doctrine Chrestienne. A quoy j'ajoustay encore, qu'il estoit d'autant plus certain, qu'il s'agissoit en effet d'une Confession de Foy, comme je disois, que les Lutheriens s'estant déja expliquez plusieurs fois contre la toleran-

ce, il n'y avoit rien à eſperer d'eux que par le moyen dont je parlois. La choſe en demeura là ; & je dis ſeulement, qu'aprés cela chacun n'avoit qu'à penſer ce qu'il devoit croire en ſa conſcience d'une Confeſſion de Foy que tout un Synode National avoit conſenti de changer.

Lors que M. Claude avoit dit que le ſerment de ſe ſoumettre au Synode National enfermoit une condition, j'avois interrompu par un petit mot. Oûï, diſois-je, ils eſperoient bien du Synode, ſans certitude toutefois ; & en attendant l'évenement, ils ne laiſſoient

pas de jurer de se soumettre. M. Claude m'ayant icy averti que je l'avois interrompu, & me priant de luy permettre de dire tout, je me teûs. Mais aprés avoir discuté l'affaire de Sainte Foy, je luy dis qu'il me sembloit necessaire avant que de passer outre, que je luy disse en peu de mots ce que j'avois conceû de sa doctrine, afin que nous ne parlassions point en l'air. Je luy dis donc. Vous dites, Monsieur, que ces mots, *Persuadez que nous sommes, que Dieu y présidera, & vous conduira par son Saint Esprit en toute verité & équité par la regle de sa parole*, sont une ma-

niere honneſte de propoſer une condition. Il en convint. Réduiſons donc, repris-je, la propoſition en conditionnelle, & nous verrons quel en ſera le ſens. Je jure de me ſoumettre à tout ce que vous déciderez, ſuppoſé ou à condition que ce que vous déciderez ſera conforme à la parole de Dieu. Un tel ſerment n'eſt autre choſe qu'une illuſion manifeſte, puis qu'en ſoy il ne dit rien, & que je le pourrois faire à M. Claude comme luy à moy. Mais en cela il n'y auroit rien de ſerieux; & marque qu'on veut quelque choſe de plus particulier, c'eſt qu'on ne

fait ce ſerment qu'au Synode où l'on prononce en dernier reſſort, quoy-qu'au ſens de M. Claude il y euſt autant de raiſon de le faire dés le Conſiſtoire à qui on doit ſe ſoumettre auſſi-bien qu'au Synode, ſuppoſé qu'il ait la parole de Dieu pour guide.

En cét endroit je me teûs un peu de temps; & voyant qu'on ne diſoit mot, je repris ainſi. Mais enfin donc, Monſieur, ſi j'ay bien compris voſtre doctrine, vous croyez qu'un particulier peut douter du jugement de l'Egliſe, lors meſme qu'elle prononce en dernier reſſort? Non, Monſieur, re-

partit M. Claude : il ne faut pas dire qu'on puiſſe douter ; il y a toutes les apparences du monde que l'Egliſe jugera bien. Qui dit apparence, Monſieur, repris-je auſſitoſt, dit un doute manifeſte. Mais, dît M. Claude, il y a plus : car JESUS-CHRIST ayant promis que tous ceux qui chercheroient, trouveroient ; comme on doit préſumer qu'on cherchera bien, on doit croire qu'on jugera bien, & il y a dans cette aſſeûrance quelque choſe d'indubitable. Mais quand on verra dans les Conciles des cabales, des factions, des intereſts differens, on

peut douter avec raiſon ſi dans une telle aſſemblée il ne ſe meſlera point quelque choſe d'humain & de douteux. Je vous prie, Monſieur, repartis-je, laiſſons à part tout ce qui n'eſt bon qu'à jetter de la poudre aux yeux. Tout ce que vous venez de dire de cabales, de factions, d'intereſts, eſt abſolument inutile, & ne ſert par conſequent qu'à embarraſſer. Il n'y a rien, dit M. Claude, de moins inutile. Et moy je ſouſtiens, luy dis-je, que vous allez convenir qu'il n'y a rien de plus inutile. Car je vous demande, Monſieur, ſuppoſé qu'il ne paruſt dans le Con-

cile ni factions, ni cabales, ſuppoſé meſme qu'on fuſt aſſeûré qu'il n'y en euſt point, & que tout ſe paſſaſt dans l'ordre, faudroit-il recevoir la déciſion ſans examiner? Il fallut dire que non. D'où je conclus auſſitoſt: J'avois donc raiſon de dire que tout ce que vous avez dit comme fort conſiderable de factions & de cabales, n'eſt au fond qu'un amuſement; & enfin qu'un particulier, une femme, un ignorant, quel qu'il ſoit, peut croire, & doit croire qu'il luy peut arriver d'entendre mieux la parole de Dieu que tout un Concile, fuſt-il aſſemblé des quatre parties

du monde & du milieu, & que tout le reſte de l'Egliſe. Oüi, dit-il, il eſt ainſi. Je répetay deux ou trois fois la propoſition accordée, ajouſtant toûjours quelque circonſtance plus forte, mais évidemment contenuë dans ce qui eſtoit accordé. Quoy, mieux, diſois-je, que tout le reſte de l'Egliſe enſemble, & que toutes ſes aſſemblées, fuſſent-elles compoſées de ce qu'il y a de plus ſaint & de plus éclairé dans l'Univers? Car tout cela aprés tout, ce n'eſt que des hommes, aprés leſquels, ſelon vous, chacun doit encore examiner. Un particulier croira qu'il pourra avoir

plus de raiſon, plus de grace, plus de lumiere, plus enfin le Saint Eſprit que tout le reſte de l'Egliſe! Il fallut que tout cela paſſaſt; & je pouvois ajouſter plus que tous les Peres, plus que tous les ſiecles paſſez, à reprendre immediatement depuis les Apoſtres. Mais, pourſuivis-je, s'il eſt ainſi, comment évitez-vous les inconveniens des Indépendans, & quel moyen reſte à l'Egliſe d'empeſcher qu'il n'y ait autant de religions, je ne dis pas qu'il y a de paroiſſes, mais qu'il y a de teſtes? Nous avons, dit-il, les Synodes, qui ſont des moyens d'empeſcher de ſi

grands maux, moyens non pas infaillibles, mais néanmoins utiles, ainsi que j'ay dit. Car encore qu'un Pasteur qui presche ne soit pas infaillible, son ministere ne laisse pas d'estre utile, parce qu'il indique la verité. Or une grande assemblée composée de plus de personnes & plus doctes fera encore mieux cette indication. Il me semble, Monsieur, repartis-je, que vous rapportez tout à l'instruction : or ce n'est pas préciſément l'intention ni l'institution des Synodes ; car souvent un particulier sçavant donnera plus d'instruction que tout un Synode

enſemble. Ce qu'il faut donc attendre d'un Synode, n'eſt pas tant l'inſtruction, qu'une déciſion par autorité, à laquelle il faille ceder ; car c'eſt de quoy ont beſoin & les ignorans qui doutent, & les ſuperbes qui contrediſent. Un particulier ignorant, ſi vous le remettez à luy-meſme, vous avoûëra qu'il ne ſçait à quoy ſe réſoudre ; & loin d'abbatre l'orgueil dans un Synode, vous le portez à ſon plus haut point, puis que vous obligez un particulier à croire qu'il peut mieux entendre l'Ecriture que tout le Synode & tout le reſte de l'Egliſe : & le

Synode luy-meſme, fuſt-il aſſemblé de toute l'Egliſe, interrogé par celuy dont il examine la foy, s'il n'eſt pas encore obligé à examiner aprés le Synode, & s'il ne peut pas arriver que luy particulier entende mieux l'Ecriture que tous les Paſteurs aſſemblez, le Synode, meſme univerſel, ſelon vous, luy doit déclarer qu'il le peut ſans doute. La préſomption, Monſieur, ne peut pas aller plus loin. Et remarquez, s'il vous plaiſt, que ces aſſemblées que vous propoſez comme moyens utiles, ne ſont plus moyens utiles dés que chacun peut croire qu'il en aura un meil-

leur, & le ſeul qui puiſſe eſtre ſeûr, c'eſt à dire, celuy d'examiner par ſoy-meſme, & n'en croire que ſon jugement. Voilà, Monſieur, l'Indépendantiſme tout entier : car enfin les Indépendans ne refuſent ni de tenir des Synodes pour s'éclaircir mutuellement par la Conference, ni de recevoir ces Synodes, quand ils trouveront que ces Synodes auront bien dit. Ils en ont tenu, vous le ſçavez. Il avoûa qu'ils en avoient tenu un pour dreſſer leur Confeſſion de Foy. Un ou pluſieurs, il ne m'importe, repartis-je; ils ne les rejettent donc pas abſolument, & ils n'y re-

jettent préciſément que ce que vous y rejettez, qui eſt l'obligation de s'y ſoumettre ſans examiner. Et ſur cela, pour me réduire en peu de paroles, voicy quel fut mon raiſonnement. Les Indépendans veulent bien les aſſemblées Eccleſiaſtiques pour l'inſtruction; tout ce qu'ils ne veulent pas, c'eſt la déciſion par autorité que vous ne voulez non plus qu'eux: vous eſtes donc en tout point conformes, & vous n'avez pas deû les condamner. Vous ne voyez donc pas, Monſieur, reprit M. Claude, que nous ne nions pas qu'il n'y ait une autorité dans les Synodes,

telle que l'autorité paternelle, telle que l'autorité des magiſtrats, telle que l'autorité qu'a un maiſtre ſur ſes diſciples, & un paſteur ſur ſon troupeau ; toutes ces autoritez ont leur uſage, & ne doivent pas eſtre rejettées ſous prétexte que les peres & les magiſtrats & les maiſtres peuvent ſe tromper : il en ſera donc de meſme de l'autorité de l'Egliſe. Mais Monſieur, répondis-je, les Indépendans ne nient pas l'autorité paternelle, ni l'autorité des magiſtrats, ni l'autorité des maiſtres ſur leurs diſciples, ou celles des paſteurs ſur les troupeaux. Ils ont des paſteurs, Mon-

ſieur, pour qui ils veulent auſſi-bien que vous qu'on ait quelque déference; & à plus forte raiſon ne nieront-ils pas qu'il n'en faille avoir pour tout un Synode. Si donc vous les accuſez de nier l'autorité des Synodes, il faut ajouſter quelque choſe à ce qu'ils en croyent, & il n'y a rien à y ajouſter que ce que nous en croyons, qui eſt qu'il s'y faut ſoumettre ſans examiner.

Aprés cela on fut un peu de temps à ne répeter de part & d'autre que les meſmes choſes. Ce qu'ayant fait obſerver à M. Claude, je luy dis: Enfin, Monſieur, on diſputeroit ſans fin; cha-

cun n'a plus qu'à examiner en ſa conſcience, & devant Dieu, s'il ſe ſent capable de mieux entendre l'Ecriture que tous les Conciles & que tout le reſte de l'Egliſe, & comment un tel ſentiment peut s'accorder avec la docilité & avec l'humilité des enfans de Dieu. J'inculquois en peu de mots quel orgueïl c'eſtoit de croire qu'on puſt mieux entendre la parole de Dieu que tout le reſte de l'Egliſe, & que rien n'empeſchoit aprés cela qu'il n'y euſt autant de religions que de teſtes.

M. Claude me dit icy, qu'il s'étonnoit que cette propoſition me paruſt ſi étrange,

qu'un particulier puſt croire qu'il luy pouvoit arriver de mieux entendre l'Ecriture Sainte que toute l'Egliſe aſſemblée ; que le cas eſtoit arrivé, & qu'il pouvoit m'en donner beaucoup d'exemples : le premier dans le Concile de Rimini, où le mot de conſubſtantiel fut rejetté, & l'Arianiſme établi. J'interrompis, pour luy dire : Où nous jettez-vous, Monſieur ? Du Concile de Rimini vous nous menerez au faux Concile d'Epheſe, au Concile de Conſtance, à celuy de Baſle, à celuy de Trente : *quand aurons nous* achevé, s'il faut faire icy paſſer tous les Conciles ? Je

vous déclare que je ne veux point me jetter dans cette diſcuſſion, puis que meſme noſtre queſtion peut eſtre vuidée par quelque choſe de plus précis. Mais puis que vous avez parlé du Concile de Rimini, dites-moy, je vous prie, Monſieur, ſi les Peres de ce Concile demeurerent long-temps dans leur déciſion erronée? Hé, je croy, dit-il, Monſieur, qu'ils en revinrent bientoſt. Dites, dites, luy repartis-je, qu'auſſitoſt aprés que l'Empereur Conſtance protecteur déclaré des Ariens & perſecuteur des Fideles leur eût permis de ſe retirer, ces Eveſques réclamerent haute-

Je devois dire équivoque & imparfaite *pluſtoſt qu'erronée.*

ment contre la violence & la surprise qui leur avoit esté faite. Ne m'obligez pas, Monsieur, à raconter cette histoire que vous sçavez aussi-bien que moy, & avoûëz qu'il est injuste de comparer un Concile qui estoit un brigandage manifeste, aux Assemblées tenuës canoniquement & selon l'ordre. Hé, Monsieur, ne disons-nous pas, reprit M. Claude, que le Concile de Trente n'a esté ni libre ni canonique? Vous le dites, Monsieur, & nous le nions; & il n'est pas question icy de cette dispute. Il est question de sçavoir si vous pouvez éviter l'Independantisme,

tiſme, pour me ſervir de voſtre terme que je trouve fort bon ; & s'il y a dans voſtre doctrine quelque remede contre cette inſupportable préſomption d'un particulier qui doit croire, ſelon vos principes, qu'il peut mieux entendre l'Ecriture que les Conciles univerſels les mieux aſſemblez & les mieux tenus, & que tout le reſte de l'Egliſe enſemble. Laiſſons donc, ſi vous le voulez, reprit M. Claude, le Concile de Rimini ; voicy un autre exemple inconteſtable : c'eſt le jugement de la Synagogue lors qu'elle condamna JESUS-CHRIST, & déclara par conſequent

qu'il n'eſtoit point le Meſſie promis par les Prophetes. Dites-moy, Monſieur, un particulier qui eût cru alors que Noſtre Seigneur eſtoit le vray Chriſt, n'eût-il pas mieux jugé que tout le reſte de la Synagogue enſemble? Voilà donc un cas indubitable où l'on peut ſans préſomption faire ce que vous trouvez ſi préſomptueux. En effet, pourſuivit-il, ce n'eſt pas une préſomption de ne pas donner à l'Egliſe ce qui n'appartient qu'à Dieu ſeul. On ne luy peut rien donner de plus grand, que de le croire à l'aveugle comme vous voulez qu'on croye l'Egli-

ſe. Mais vous ſçavez que Saint Paul, pour le moins autant inſpiré que l'Egliſe, ne laiſſe pas de déclarer aux Corinthiens *qu'il ne veut point dominer ſur leur Foy.* L'Egliſe le doit encore moins faire que luy. Il ne faut donc pas la croire ſimplement ſur ſa parole; il faut examiner aprés elle, & ſe ſervir de ſa raiſon, comme firent ceux de Beroée, qui examinoient les Ecritures, pour voir ſi les choſes y eſtoient comme Saint Paul les avoit preſchées.

2. Cor. I. 23.

Act. XVII 11.

Quand M. Claude ſe fut teû, Voilà, dis-je, bien des choſes: mais il faut premierement reprendre cét exem-

ple inconteſtable que vous nous avez promis. Sur cela je luy remontray que l'Egliſe Chreſtienne avoit de grands privileges au deſſus de la Synogogue, meſme à conſiderer la Synagogue dans le temps de ſa plus grande gloire : mais ſans parler de cela, que c'eſtoit une étrange choſe de comparer la Synagogue tombante, au point où ſon endurciſſement & ſa réprobation eſtoit marquée clairement par les Prophetes, avec l'Egliſe Chreſtienne, qui ne doit jamais tomber. Mais enfin, Monſieur, reprit-il, on euſt pu faire alors à ce particulier le meſme argument que

vous nous faites. Alleguer les Propheties, ce n'estoit rien ; car c'estoit de l'application de ces Propheties à JESUS-CHRIST que la Synagogue doutoit. Ainsi un particulier ne pouvoit plus croire en JESUS-CHRIST, sans croire en mesme temps qu'il entendoit mieux l'Ecriture que toute la Synagogue ; & voilà l'argument que vous nous faites.

Il y avoit peu de monde dans la Conference, & tous estoient Huguenots, excepté Madame la Mareschale de Lorge. Je vis deux de ces Messieurs se regarder en cét endroit l'un l'autre avec complaisance. Je fus touché

qu'un raisonnement si visiblement mauvais fist une telle impression sur ces esprits; & je priay Dieu de me faire la grace de détruire par quelque chose de net la comparaison odieuse qu'on faisoit de son Eglise toûjours bien-aimée avec la Synagogue infidele, dans le moment qu'il avoit marqué pour la répudier.

Vous dites donc, Monsieur, dis-je à M. Claude, que l'argument que je fais peut autoriser l'erreur des particuliers qui condamnoient JESUS-CHRIST sur la foy de la Synagogue, & au contraire condamner de présomption ceux qui

crurent JESUS-CHRIST ſeul pluſtoſt que la Synagogue toute entiere. Oüi, Monſieur, la choſe eſt ainſi; & il répeta de nouveau ſon raiſonnement. Voyons, dis-je, ſi mon argument a cette malheureuſe conſequence. Il conſiſte à dire, Monſieur, qu'en niant l'autorité de l'Egliſe, il n'y a plus de moyen exterieur dont Dieu ſe puiſſe ſervir pour diſſiper les doutes des ignorans, & inſpirer aux Fideles l'humilité neceſſaire. Afin qu'on puſt faire un tel argument du temps que JESUS-CHRIST fut condamné, il faudroit dire qu'il n'y avoit alors aucun moyen

exterieur, aucune autorité certaine à laquelle on deût neceſſairement ceder. Or, Monſieur, qui le peut dire, puis que JESUS-CHRIST eſtoit ſur la terre, c'eſt à dire, la verité meſme qui paroiſſoit viſiblement au milieu des hommes, le Fils Eternel de Dieu, à qui une voix d'enhaut rendit témoignage devant tout le peu-
Matt. III. 17. ple, *C'eſt icy mon fils bien aimé, écoutez-le;* qui pour confirmer ſa miſſion reſſuſcitoit les morts, gueriſſoit les aveugles-nez, & faiſoit tant de miracles, que les Juifs confeſſoient eux-meſmes que jamais homme n'en avoit tant fait? Il y avoit

donc, Monſieur, un moyen exterieur, une autorité viſible. Mais elle eſtoit conteſtée : il eſt vray, mais elle eſtoit infaillible. Je ne prétens pas, Monſieur, que l'autorité de l'Egliſe ne ſoit jamais conteſtée; je vous écoute, vous, Monſieur, qui la conteſtez : mais je dis qu'elle ne doit pas l'eſtre par les Chreſtiens. Je dis qu'elle eſt infaillible; je dis qu'il n'y eût jamais aucun temps où il n'y ait eû ſur la terre une autorité viſible & parlante à qui il faille ceder. Avant JESUS-CHRIST, nous avions la Synagogue; au point que la Synagogue devoit defaillir,

JESUS-CHRIST parut luy-meſme ; quand JESUS-CHRIST s'eſt retiré, il a laiſſé ſon Egliſe à qui il a envoyé ſon Saint Eſprit. Faites revenir JESUS-CHRIST enſeignant, preſchant, faiſant des miracles, je n'ay plus beſoin de l'Egliſe : mais auſſi oſtez-moy l'Egliſe, il me faut JESUS-CHRIST en perſonne parlant, preſchant, décidant avec des miracles & une autorité infaillible. Mais vous avez ſa parole. Oüi ſans doute nous avons une parole ſainte & adorable, mais qui ſe laiſſe expliquer & manier comme on veut, & qui ne replique rien à ceux qui l'entendent

mal. Je dis qu'il faut un moyen exterieur de ſe réſoudre ſur les doutes, & que ce moyen ſoit certain. Et ſans recommencer les raiſons déja alleguées, maintenant qu'il ne s'agit que de répondre à voſtre objection ſur l'erreur de la Synagogue qui condamnoit JESUS-CHRIST, je dis que tant s'en faut que vous puiſſiez dire qu'il n'y eût point alors de moyen exterieur aſſeûré ni d'autorité parlante à laquelle il falluſt ſoumettre ſon jugement, il y en avoit une, la plus haute & la plus infaillible qui fuſt jamais, qui eſt celle de JESUS-CHRIST; & ainſi qu'il n'y

eût jamais de temps où l'on puſt moins faire l'argument dont je me ſervois contre les Proteſtans, qui eſt qu'ils manquent d'un moyen exterieur infaillible pour terminer les doutes ſur les Ecritures.

Aprés que j'eûs dit ces choſes, je ſentis qu'il n'y avoit rien à me repliquer. En effet, on ne me dit mot ſur tout cela, quoy-que je me teûſſe pour écouter ce qu'on auroit à répondre.

Je ne veux pas dire par là que M. Claude ſoit demeuré muet. C'eſt un effet qu'il ne faut gueres attendre dans les conferences de cette nature. Il répeta quel-

que choſe de ce qu'il avoit déja dit, & inſiſta de nouveau ſur ce que l'Apoſtre luy-meſme avoit déclaré, qu'il ne dominoit pas ſur les conſciences.

Je fus ravi qu'il revinſt à ce paſſage que j'avois eû deſſein d'expliquer d'abord; mais il fallut aller au plus preſſé, qui eſtoit l'exemple de la Synagogue. Cela eſtant fait, je demanday ſeulement à M. Claude ſi quand l'Apoſtre avoit dit aux Corinthiens, *Nous ne dominons pas ſur voſtre Foy*, il vouloit dire qu'il falloit examiner aprés luy. Il vit bien que non, & l'avoûa. Je conclus: L'Egliſe, Monſieur, ne pré-

tend non plus dominer à la foy, quand elle veut qu'on l'en croye dans ſes déciſions, parce qu'elle ne ſe donne pas cette autorité par elle-meſme, non plus que Saint Paul, mais au Saint Eſprit qui l'inſpire. Vous égalez donc, dit M. Claude, à Saint Paul auteur de révelation, l'Egliſe qui n'en eſt que ſimple interprete. Non, Monſieur, repartis-je, je n'égale pas l'Egliſe à Saint Paul; mais je dis que prétendre qu'on en doive eſtre cru ſans examiner, quand on croit agir ſeulement comme un inſtrument dont le Saint Eſprit ſe ſert, ce n'eſt pas dominer ſur la

conſcience, comme l'exemple de Saint Paul le démontre. Au reſte, je ne prétends pas égaler l'autorité de l'Egliſe à l'autorité Apoſtolique. Les Apoſtres eſtoient auteurs de révelation, comme vous l'avez fort bien dit; c'eſt à dire, qu'ils avoient receû les premiers les veritez qu'il plaiſoit à Dieu de réveler de nouveau : l'Egliſe n'eſt qu'interprete & dépoſitaire. Mais en ſauvant cette difference eſſentielle entre les Apoſtres & l'Egliſe, je dis que l'Egliſe eſt autant inſpirée pour interpreter, que les Apoſtres pour établir; & que tenant la grace d'interpre-

ter du meſme Eſprit, qui a donné la premiere révelation aux Apoſtres, elle ne domine non plus ſur les conſciences en interpretant, que les Apoſtres en établiſſant: mais que les uns & les autres y font dominer le Saint Eſprit, ſelon la meſure qui eſt donnée à chacun. Il faudroit prouver, dît M. Claude, que l'Egliſe a receû une pareille grace. Il ne faut point prouver, repris-je auſſitoſt; il faut ſeulement montrer que le paſſage que vous alleguez ne conclut pas.

A cela il ne fut rien dit. Mais, ſi je m'en ſouviens bien, M. Claude exagera

un peu, combien il eſtoit étrange que nous vouluſſions obliger les hommes à croire l'Egliſe comme Dieu meſme ſur ſa ſimple parole, ſans ſe ſervir pour interpreter l'Ecriture Sainte de la raiſon que Dieu meſme nous avoit donnée; que ce n'eſtoit pas ainſi qu'avoient fait ceux de Beroée; & que l'Apoſtre, ſelon nous, auroit eû grand tort de leur laiſſer examiner ſes prédications.

Je répondis qu'il y avoit une extréme difference entre les Fideles déja enfans de l'Egliſe & ſoumis à ſon autorité, & ceux qui doutoient encore s'ils entre-

roient dans son sein : que ceux de Beroée estoient dans ce dernier estat, & que l'Apostre n'auroit eû garde de leur proposer l'autorité de l'Eglise dont ils doutoient : mais que ce n'estoit pas de la mesme sorte qu'on avoit instruit les fideles aprés le Concile de Jerusalem. Là les Apostres décident par l'autorité du
Act. XV. 28. Saint Esprit : *Il a semblé bon*, disent-ils, *au Saint Esprit & à nous*. Que font aprés cela Paul & Silas porteurs de la lettre du Concile ? *ils*
Act. XVI. 4. *parcouroient les Eglises*, comme il est écrit dans les Actes : Quoy, pour y faire examiner le Decret du Con-

cile de Jeruſalem ? C'eût eſté examiner aprés le Saint Eſprit meſme. Quoy donc ? *Ils parcouroient les Egliſes, leur enſeignant de garder ce qui avoit eſté jugé par les Apoſtres & les Anciens dans Jeruſalem.* Voilà l'ordre : l'examen dans le Concile ; l'obéïſſance ſans examiner aprés la déciſion ; l'examen à ceux de Beroée, c'eſt à dire, à ceux qui n'eſtant point dans l'Egliſe, n'ont point encore d'autorité qui les regle ; ſoumiſſion ſans examiner à ceux qui eſtant déja dans l'Egliſe, n'ont qu'à écouter ſes decrets. C'eſt là leur bonheur d'eſtre dans un corps qui conduit

par le Saint Esprit, ne se puisse jamais tromper, & d'estre delivrez par là du peril d'un examen dont la fin seroit peut-estre l'erreur.

Il y avoit déja prés de quatre heures que la Conference duroit. J'avois déja, de l'aveu de M. Claude, une des propositions que je voulois luy faire confesser, c'est à dire, que chaque particulier doit croire qu'il peut mieux entendre l'Ecriture Sainte que les Conciles universels & que tout le reste de l'Eglise. Il falloit encore qu'il avoûast l'autre proposition non moins importante; & voicy comme Dieu l'y conduisit.

Comme il avoit beaucoup parlé de cette domination de l'Egliſe ſur les conſciences, répetant trois ou quatre fois que nous luy rendions le reſpect qui n'eſtoit deû qu'à Dieu ſeul, quand nous la croyions ſans examiner, je dis qu'il ne falloit point trouver ſi étrange une choſe qu'ils faiſoient auſſi-bien que nous; & ſur cela je demanday ſi un Fidele qui recevoit la premiere fois des mains de l'Egliſe l'Ecriture Sainte, eſtoit obligé à douter, & en ſuite à examiner ſi le livre qu'elle luy mettoit en main eſtoit veritablement inſpiré de Dieu ou non. Si ce Fidele examine

& doute, il renonce à la Foy, & il commence la lecture de l'Evangile par un acte d'infidelité ; & s'il ne doute pas, il reçoit donc sans examiner l'autorité de l'Eglise qui luy presente l'Evangile.

A cela voicy la réponse de M. Claude. Le Fidele que vous supposez qui n'a pas leû l'Ecriture Sainte, & à qui on la met en main, à proprement parler, ne doute pas, il ignore: il ne sçait ce que c'est que cette écriture qu'on luy dit estre inspirée de Dieu. Il a oüi dire à son Pere & à ceux qui l'ont instruit qu'elle estoit divinement inspirée : il ne connoist encore d'autre autorité que celle-là ;

& pour ce qui eſt de l'Ecriture, il ne ſçait ce que c'eſt. Ainſi on ne peut pas dire qu'il ſoit infidele ni incredule. Et je vous prie, Monſieur, dit-il, que je vous faſſe ſur l'Egliſe le meſme argument que vous me faites ſur l'Ecriture. Le Fidele à qui on propoſe l'autorité de l'Egliſe, ou il la croit ſans examiner, ou il en doute. S'il doute, il eſt infidele: s'il ne doute pas, par quelle autre autorité eſt-il aſſeûré? L'autorité de l'Egliſe eſt-ce une choſe évidente par elle-meſme, & ne faut-il pas la trouver par quelque examen? Voilà voſtre difficulté que vous avez à ſoudre

auſſi-bien que moy : ou quittons-la tous deux, ou la réſolvons tous deux enſemble. Je vous déclare pour moy, que je répondray pour l'Ecriture ce que vous me répondrez pour l'Egliſe.

Je vous entens, répondis-je : mais avant que je vous explique comment le Chreſtien croit à l'Egliſe, il faut bien établir le fait dont il s'agit. N'eſt-il pas conſtant, Monſieur, parmi vous auſſi-bien que parmi nous, que lors qu'on montre l'Ecriture Sainte aux enfans qu'on éleve dans l'Egliſe, on la leur montre comme un livre inſpiré de Dieu ; & je demande s'ils

ne peuvent pas quand on leur en fait lire quelque choſe, avant que de commencer, faire cét acte de foy : *Je croy certainement que ce que je m'en vas lire eſt la parole de Dieu ?* M. Claude répondit icy, que ceux dont je luy parlois n'avoient point encore de foy divine ſur l'autorité de l'Ecriture, mais une ſimple perſuaſion humaine fondée ſur la déference qu'ils avoient pour leurs parens, & qu'ils n'eſtoient que Catecumenes. Catecumenes, Monſieur, il ne faut pas s'il vous plaiſt parler ainſi. Ils ſont Chreſtiens, ils ſont baptiſez ; ils ont en eux le

Saint Esprit & la Foy infuse; ils sont dans l'alliance, selon vous; ils ont receû le Bapteſme comme un sceau de l'alliance à laquelle ils sont admis; & comme l'alliance est scellée en eux par ce sceau exterieur du Bapteſme, le Saint Esprit la scelle interieurement dans leurs cœurs. Reconnoissez voſtre doctrine. Sur cela, dit Monsieur Claude, vous sçavez qu'on pourroit conteſter; mais j'avoûë ce que vous dites. Et bien donc, s'il est ainsi, repartis-je, ils sont par la grace du Saint Esprit & la Foy infuse, en estat de faire un acte de foy quand la Foy leur sera

preſchée; & je demande ſi quand on leur montre l'Ecriture reconnuë par toute l'Egliſe pour parole inſpirée de Dieu, ils ne ſont pas en eſtat de faire avec toute l'Egliſe cét acte de foy : *Je croy que cette Ecriture eſt la parole de Dieu, comme je croy que Dieu eſt.* M. Claude ne voulut jamais avoûër cela, & il répondit toûjours qu'ils n'avoient encore ſur l'Ecriture qu'une perſuaſion humaine, & que la foy divine ne leur en viendroit que lors qu'ils l'auroient leûë. S'ils n'ont, dis-je, qu'une perſuaſion humaine, ils n'ont qu'une perſuaſion

douteuſe; & par conſequent ils doutent de ce qui eſt ſelon vous tout le fondement de la Foy: en un mot, ils ſont infideles. Non, dit-il, ils ſont ſimplement ignorans; & il faut bien que vous en diſiez autant de la foy qu'on a en l'Egliſe: car ce n'eſt pas une affaire de petite diſcuſſion, de diſcerner quelle eſt la vraye Egliſe, & avant qu'on ſoit en eſtat de le ſçavoir par ſoy-meſme, on l'ignore; ou l'on n'en a tout au plus qu'une ſimple perſuaſion humaine ſur la foy de ſes parens. Ainſi encore une fois ce que vous direz ſur l'Egliſe, je vous le diray ſur l'Ecriture. Voyons,

Monſieur, repris-je, ſi vous le direz, ou ſi vous aurez raiſon de le dire. Vous m'avoûëz donc qu'un Chreſtien baptiſé, qui n'a pas leû ni entendu lire l'Ecriture Sainte, n'eſt pas en eſtat de faire cét acte de foy: *Je croy que cette Ecriture eſt la parole de Dieu, comme je croy que Dieu eſt.* Voilà un terrible inconvenient; qu'un Fidele ne puiſſe pas faire un acte de foy ſi eſſentiel. Cela n'eſt point parmi nous: car le Fidele qui reçoit l'Ecriture Sainte des mains de l'Egliſe, fait avec toute l'Egliſe cét acte de foy: *Je croy, comme je croy que Dieu eſt, que cette Ecriture*

eſt la parole de celuy en qui je croy. Et je dis qu'il ne peut faire cét acte de foy, que par la foy qu'il a déja à l'autorité de l'Egliſe qui luy preſente l'Ecriture. Il faut icy, pourſuivis-je, expliquer à fond, mais ſimplement toutefois, dans quel ordre ſont inſtruits les Chreſtiens de la verité de l'Ecriture. Je ne parle pas des Infideles, je parle des Chreſtiens baptiſez; & je vous prie qu'on remarque bien cette diſtinction. Il y a deux choſes icy à conſiderer. L'une eſt: qui nous inſpire l'acte de foy par lequel nous croyons l'Ecriture Sainte comme parole de Dieu; &

nous convenons que c'eſt le Saint Eſprit : ſur cela nous ſommes d'accord. L'autre choſe à conſiderer, c'eſt de quel moyen exterieur le Saint Eſprit ſe ſert pour nous faire croire l'Ecriture Sainte ; & je dis que c'eſt l'Egliſe. Qu'ainſi ne ſoit, il n'y a qu'à voir le Symbole des Apoſtres, c'eſt à dire la premiere inſtruction que le Fidele reçoit : il n'a pas leû l'Ecriture Sainte, & déja il croit en Dieu, & en JESUS-CHRIST, & au Saint Eſprit, & l'Egliſe Univerſelle. On ne luy parle point de l'Ecriture ; mais on luy propoſe de croire l'Egliſe Univerſelle auſſitoſt qu'on luy

propose de croire au Saint Esprit. Ces deux articles entrent ensemble dans son cœur, le Saint Esprit & l'Eglise, parce que qui croit au Saint Esprit croit aussi necessairement l'Eglise Universelle, que le Saint Esprit dirige. Je dis donc que le premier acte de foy, que le Saint Esprit met dans le cœur des Chrestiens baptisez, c'est de croire avec le Pere, le Fils, & le Saint Esprit, l'Eglise Universelle; & que c'est-là le moyen exterieur, par lequel le Saint Esprit insinuë dans les cœurs la foy de l'Ecriture Sainte. Si ce moyen n'est pas certain, la foy en

l'Ecriture ſera par conſequent douteuſe. Mais comme le Catholique a toûjours trouvé ce moyen certain, il n'y a aucun moment où il n'ait pû dire : *Je croy, comme je croy que Dieu eſt, que Dieu a parlé aux hommes, & que cette Ecriture eſt ſa parole.* Et la raiſon pour laquelle il peut faire d'abord cét acte de foy, c'eſt qu'il n'a jamais douté de l'autorité de l'Egliſe, & que c'eſt la premiere choſe que le Saint Eſprit luy a miſe dans le cœur avec la foy en Dieu & en JESUS-CHRIST.

Quant à ce que vous me demandez, comment il croit

à l'Egliſe, ce n'eſt pas là préciſément noſtre queſtion : il ſuffit que nous voyions qu'il y croit toûjours, puis que c'eſt la premiere choſe que le Saint Eſprit luy met dans le cœur, & que c'eſt le moyen exterieur par lequel il luy fait croire l'Ecriture Sainte, écriture dont il n'a garde de douter jamais, puis qu'il n'a jamais douté de l'Egliſe qui la luy preſente. Voilà, Monſieur, noſtre doctrine ; & parce que cette doctrine n'eſt pas la voſtre, vous tombez neceſſairement dans l'inconvenient que j'ay marqué : parce que vous ne croyez pas l'autorité de l'Egliſe comme une

choſe qui ne peut manquer, on vous marque un point où vous ne pouvez faire un acte de foy ſur l'Ecriture, & où par conſequent vous ceſſez d'eſtre fidele.

M. Claude me dît icy que l'enfant qui recitoit le ſymbole parloit comme un perroquet, ſans entendre ce qu'il diſoit, & qu'ainſi il ne falloit pas inſiſter beaucoup ſur cela: & qu'au reſte j'avançois gratuitement que croire l'Egliſe Univerſelle fuſt le premier acte de foy que le Saint Eſprit mettoit dans le cœur du Chreſtien baptiſé, pour luy inſinuër par ce moyen la foy en l'E-

criture Sainte : enfin que je ne répondois pas à ce qu'il me demandoit sur l'Egliſe, ni comment nous commencions à y croire ; car, dît-il, le Saint Eſprit eſt le principe de croire, & non le motif de croire : qu'il falloit donc que j'explicaſſe comment nous croyions à l'Egliſe, & par quel motif ; & que de la maniere dont j'en parlois, il ſembloit qu'on y cruſt par enthouſiaſme & ſans aucune raiſon qui nous induiſiſt à le faire.

Je répondis ſur cela que je ne prétendois pas qu'on cruſt à l'Egliſe par enthouſiaſme ; qu'il y avoit pour la reconnoiſtre divers motifs

de credibilité que le Saint Eſprit ſuggeroit à ſes Fideles comme il luy plaiſoit; qu'il ne les ignoroit pas, mais qu'il n'eſtoit pas queſtion d'en parler icy. Il s'agit de ſçavoir, diſois-je, ſi le moyen exterieur dont le Saint Eſprit ſe ſert pour nous faire croire l'Ecriture Sainte, n'eſt pas l'autorité de l'Egliſe. Je ne parle pas gratuitement quand je dis que c'eſt la premiere choſe que le Saint Eſprit met dans le cœur des Chreſtiens baptiſez ; car dés le Symbole on leur parle de l'Egliſe Univerſelle, & on la leur propoſe à croire, ſans leur parler de l'Ecriture. Il ne ſert

de rien de dire que les enfans répetent d'abord comme des perroquets & le Symbole & le nom de l'Egliſe Univerſelle. Laiſſons, diſois-je, le perroquet qui ne parle que par memoire: venons au point où le Chreſtien a l'uſage de la raiſon, & où il peut faire un acte de foy. Par où commencera-t-il, ſi ce n'eſt par où on a commencé de l'inſtruire? Il croit donc l'Egliſe Univerſelle, avant que de croire l'Ecriture. En effet, faites lire, je ne dis pas à un enfant, mais à quelque homme que ce ſoit, le Cantique des Cantiques, où il n'eſt parlé de Dieu ni en bien

ni en mal : de bonne foy, il ne croit ce livre inſpiré de Dieu qu'à cauſe de la tradition, premierement de la Synagogue, & ſecondement de l'Egliſe Chreſtienne, c'eſt à dire en un mot, par l'autorité de l'Egliſe Univerſelle. Mais tenons-nous à noſtre point. Regardons le Chreſtien au moment qu'on luy propoſe l'Ecriture Sainte comme parole de Dieu. C'eſt le Saint Eſprit qui le luy fait croire ; nous ſommes d'accord de ce point : mais nous diſputons du moyen exterieur dont le Saint Eſprit ſe ſert. Je dis que c'eſt l'Egliſe, puis que c'eſt elle en effet qui

luy propose l'Ecriture Sainte; puis qu'il a crû l'Eglise devant que d'oüir l'Ecriture; puis qu'en ouvrant l'Ecriture, il est en estat de dire: *Je croy cette Ecriture comme je croy que Dieu est.* Vous dites qu'il ne peut pas faire cét acte de foy: il n'est donc pas Fidele, & son Baptesme ne luy sert de rien. Il faut l'instruire comme un Infidele, en luy disant: *Voilà l'Ecriture que je croy inspirée de Dieu; lis mon enfant, examine, voy si c'est la verité mesme ou une fable. L'Eglise la croit inspirée de Dieu; mais l'Eglise se peut tromper, & tu n'es pas en estat de faire avec elle cét acte*

de foy : Je croy, comme je croy que Dieu eſt, que c'eſt luy-meſme qui a inſpiré cette Ecriture. Si cette maniere d'inſtruire fait horreur aux Chreſtiens, & mene manifeſtement à l'impieté, il faut que le Chreſtien puiſſe faire d'abord un acte de foy ſur l'Ecriture que l'Egliſe luy propoſe ; il faut par conſequent qu'il croye que l'Egliſe ne ſe trompe pas en luy donnant cette Ecriture. Comme il reçoit d'elle l'Ecriture, il en reçoit d'elle-meſme l'interpretation, & elle ne domine non plus ſur les conſciences en obligeant ſes enfans à croire ſes interpre-

tations ſans examiner, qu'elle y domine en les obligeant à croire ſans examiner l'Ecriture meſme.

Par cét argument, Monſieur, reprît M. Claude, vous feriez conclure chacun en faveur de ſon Egliſe. Les Grecs, les Armeniens, les Ethiopiens, nous-meſmes que vous croyez dans l'erreur, nous ſommes néanmoins baptiſez; nous avons par le Bapteſme, & le Saint Eſprit & cette foy infuſe dont vous venez de parler. Chacun de nous a receû l'Ecriture Sainte de l'Egliſe où il a eſté baptiſé: chacun la croit la vraye Egliſe énoncée dans le Sym-

bole ; & dans les commencemens on n'en connoiſt pas meſme d'autre. Que ſi comme nous avons receû ſans examiner l'Ecriture Sainte de la main de cette Egliſe où nous ſommes, il nous en faut auſſi comme vous dites recevoir à l'aveugle toutes les interpretations, c'eſt un argument pour conclure que chacun doit demeurer comme il eſt, & que toute Religion eſt bonne.

C'eſtoit en verité ce qui ſe pouvoit objecter de plus fort ; & quoy-que la ſolution de ce doute me paruſt claire, j'eſtois en peine comment je pourrois la rendre

claire à ceux qui m'écoutoient. Je ne parlois qu'en tremblant, voyant qu'il s'agissoit du salut d'une ame, & je priois Dieu qui me faisoit voir si clairement la verité, qu'il me donnast des paroles pour la mettre dans son jour : car j'avois à faire à un homme qui écoutoit patiemment, qui parloit avec netteté & avec force, & qui enfin poussoit les difficultez aux dernieres précisions.

Je luy dis que premierement il falloit distinguer leur cause d'avec celle des Grecs, des Armeniens, & des autres qu'il avoit nommez, qui errent à la verité

en ce qu'ils prennent une fauſſe Egliſe pour la vraye Egliſe ; mais qui croyent du moins comme indubitable, qu'il faut croire à la vraye Egliſe quelle qu'elle ſoit, & qu'elle ne trompe jamais ſes enfans. Vous eſtes, luy diſois-je, bien plus à l'écart ; car je vous puis reprocher, non ſeulement que comme les Grecs & les Ethiopiens vous prenez une fauſſe Egliſe pour la vraye ; mais ce qui eſt inconteſtable, & ce que vous nous avoûëz, que vous ne voulez pas meſme qu'on en croye la vraye. Aprés cette diſtinction qui m'a ſemblé neceſſaire, venons à voſtre

difficulté. Distinguons dans la croyance des Grecs, & des autres fausses Eglises ce qu'il y a de vray, ce qu'elles ont de commun avec la vraye Eglise Universelle, en un mot, ce qui vient de Dieu d'avec ce qui vient de la prévention humaine. Dieu met par son Saint Esprit dans le cœur de ceux qui sont baptisez dans ces Eglises, qu'il y a un Dieu & un JESUS-CHRIST & un Saint Esprit. Jusques icy l'erreur n'y est pas ; tout cela est de Dieu : n'est-il pas vray? Il en convint. Ils croyent qu'il y a aussi une Eglise Universelle : n'ont-ils pas raison en cela, &

n'eſt-ce pas une verité révelée de Dieu qu'il y en a une en effet? J'attendis l'aveu; & aprés qu'il eût eſté donné, j'ajouſtay que les Grecs & les Ethiopiens eſtoient diſpoſez à croire ſans examiner tout ce que la vraye Egliſe leur propoſoit. C'eſt ce que vous n'approuvez pas, Monſieur: en cela vous vous éloignez de tous les autres Chreſtiens qui croyent unanimement qu'il y a une vraye Egliſe qui ne trompe jamais ſes enfans. Moy qui croy cela avec eux, je compte cette croyance parmi les choſes qui viennent de Dieu: mais voicy où commencent les préven-

tions humaines. C'eſt que ce baptiſé ſéduit par ſes parens & par ſes paſteurs, croit que l'Egliſe où il eſt, eſt la veritable, & il attribuë en particulier à cette fauſſe Egliſe tout ce que Dieu luy fait croire en général de la vraye. Ce n'eſt pas le Saint Eſprit qui luy met cela dans le cœur : n'eſt-il pas vray ? Il eſt vray ſans doute. En cét endroit il commence à croire mal. Icy donc commence l'erreur ; icy la Foy divine infuſe par le Bapteſme commence à perir. Heureux ceux en qui les préjugez humains ſont joints à la vraye croyance que le Saint Eſprit met

dans

dans le cœur. Ils ſont exempts d'une grande tentation & de la peine terrible qu'il y a à diſtinguer ce qui eſt de Dieu dans la Foy de leur Egliſe, d'avec ce qui eſt des hommes. Mais quelque peine qu'ayent les hommes à diſtinguer ces choſes, Dieu les connoiſt & les diſtingue; & il y aura une éternelle difference entre ce que ſon Saint Eſprit met dans le cœur des baptiſez quand il les diſpoſe interieurement à croire la vraye Egliſe, & ce que les préventions humaines y ont ajouſté en attachant leur eſprit à une fauſſe Egliſe. Comment ces bapti-

ſez pourront démeſler ces choſes dans la ſuite, & par quels moyens ils peuvent ſortir de la prévention qui leur a fait confondre l'idée de la fauſſe Egliſe où ils ſont, avec la Foy de la vraye Egliſe que le Saint Eſprit leur a miſe dans le cœur avec le Symbole, ce n'eſt pas de quoy il s'agit; & il ſuffit que nous ayons veû dans tous les baptiſez une croyance de l'Egliſe qui leur vient de Dieu diſtinguée de la penſée qui leur vient des hommes. Cela eſtant, je ſouſtiens qu'à cette croyance de l'Egliſe que le Saint Eſprit nous met dans le cœur avec le Symbole, eſt

attachée une ferme foy, qu'il faut croire cette Egliſe auſſi certainement que le Saint Eſprit à qui le Symbole meſme la joint immediatement ; & que c'eſt à cauſe de cette foy à l'Egliſe que le Fidele ne doute jamais de l'Ecriture.

Je m'arreſtay un moment pour demander ſi on m'entendoit. M. Claude répondit qu'il m'entendoit parfaitement. Et ſi cela eſt, luy dis-je, vous devez voir l'inconvenient où vous jette voſtre croyance, & vous devez voir auſſi que je n'y ſuis pas dans la mienne. Vous dites que non-ſeulement il ne faut pas croire

la fauſſe Egliſe, mais qu'il ne faut pas meſme croire la vraye, ſans examiner ce qu'elle dit; & vous parlez en cela contre tout le reſte des Chreſtiens. Mademoiſelle de Duras interrompit en ce lieu: Voilà, dît-elle, à quoy il faudroit répondre par oüi & par non. Je le dis en effet, reprît M. Claude, & je n'ay point heſité à le dire d'abord. Tant mieux, repartis-je: on va bientoſt voir qui a raiſon de nous deux, & en l'eſtat de clarté où les choſes ont eſté miſes par nos diſcours réciproques, le foible paroiſtra bientoſt de part ou d'autre. Dés que vous poſez

pour certain que l'Egliſe, meſme la vraye, nous peut tromper, le Fidele ne peut pas croire ſur la ſeule foy de l'Egliſe que l'Ecriture eſt la parole de Dieu. Il le peut croire d'une foy humaine, reprit M. Claude, mais non pas d'une foy divine. Or la foy humaine, repris-je, eſt toûjours fautive & douteuſe: il doute donc ſi cette Ecriture eſt inſpirée de Dieu ou non. M. Claude me pria icy de me ſouvenir de ce qu'il m'avoit déja dit, qu'il n'eſtoit pas dans le doute, mais dans l'ignorance. Comme un homme, dît-il, qui ne ſe connoiſt pas en diamans,

qu'on luy demande, en luy en montrant quelqu'un, s'il croit ce diamant bon ou mauvais; il n'en ſçait rien, & ce qu'il a n'eſt pas un doute, mais une ignorance. De meſme, quand un maiſtre enſeigne quelque opinion de philoſophie, le diſciple qui ne ſçait pas encore ce qu'il veut dire, n'a pas de doute formel; il eſt dans une ſimple ignorance. Ainſi en eſt-il de ceux à qui on donne la premiere fois l'Ecriture Sainte. Et moy, dis-je, je ſouſtiens qu'il doute, & que celuy qui ne ſe connoiſt pas en diamans doute ſi celuy qu'on luy preſente eſt bon ou mau-

vais, & que le diſciple doute avec raiſon de tout ce que luy dit ſon maiſtre de philoſophie juſqu'à ce qu'il y voye clair, parce qu'il ne croit pas ſon maiſtre infaillible; & que par la meſme raiſon, celuy qui ne croit pas l'Egliſe infaillible, doute de la verité de la parole de Dieu qu'elle luy propoſe. Cela s'appelle ignorance, & non pas doute, diſoit toûjours M. Claude; & moy je fis cét argument. Douter c'eſt ne ſçavoir pas ſi une choſe eſt ou non: le Chreſtien dont nous parlons ne ſçait ſi l'Ecriture eſt veritable ou non; il en doute donc. Dites-moy, qu'eſt-

ce que douter, ſi ce n'eſt ne ſçavoir pas ſi une choſe eſt ou non? A cela nulle réponſe, ſinon que ce Chreſtien ne doutoit en aucune ſorte de l'Ecriture, mais qu'il l'ignoroit ſeulement. Mais, diſois-je, il n'eſt pas comme un Infidele, qui n'en a peut-eſtre jamais oüi parler. Il ſçait que l'Evangile de Saint Mathieu & les Epiſtres de Saint Paul ſont leûës dans l'Egliſe comme parole de Dieu, & que tous les Fideles n'en doutent pas. Peut-il croire avec eux auſſi certainement qu'il croit que Dieu eſt, que cette parole eſt inſpirée de Dieu? Vous avez dit qu'il

ne peut pas faire cét acte de foy : qui ne peut faire un acte de foy ſur un article qu'on luy propoſe, fait du moins pour ainſi parler un acte de doute. M. Claude répondoit toûjours, qu'il eſtoit dans une pure ignorance. Et bien laiſſons-là les mots : il n'en doute pas ſi vous voulez ; mais il ne ſçait ſi cette Ecriture eſt une verité ou une fable ; il ne ſçait ſi l'Evangile eſt une hiſtoire inſpirée de Dieu, ou un conte inventé par les hommes. Il ne peut donc pas ſur ce point faire un acte de foy divine, ni dire : *Je croy, comme Dieu eſt, que l'Evangile eſt de Dieu*

meſme. N'avoûez-vous pas qu'il ne peut faire cét acte, & qu'il n'a autre choſe qu'une foy humaine? Il avoûa encore franchement qu'il n'y connoiſſoit autre choſe. Hé bien, Monſieur, c'eſt aſſez. Enfin donc il y a un point où tout Chreſtien baptiſé ne ſçait pas ſi l'Evangile n'eſt pas une fable : on luy donne cela à examiner : voilà où il en faut venir quand on donne à examiner aprés l'Egliſe. On peut diſcourir ſans fin : nous avons tout dit de part & d'autre, & on ne feroit plus que recommencer. C'eſt à chacun à examiner en ſa conſcience comment il

peut ſouſtenir qu'un Chreſtien baptiſé doive avoir eſté un moment ſans ſçavoir ſi l'Evangile eſt une verité ou une fable, & qu'il faille entre les autres queſtions qu'on peut faire dans la vie, luy donner encore celle-là à examiner. Il me parut à la contenance de Mademoiſelle de Duras qu'elle m'avoit entendu : j'attendis pourtant un peu ; & M. Claude ſe leva.

Mademoiſelle de Duras ſe leva avec nous, & nous dit en s'approchant : Mais je voudrois bien avant qu'on ſe retiraſt, qu'on diſt quelque choſe ſur la ſéparation. La choſe eſt faite, luy re-

partis-je. Du moment qu'il eſt certain qu'on ne peut examiner aprés l'Egliſe ſans tomber dans un orgueïl inſupportable, & ſans douter de l'Evangile, il n'y a plus rien à dire. Chacun n'a plus qu'à conſiderer s'il veut qu'on doute un ſeul moment de l'Evangile, & encore s'il ſe ſent capable de mieux entendre l'Ecriture que tous les Synodes du monde, & que tout le reſte de l'Egliſe univerſelle. Mais, puis que Mademoiſelle ſouhaite quelque particulier éclairciſſement ſur la ſéparation, je vous prie, dis-je à M. Claude, donnez-moy encore un mo-

ment. Je vous vas propoſer des faits eſſentiels dont il faudra, ſi je ne me trompe, que vous conveniez bientoſt. Je vous demande, Monſieur, ſi les Ariens ſe ſont ſeparez de l'Egliſe, & ſi leur ſecte quand elle parut n'eſtoit pas nouvelle? Ils ne ſe ſont pas, dît-il, ſeparez de l'Egliſe; ils l'ont corrompuë. Il ſe mit à repreſenter avec beaucoup d'exageration, comme ils avoient entraiſné toute l'Egliſe. Cela n'eſt pas ainſi, Monſieur: vous ſçavez que Saint Athanaſe, Saint Baſile, Saint Gregoire de Nazianze, tant d'autres ſaints Eveſques tenoient pour la

verité, & qu'un grand peuple les suivoit. Vous sçavez que tout l'Occident, & Rome mesme, malgré la cheûte de Liberius, estoit orthodoxe. Mais laissons tout cela, luy dis-je; en quelque nombre qu'ils se soient separez, il y avoit une Eglise devant eux avec qui ils ont rompu, & contre qui ils ont fait une autre Eglise. Non, dît-il, ils l'ont corrompuë. Hé, Monsieur, quelle difficulté est-ce là? Tous les heretiques ne se sont jamais separez qu'en corrompant quelques-uns des enfans de l'Eglise, & se separant avec eux de l'Eglise où ils avoient tous esté

baptiſez. Mais enfin dites-moy, Monſieur, la ſecte des Ariens, & cette Egliſe qu'on nomme Arienne, n'eſtoit-elle pas nouvelle? Si vous voulez dire, Monſieur, me repartit-il, qu'Arius ait parlé le premier contre la divinité du Fils de Dieu, il n'eſt pas vray. Origene devant luy & Juſtin martyr avoient dit la meſme choſe. Ha, Monſieur, qu'un martyr ait nié la divinité du Fils de Dieu, je n'en croiray jamais rien. Pour Origene, vous ſçavez qu'on l'a allegué pour & contre; c'eſt un auteur ambigu & ſuſpect. Mais, Monſieur, laiſſons les faits incertains; taſ-

chons de trouver un fait dont vous & moy convenions. Cette secte qui aprés la condamnation prononcée contre Arius, se joignit à ce Prestre excommunié, & forma une Eglise contre l'Eglise, n'estoit-elle pas nouvelle? Il fallut bien l'avoüer. Pour luy prouver sa nouveauté, falloit-il remonter jusqu'aux Apostres, & ne pouvoit-on pas luy dire: *Eglise separée de cette autre Eglise où Arius est né & où il a receû le Bapteſme, vous n'estiez pas hier ni avant hier?* Oüi, dit M. Claude. N'en peut-on pas dire autant de l'Eglise Macedonienne qui nioit la di-

vinité du Saint Eſprit; des Neſtoriens qui ſeparoient la perſonne de JESUS-CHRIST; des Eutychiens qui confondoient ſes deux natures, & des Pelagiens qui nioient le peché originel & la grace de JESUS-CHRIST? Ne pourroit-on pas leur dire ſans remonter aux Apoſtres : *Quand vous eſtes venus au monde, vous avez trouvé l'Egliſe baptiſant les petits enfans en rémiſſion des pechez, & demandant la converſion des pecheurs & des infideles?* Donc ce qu'ont combatu tous ces héretiques & tous les autres que vous & nous connoiſſons, eſtoit crû non-ſeu-

lement du temps des Apoſtres, mais hier & avant hier & dans les temps où les héreſiarques ſont venus, & ils trouvoient l'Egliſe dans cette croyance. Mais, répondit M. Claude, il y a deux manieres d'établir l'erreur; l'une découverte, & l'autre cachée & inſenſible. Arreſtons-là, Monſieur, luy dis-je: nous devons propoſer des faits conſtans dont les deux partis conviennent; je ne conviens point de cette maniere inſenſible d'établir l'erreur. Hé, dît-il, la priere des Saints & le Purgatoire, voulez-vous dire, Monſieur, que vous les trouverez du temps des A-

postres ? Non, Monsieur, repris-je : je ne veux rien dire là-dessus, car vous n'en conviendriez pas ; & je veux dire des choses dont vous conveniez. Usez-en de mesme avec moy. Celuy qui tirera plus d'avantage solide des faits avoûëz par son adversaire, aura un grand argument que la verité est pour luy : car le propre de la verité est de se soustenir par tout, & de condamner l'erreur par les faits mesme que l'erreur avoûë. Et puis que vous me parlez de la priere des Saints : vous estes de bonne foy ; n'est-il pas vray que M. Daillé nous accorde treize cens ans

d'antiquité? Treize cens ans, Monsieur, répondit-il, ce n'est pas tous les temps de l'Eglise. J'en conviens, luy dis-je; mais enfin, l'adversaire me donne déja treize cens ans; il me donne Saint Gregoire de Nazianze, Saint Basile, Saint Ambroise, Saint Jerosme, Saint Chrysostome, Saint Augustin. Tout cela, dit M. Claude, des hommes. Des hommes tant qu'il vous plaira: mais enfin nous avons treize cens ans de l'aveu de nostre adversaire pour la priere des Saints, & pour l'honneur des Reliques; car ces deux choses ont esté jointes ensemble selon M. Daillé,

vous le ſçavez. Et pour la priere des morts, combien nous a donné M. Blondel? Il eſt vray, dit M. Claude, que c'eſt la plus ancienne erreur de l'Egliſe. Quatorze cens ans d'antiquité, Monſieur, c'eſt luy, dis-je, ce que nous accorde M. Blondel. Je ne dis pas cecy pour faire préjuger la verité de noſtre doctrine; ce n'eſt pas de quoy il s'agit: mais je le dis pour montrer que nous ne ſommes pas ſans défenſe ſur ces exemples d'erreurs inſenſiblement répanduës, puis que déja nous avons de voſtre conſentement treize & quatorze cens ans. Venons donc à des

faits constans dont je puisse convenir. Car pour vous, vous convenez que les Ariens, les Nestoriens, les Pelagiens, & en un mot tous les héretiques se sont établis, comme j'ay dit. Ils n'ont point trouvé d'Eglise à laquelle ils se soient unis. Ils en ont érigé une autre qui s'est separée de toutes les autres Eglises qui estoient alors. Cela est certain: n'est-il pas constant? J'attendis: M. Claude ne contredit pas; je ne crus pas le devoir presser davantage sur une chose constante & déja avoûée. Maintenant, luy dis-je, comment se sont établies les Eglises

orthodoxes? Quand les particuliers & les peuples, par exemple les Indiens, se sont convertis, n'ont-ils pas trouvé une Eglise déja établie à laquelle ils se sont unis? Il l'avoûa. En avez-vous trouvé une dans toute la terre à laquelle vous vous soyez unis? Est-ce l'Eglise Greque, ou Armenienne, ou Ethiopique que vous avez embrassée en quitant l'Eglise Romaine? Ne peut-on pas vous marquer la date précise de vos Eglises, & dire à toute cette Eglise, à toute cette societé exterieure dans laquelle vous estes Ministre, *Vous n'estiez pas hier?* Mais dit

icy M. Claude, n'eſtions-nous pas de cette Egliſe? Nous n'en ſommes pas ſortis, on nous a chaſſez. On nous a excommuniez dans le Concile de Trente. Ainſi nous ſommes ſortis : mais nous avons emporté l'Egliſe avec nous. Quel diſcours, Monſieur, luy dis-je! Si on ne vous en euſt pas chaſſez, y fuſſiez vous demeurez? A quoy ſert donc ce commandement tant répeté parmi vous, *Sortez de Babylone, mon peuple?* De bonne foy, dites-moy, fuſſiez-vous demeurez dans l'Egliſe, ſi elle ne vous euſt pas chaſſez? Non, Monſieur, aſſeûrément, dit M. Claude. Que

ſert donc, repris-je, de dire icy qu'on vous a chaſſez? C'eſt, dit-il, que c'eſt un fait veritable. Hé bien, Monſieur, pourſuivis-je, il eſt veritable : cela vous eſt commun, (ne vous faſchez pas du mot que je vais dire,) cela, dis-je, vous eſt commun avec tous les heretiques. L'Egliſe où ils avoient receû le Bapteſme les a chaſſez, les a excommuniez. Ils euſſent peut-eſtre bien voulu y demeurer pour corrompre & pour ſeduire; mais l'Egliſe les a retranchez. Et quant à ce que vous dites que vous eſtiez dans cette Egliſe qui vous a chaſſez, & que vous avez

emporté l'Egliſe avec vous, quel héretique n'en peut pas dire autant? Ce n'eſt pas des Payens que les anciens héretiques ont compoſé leur Egliſe; c'eſt des Chreſtiens nourris dans l'Egliſe. Auſſi n'avez-vous pas formé la voſtre en amaſſant des Mahometans; j'en conviens: mais en cela vous ne ſortez pas des exemples des anciens héretiques, & ils ont tous pû dire auſſi-bien que vous, qu'ils ont eſté condamnez par leurs parties. Car on ne les a pas fait aſſeoir au nombre des Juges, quand on a condamné leur nouveauté. Mais, Monſieur, reprît M. Clau-

de, nous ne convenons pas de cette nouveauté. Ce qui eſt dans l'Ecriture, n'eſt pas nouveau. Patience, Monſieur, je vous prie, luy répondis-je : aucun des anciens héretiques n'eſt convenu de la nouveauté de ſa doctrine ; ils ont tous allegué pour eux l'Ecriture Sainte : mais il y avoit une nouveauté qu'ils ne pouvoient conteſter ; c'eſt que le corps de leur Egliſe n'eſtoit pas hier, & vous en eſtes demeuré d'accord. Hé bien, dît enfin M. Claude, ſi les Ariens, ſi les Neſtoriens, ſi les Pelagiens avoient eû raiſon dans le fonds, ils n'euſſent point eû tort dans la

procedure. Tort ou non, luy dis-je, Monſieur, c'eſt le fonds de la queſtion: mais toûjours demeure-t-il pour conſtant que vous avez le meſme procedé qu'eux, la meſme conduite, les meſmes défenſes; en un mot, qu'en formant voſtre Egliſe vous avez fait comme ont fait tous les héretiques, & que nous faiſons ce qu'ont fait tous les orthodoxes. Chacun peut juger en ſa conſcience à qui il aime mieux reſſembler, & je n'ay plus rien à dire.

M. Claude ne ſe teût pas en cette occaſion, & il me dît que cét argument eſtoit excellent en faveur des

Juifs & des Payens, & qu'ils pouvoient ſouſtenir leur cauſe par la raiſon dont je me ſervois. Voyons, luy dis-je, Monſieur, & ſouvenez-vous que vous nous promettez le meſme argument. Le meſme, reprît-il, ſans doute. Les Juifs & les Payens ont reproché aux Chreſtiens leur nouveauté; vous le ſçavez: les écrits de Celſe en font foy, & tant d'autres. J'en conviens, luy dis-je, mais eſt-ce là tout? Et il eſtoit vray, pourſuivit-il, que le Chriſtianiſme eſtoit nouveau, à le regarder dans l'eſtat immediatement précedent. Quoy, luy dis-je, quand JESUS-CHRIST

commença sa prédication, on luy pouvoit dire, comme je vous dis, que dans l'Eglise où il estoit né, on ne parloit pas hier de luy ni de sa venuë? Et qu'estoit-ce donc que Saint Jean Baptiste, & Anne la Prophetesse, & Simeon, & les Mages, & les Pontifes consultez par Herode, lors qu'ils répondirent que le lieu de sa naissance estoit Bethléem? Falloit-il remonter jusqu'à Abraham pour prouver l'antiquité des promesses? Y a-t-il eû un seul moment où le Christ n'ait pas esté attendu dans l'Eglise où il est né; si bien attendu que les Juifs l'attendent encore? Il

eſt bien vray, Monſieur, qu'il falloit voir arriver une fois cette nouveauté, & ce changement du Chriſt attendu au Chriſt venu. Mais JESUS-CHRIST pour cela n'eſt pas nouveau. *Il eſt hier, il eſt aujourd'huy, & ſera aux ſiecles des ſiecles.* Heb. XIII. 8. Il eſt vray, repartit M. Claude, mais la Synagogue ne convenoit pas que ce JESUS fuſt le Chriſt. Mais, repris-je, la Synagogue n'a point condamné Saint Jean Baptiſte; mais la Synagogue a oüi, ſans rien dire, & les Mages, & Simeon, & Anne. JESUS-CHRIST a recueïlli dans la Synagogue, vraye Egliſe alors, les enfans de Dieu qu'elle con-

tenoit. La Synagogue à la fin l'a condamné. Mais JESUS-CHRIST avoit déja fondé son Eglise. Il luy donne sa derniere forme aussitost aprés sa mort, & le nouveau peuple a suivi l'ancien sans interruption : voilà des veritez inconteſtables. Et pour ce qui eſt du Paganiſme, il eſt vray que les Payens ont reproché aux Chreſtiens leur nouveauté. Mais qu'ont répondu les Chreſtiens ? N'ont-ils pas fait voir clairement que les Juifs avoient toûjours crû le meſme Dieu que les Chreſtiens adoroient, & attendu le meſme Chriſt ? que les Juifs croyoient tout cela hier, &

avant hier, & toûjours sans interruption? Mais, Monsieur, encore une fois, dit M. Claude, les Gentils ne convenoient pas de tout cela? Quoy, repris-je, y avoit-il parmi eux quelqu'un assez déraisonnable pour dire qu'il n'y eust jamais eû de Juifs, ou que ce peuple n'eust pas attendu un Christ, & n'eust pas adoré un seul Dieu, Créateur du Ciel & de la Terre? Ne faisoit-on pas voir aux Payens le commencement manifeste de leurs opinions, & la date, je ne dis pas des auteurs de leurs sentimens, mais de leurs Dieux mesmes, & cela, par leurs propres histoires,

par leurs propres auteurs, par leur propre Chronologie ? Croyez-vous qu'un Payen euſt pû faire avoüer à un Chreſtien que la Religion d'un Chreſtien eſtoit nouvelle, & qu'il n'y avoit jamais eû de ſocieté qui euſt eû la meſme croyance que les Chreſtiens avoient alors, comme je vous fais avoüer que tous les héretiques que vous & moy reconnoiſſons pour tels, ſont venus de cette ſorte, & que vous avez fait comme eux ? Voilà, Monſieur, comme vous prouvez que les Juifs & les Payens pouvoient ſouſtenir leur cauſe par le meſme argument dont je me ſers :

perſonne ne le pourra jamais, & perſonne ne pourra jamais nier le fait conſtant que j'avance, qui eſt que nous faiſons comme tous les Orthodoxes, & vous, comme tous les Héretiques.

Là finit la converſation. Elle avoit duré cinq heures avec une grande attention de toute l'aſſemblée. On s'eſtoit écouté l'un l'autre paiſiblement: on parloit de part & d'autre aſſez ſerré; & à la réſerve du commencement où M. Claude étendoit un peu ſon diſcours, dans tout le reſte il alloit au fait, & ſe preſentoit à la difficulté ſans reculer. Il eſt vray qu'il ten-

doit plûtoſt à m'enveloper dans les inconveniens où je l'engageois, qu'à montrer comme il en pouvoit ſortir luy-meſme : mais enfin tout cela eſtoit de la cauſe ; & il a dit aſſeûrément tout ce que la ſienne pouvoit fournir dans le point où nous nous eſtions renfermez.

Pour moy je n'avois garde d'en ſortir, puis que c'eſtoit celuy ſur lequel Mademoiſelle de Duras demandoit éclairciſſement. Elle me parut touchée : je me retiray toutefois en tremblant, & craignant toûjours que ma foibleſſe n'euſt mis ſon ame en peril, & la verité en doute.

III. Suite de la Conference.

Je la vis le lendemain. Je fus conſolé de voir qu'elle avoit parfaitement entendu tout ce que j'avois dit. C'eſt ce que je luy avois promis. Je luy avois repreſenté que parmi les difficultez immenſes que faiſoit naiſtre parmi les hommes l'eſprit de chicane, & la profondeur de la doctrine Chreſtienne, Dieu vouloit que ſes enfans euſſent un moyen aiſé de ſe réſoudre en ce qui regardoit leur ſalut; que ce moyen eſtoit l'autorité de l'Egliſe; que ce moyen eſtoit aiſé à établir, aiſé à entendre, aiſé à ſuivre; ſi aiſé, diſois-je, & ſi clair, que quand vous

n'entendrez pas ce que je diray ſur cela, je conſens que vous croyiez que j'ay tort. Cela en effet doit eſtre ainſi, quand la matiere eſt bien traitée : mais je n'oſois pas me promettre de l'avoir dignement traitée. Je reconnus avec joye & avec action de graces, que Dieu avoit tout tourné à bien. Les endroits qui devoient fraper, frapérent. Mademoiſelle de Duras ne pouvoit comprendre qu'un particulier ignorant puſt croire ſans un orgueïl inſupportable, qu'il luy pouvoit arriver de mieux entendre l'Ecriture que tous les Conciles Univerſels &

que tout le reſte de l'Egliſe. Elle avoit veû auſſi-bien que moy, combien eſtoit foible l'exemple de la Synagogue quand elle condamna JESUS-CHRIST, & combien il y avoit peu de raiſon de dire que les particuliers qui croyoient bien, manquaſſent pour ſe réſoudre d'une autorité exterieure, lors qu'ils avoient en la perſonne de JESUS-CHRIST la plus grande & la plus viſible autorité qu'il ſoit poſſible d'imaginer. Je repaſſay ſur le doute où il falloit eſtre touchant l'Ecriture ſi on doutoit de l'Egliſe. Elle dît qu'elle n'avoit jamais ſeulement ſon-

gé qu'un Chreſtien puſt douter un moment de l'Ecriture ; & au reſte elle entendit parfaitement, que rejettant le nom de doute, M. Claude avoit reconnu la choſe en d'autres termes : ce qui ne ſervoit qu'à faire paroiſtre combien cette choſe eſtoit dure & à penſer & à dire, puis que forcé de l'avoûër, il n'avoit pas cru le devoir faire en termes ſimples. Car enfin ne ſçavoir pas ſi une choſe eſt ou non, ſi ce n'eſt douter, ce n'eſt rien. Il parut donc clairement que les deux propoſitions dont il s'agiſſoit eſtoient établies : & je fis voir en peu de mots

à Mademoiſelle de Duras, que ſon Egliſe, en croyant deux choſes auſſi étranges, avoit changé tout l'ordre d'inſtruire les enfans de Dieu, pratiqué de tout temps dans l'Egliſe Chreſtienne.

Il ne falloit pour cela que luy répeter en peu de mots ce qu'elle m'avoit oüi dire, & ce qu'elle avoit oüi accorder à M. Claude. Dieu me mit pourtant dans le cœur quelque choſe de plus expliqué; & voicy ce que je luy dis.

L'ordre d'inſtruire les enfans de Dieu, eſt de leur apprendre avant toutes choſe le Symbole des Apoſ-

tres : *Je croy en Dieu le Pere, & en* JESUS-CHRIST, *& au Saint Esprit, la Sainte Eglise Universelle, la Communion des Saints, la rémission des pechez*, & le reste. Autant que le Fidele croit en Dieu le Pere, & en son Fils JESUS-CHRIST, & au Saint Esprit, autant croit-il l'Eglise Universelle, où le Pere, où le Fils, où le Saint Esprit est adoré. Autant, dis-je, qu'il croit le Pere, autant croit-il l'Eglise qui fait profession de croire que Dieu Pere de JESUS-CHRIST a adopté des enfans qu'il a unis à son Fils. Autant qu'il croit au Fils, autant croit-il l'E-

gliſe qu'il a aſſemblée par ſon Sang, qu'il a établie par ſa doctrine, qu'il a fondée ſur la pierre, & contre qui il a promis que les portes d'Enfer ne prévaudroient point. Autant qu'il croit au Saint Eſprit, autant croit-il cette Egliſe à qui le Saint Eſprit a eſté donné pour docteur. Et celuy qui dit, *Je croy en Dieu, en* JESUS-CHRIST, *& au Saint Eſprit*, quand il dit, *Je croy*, il profeſſe: *Il croit de cœur pour la juſtice, & il confeſſe de bouche pour le ſalut*, comme dit Saint Paul, & il ſçait que la Foy qu'il a, n'eſt pas un ſentiment particulier. Il y a une Egliſe, une

Rom. X.

ſocieté d'hommes qui croit comme luy : c'eſt l'Egliſe Univerſelle qui n'eſt pas icy, ni là, ni en ce temps ni en un autre. Elle n'eſt pas renfermée dans une ſeule contrée comme l'ancienne Egliſe Judaïque : elle ne doit point finir comme elle ; &
Dan. II. 44. VII. 14. *ſon Royaume ne doit point paſſer à un autre peuple,* comme il eſt écrit dans Daniel. Elle eſt de tous les temps & de tous les lieux, & tellement répanduë, que quiconque veut venir à elle, le peut. Elle n'a point d'interruption dans ſa ſuite : car il n'y a point de temps où on n'ait pû dire, *Je croy l'Egliſe Univerſelle,* comme il n'y en a

point où on n'ait pû dire, *Je croy en Dieu le Pere, & en ſon Fils, & au Saint Eſprit.* Cette Egliſe eſt ſainte, par ce que tout ce qu'elle enſeigne eſt ſaint; parce qu'elle enſeigne toute la doctrine qui fait les Saints, c'eſt à dire toute la doctrine de JESUS-CHRIST; parce qu'elle enferme tous les Saints dans ſon unité. Et ces Saints ne doivent pas eſtre ſeulement unis en eſprit: ils ſont unis exterieurement dans la communion de cette Egliſe; & c'eſt là ce que veut dire la communion des Saints. Dans cette Egliſe Univerſelle, dans cette communion des

Saints, est la rémission des pechez. Là est le Bapteſme, par lequel les pechez ſont remis ; là eſt le miniſtere des clefs, par leſquelles *ce qui eſt remis ou retenu ſur la terre, eſt remis ou retenu dans le ciel.* Voilà donc dans cette Egliſe un miniſtere exterieur, & qui dure autant que l'Egliſe, c'eſt à dire toûjours, puis qu'on croit cette Egliſe en tous les temps, non comme une choſe qui ait eſté, ou qui doive eſtre, mais comme une choſe qui eſt actuellement. Voyez donc à quoy cette Egliſe eſt attachée, & ce qui eſt attaché à cette Egliſe. Elle eſt attachée immediatement

Matt. XVI. Joan. XX.

au Saint Eſprit qui la gouverne: *Je croy au Saint Eſprit, la Sainte Egliſe Univerſelle.* A cette Egliſe eſt attachée, la communion des Saints, la rémiſſion des pechez, la réſurrection de la chair, la vie éternelle. Hors de cette Egliſe il n'y a ni communion des Saints, ni rémiſſion des pechez, ni réſurrection pour la vie éternelle. Voilà la Foy de l'Egliſe établie dans le Symbole. Il ne parle point de l'Ecriture. Eſt-ce qu'il la mépriſe? A Dieu ne plaiſe. Vous la recevrez des mains de l'Egliſe; & par ce que jamais vous n'avez douté de l'Egliſe, jamais vous ne

douterez de l'Ecriture que l'Egliſe a receûë de Dieu, de JESUS-CHRIST, & des Apoſtres, qu'elle conſerve toûjours comme venant de cette ſource, qu'elle met dans les mains de tous les Fideles.

Il me ſembla que cette doctrine vrayment ſainte & & apoſtolique, faiſoit l'effet qu'elle devoit faire: mais il y a, dis-je, encore un mot. C'eſt ce que je diſois à M. Claude, & je le réduis maintenant à ce raiſonnement tres-ſimple que tout le monde peut également entendre, je veux dire le ſçavant comme l'ignorant, & le particulier comme le

paſteur.

paſteur. Le Chreſtien baptiſé, avant que de lire l'Ecriture Sainte, ou peut faire cét acte de foy, *Je croy que cette parole eſt inſpirée de Dieu comme je croy que Dieu eſt*, ou il ne le peut pas faire. S'il ne le peut pas faire, il en doute donc; il eſt réduit à examiner ſi l'Evangile n'eſt pas une fable: mais s'il le peut faire, par quel moyen le fera-t-il? Le Saint Eſprit le luy mettra dans le cœur. Ce n'eſt pas répondre; car on eſt d'accord que la foy en l'Ecriture vient du Saint Eſprit. Il eſt queſtion du moyen exterieur dont le Saint Eſprit ſe ſert, & il ne peut y

en avoir d'autre que l'autorité de l'Egliſe. Ainſi chaque Chreſtien reçoit de l'Egliſe, ſans examiner, cette Ecriture, comme Ecriture inſpirée de Dieu.

Paſſons encore plus avant. L'Egliſe nous donne-t-elle ſeulement l'Ecriture en papier, l'écorce de la parole, le corps de la lettre? Non ſans doute; elle nous donne l'eſprit, c'eſt à dire, le ſens de l'Ecriture: car nous donner l'Ecriture ſans le ſens, c'eſt nous donner un corps ſans ame, & une lettre qui tuë. L'Ecriture, ſans ſa legitime interpretation, l'Ecriture deſtituée de ſon ſens naturel, c'eſt un cou-

teau pour nous égorger. L'Arien s'eſt coupé la gorge par cette Ecriture mal entenduë ; le Neſtorien ſe l'eſt coupée ; le Pelagien ſe l'eſt coupée. A Dieu ne plaiſe donc que l'Egliſe nous donne ſeulement l'Ecriture, ſans nous en donner le ſens. Elle a receû l'un & l'autre enſemble. Quand elle a receû l'Evangile de Saint Mathieu & l'Epiſtre aux Romains, & les autres, elle les a entenduës : ce ſens qu'elle a receû avec l'Ecriture, s'eſt conſervé avec l'Ecriture ; & le meſme moyen exterieur dont le Saint Eſprit ſe ſert pour nous faire recevoir l'Ecri-

ture Sainte, il s'en ſert pour nous en donner le ſens veritable. Tout cela vient du meſme principe; tout cela eſt de la ſuite du meſme deſſein. Comme donc il n'y a rien à examiner aprés l'Egliſe, quand elle nous donne l'Ecriture Sainte; il n'y a rien à examiner quand elle l'interprete, & qu'elle en propoſe le ſens veritable. Et c'eſt pourquoy vous avez veû qu'aprés le Concile de Jeruſalem Paul & Silas ne diſent pas, *Examinez ce decret;* mais ils enſeignent aux Egliſes à obſerver ce qu'avoient jugé les Apoſtres.

Voilà comme a toûjours procedé l'Egliſe. *Je ne croi-*

rois pas l'Evangile, dit Saint Auguſtin, *ſi je n'eſtois touché de l'autorité de l'Egliſe Catholique.* Et un peu aprés: *Ceux à qui j'ay crû quand ils m'ont dit, Croyez à l'Evangile, je les croy encore quand ils me diſent, Ne croyez pas à Manichée.* Cette ſocieté de Paſteurs établie par JESUS-CHRIST & continuée juſqu'à nous, en me donnant l'Evangile, m'a dit auſſi qu'il falloit déteſter les héretiques & les mauvaiſes doctrines; je croy l'un & l'autre enſemble, & par la meſme autorité. Cont. Ep. 5. Manich.

C'eſt la maniere dont les Chreſtiens ont eſté inſtruits dés les premiers temps, dans leſquels on a ſouſtenu

aux heretiques qu'ils n'eſtoient pas recevables à diſputer de l'Ecriture, *parce que ſans Ecriture on leur peut montrer que l'Ecriture n'eſt point à eux;* qu'il n'y a rien de commun entre eux & l'Ecriture.

Tertull. præſcrip. adv. hæret. 18. 37.

Et remarquez, s'il vous plaiſt, que toutes les ſocietez Chreſtiennes, excepté les Egliſes nouvellement Réformées, ont conſervé cette maniere d'inſtruire. Nous diſions M. Claude & moy, que l'Egliſe Greque, l'Ethiopienne, l'Armenienne, & les autres, ſe trompoient à la verité en ſe croyant la vraye Egliſe; mais toutes croyent du moins qu'il n'y

a rien à examiner aprés la vraye Egliſe.

Il n'y a point d'autre maniere d'enſeigner les Fideles. Si on leur dit qu'ils peuvent mieux entendre l'Ecriture Sainte, que tout le reſte de l'Egliſe enſemble, on nourrit l'orgueïl, on oſte la docilité. Nul ne le dit, que les Egliſes qui ſe diſent Réformées. Par tout ailleurs, on dit comme nous faiſons, qu'il y a une vraye Egliſe, qu'il faut croire ſans examiner aprés elle. Cela eſt crû non-ſeulement dans la vraye Egliſe, mais dans celles qui imitent la vraye Egliſe.

L'Egliſe Prétenduë Réformée eſt la ſeule qui ne

le dit pas. Si la vraye Egliſe, quelle qu'elle ſoit, le dit; l'Egliſe Prétenduë Réformée n'eſt donc pas la vraye Egliſe, puis qu'elle ne le dit pas.

Qu'on ne nous diſe pas: l'Ethiopienne le dit, la Greque le dit, l'Armenienne le dit, la Romaine le dit; à qui croiray-je?

Si voſtre doute conſiſtoit à choiſir entre la Romaine & la Greque, il faudroit entrer dans cét examen. Mais maintenant on convient dans voſtre Religion que l'Egliſe Greque, que l'Egliſe Ethiopienne & les autres ont tort contre la Romaine; & ſi elles eſtoient

vrayes Egliſes, en quittant la Romaine, qui, ſelon vous ne l'eſtoit pas, vous euſſiez deû rechercher leur communion.

Elles ne ſont donc pas la vraye Egliſe. Vous ne l'eſtes pas non plus : car la vraye Egliſe croit qu'il faut croire ſans examen ce qu'enſeigne la vraye Egliſe. Vous enſeignez le contraire. Vous vous dites la vraye Egliſe, & vous dites en meſme temps qu'il faut examiner aprés vous : c'eſt à dire, qu'on peut ſe damner en vous croyant. Vous renoncez donc dés-là à l'avantage de la vraye Egliſe. Vous n'eſtes pas la vraye Egliſe :

il vous faut quitter : c'eſt par là qu'il faut commencer. Si quelqu'un eſt tenté en vous quittant de s'unir à l'Egliſe Greque, on luy répondra.

Mademoiſelle de Duras ayant entendu ces choſes, il me ſembla qu'aprés cela rien ne la pouvoit troubler que l'habitude contractée dés l'enfance, & la crainte d'affliger Madame ſa Mere, pour qui je ſçavois qu'elle avoit toute la tendreſſe & tout le reſpect qu'une mere de cette ſorte merite. Je vis meſme qu'elle eſtoit peinée des reproches qu'on luy faiſoit, d'avoir des deſſeins humains, & ſur tout

d'avoir attendu à douter de ſa Religion, aprés une donation que Madame ſa mere luy avoit faite. Vous ſçavez bien, luy dis-je, en voſtre conſcience, en quel eſtat vous eſtiez quand cette donation vous a eſté faite ; ſi vous aviez quelque doute, & ſi vous l'avez ſupprimé dans la veûë de vous procurer cét avantage. Je n'y ſongeois pas ſeulement, répondit-elle. Vous ſçavez donc bien, luy dis-je, que ce motif n'a aucune part à ce que vous faites. Ainſi demeurez en paix ; pourvoyez à voſtre ſalut, & laiſſez dire les hommes : car cette apprehenſion qu'on ne vous

impute des veûës humaines, eſt une ſorte de veûë humaine des plus délicates & des plus à craindre.

Elle ſouhaita que je répetaſſe en preſence de M. Coton ce qui avoit eſté dit, par un deſir qu'elle avoit qu'il s'inſtruiſiſt avec elle. On le fit venir; on convint des faits. M. Coton me fit avec une extréme douceur quelques objections ſur la doctrine que j'avois expliquée. J'y répondis. Il me dît, qu'il n'eſtoit pas exercé dans la diſpute, ni verſé dans ces matieres. Il diſoit vray; il ſe remettoit à M. Claude. Je priay Dieu de l'éclairer, & je partis

pour revenir à mon devoir.

Aprés une converſation que nous euſmes encore à Saint Germain Mademoiſelle de Duras & moy dans l'appartement de Madame la Ducheſſe de Richelieu, elle me dît qu'elle ſe croyoit en eſtat de prendre dans peu ſa réſolution, & qu'il ne luy reſtoit qu'à prier Dieu de la bien conduire. Le ſuccés fut tel que nous le ſouhaitions. Le 22. Mars je retournay à Paris pour recevoir ſon abjuration. Elle la fit dans l'Egliſe des RR. PP. de la Doctrine Chreſtienne. L'exhortation que je luy fis ne tendoit qu'à luy repreſenter qu'elle ren-

troit dans l'Egliſe que ſes Peres avoient quittée ; qu'elle ne ſe croiroit pas dorénavant plus capable que l'Egliſe, plus éclairée que l'Egliſe, plus pleine du Saint Eſprit que l'Egliſe ; qu'elle recevroit de l'Egliſe, ſans examiner, le vray ſens de l'Ecriture, comme elle en recevoit l'Ecriture meſme ; qu'elle alloit dorénavant baſtir ſur la pierre, & qu'il falloit que ſa foy fructifiaſt en bonnes œuvres. Elle ſentit la conſolation du Saint Eſprit, & l'aſſiſtance fut édifiée de ſon bon exemple.

RÉFLEXIONS
SUR UN ECRIT
DE M. CLAUDE.

REFLEXIONS
SUR UN ECRIT
DE M. CLAUDE.

ON a veû dans l'Avertissement qui est à la teste de ce livre, qu'aprés que M. Claude eut leû mon recit, il fit une réponse à l'instruction que j'avois donnée à Mademoiselle de Duras, & qu'il y joignit une Relation de nostre Conference, qu'il avoit faite, à ce qu'il marque dans cét écrit mesme, *dés le lendemain de nostre entreveûë.*

J'ay receû de divers en-

droits, & meſme des Provinces les plus éloignées, cét écrit de M. Claude avec ſa Relation : mais la copie la plus entiere & la plus correcte que j'en aye veûë m'a eſté communiquée par M. le Duc de Chevreuſe, qui l'avoit eûë d'une Dame de qualité de la Religion Prétenduë Réformée. J'ay veû auſſi entre les mains de M. de Chevreuſe une déclaration ſignée de M. Claude, où il avoûë tout l'écrit ; de ſorte qu'on ne peut douter qu'il ne ſoit de luy.

Je trouve beaucoup de choſes dans cét écrit, qui confirment manifeſtement tout ce qu'on vient de lire

dans le mien. Je ne prétens pas relever icy toutes ces choſes, ni répondre à celles où M. Claude me paroiſt, par le defaut de ſa cauſe, auſſi peu d'accord avec luy-meſme qu'avec nous. Pour faire de telles remarques, il faut qu'un écrit ſoit entre les mains de tout le monde, & que chacun puiſſe voir ſi on en rapporte bien les paſſages, & ſi on en prend bien le ſens & la ſuite ; il faut en un mot qu'il ſoit public. Il le ſera quand il plaira à M. Claude. Je feray, en attendant, quelques réflexions ſur des choſes dont je ne croy pas qu'il puiſſe diſconvenir,

& qui peuvent beaucoup aider les Prétendus Réformez à prendre une bonne résolution sur la matiere que nous avons traitée.

I. Réflexion sur la Réponse de M. Claude aux Actes tirez de la Discipline des Prétendus Réformez.

Ma premiere réflexion est sur la réponse que fait M. Claude aux Actes tirez de la Discipline de ses Eglises. Je me suis servi de ces Actes pour montrer qu'il estoit si necessaire à tous les particuliers dans les questions de la Foy de se soumettre à l'autorité infaillible de l'Eglise, que les Prétendus Réformez, qui la rejettoient dans la speculation, se trouvoient forcez en mesme temps à la reconnoistre dans la pratique,

Ce qu'il y a de plus preſſant dans ces Actes, c'eſt qu'au ſeul Synode National, à l'excluſion des Conſiſtoires, Colloques & Synodes Provinciaux, eſt attribuée *la derniere & finale réſolution par la parole de Dieu.* Mais parce que c'eſt *la derniere & finale réſolution*, les Egliſes & les Provinces en députant à ce Synode jurent ſolennellement *de ſe ſoumettre à tout ce qui ſera conclu dans cette aſſemblée, perſuadées que Dieu y préſidera par ſon Saint Eſprit & par ſa parole.* Ainſi, parce qu'on croit devoir une ſoumiſſion entiere à cette ſentence ſuprême quand elle ſera prononcée, on jure de

Diſcip. Chap. 5. Art. 31. Vid. ſup. P. 51.

Diſcip. ch. 9. Art. III. Obſerv. p. 144. Vid. ſup. p. 52.

s'y soumettre avant mesme qu'elle l'ait esté ; c'est agir consequemment. Mais si aprés une promesse confirmée par un serment si solennel, on prétend se laisser encore la liberté d'examiner, j'avoûë que je ne sçay plus ce que les paroles signifient, & il n'y eût jamais d'évasion mentale si pleine d'illusion & d'équivoque.

On peut bien croire, sans que je le dise, que les Ministres se sentent pressez par un raisonnement si clair : dans de telles occasions, où la verité se découvre avec tant d'évidence, plus on a d'esprit, plus on sent la difficulté, & plus on se trou-

ve embaraſſé. Auſſi n'y a-t-il rien de plus viſible que l'embarras qui paroiſt dans la réponſe de M. Claude, je dis meſme dans ſa réponſe telle qu'il la marque dans ſa propre Relation.

Elle ſe réduit à dire qu'on fait ce ſerment, parce qu'on doit bien préſumer d'une telle aſſemblée; & au ſurplus que ces paroles, *Nous jurons de nous ſoumettre à voſtre aſſemblée, perſuadez que Dieu y préſidera*, enferment une condition ſans laquelle la promeſſe ainſi jurée n'a point ſon effet. C'eſt tout ce qu'on peut répondre. L'Anonyme qui a dédié ſon livre à M. Conrart, m'a fait 1. Rep. p. 344.

le premier cette réponse.

Chap. 35. p. 192. Un autre Anonyme, dont le livre est intitulé, *le déguisement démasqué*, l'a faite aprés luy. M. Noguier, & M. de Brueis autre Auteur qui a répondu à l'*Exposition*, n'ont eû que cela à dire. M. Jurieux s'en est tenu à cette réponse dans son Préservatif; & seulement il explique plus simplement que les autres, que toute cette persuasion qui sert de fondement au serment, *est une clause de civilité des termes de laquelle il ne faut point abuser.* M. Claude n'a point eû d'autre replique, & c'est la seule qui paroist encore dans sa Relation.

Nog. 2. p. ch. 23. p. 447.

pag. 298.

Preserv. art. 35. p. 286.

Ainsi

Ainſi ce ſerment ſi ſerieux & ſi ſolennel de tous nos Réformez & de leurs Egliſes en corps à leur Synode National ſe réduit à cette propoſition, qui ne ſeroit au fond qu'un inutile compliment: *Nous jurons devant Dieu de nous ſoumettre à tout ce que vous déciderez, ſi vous décidez par ſa parole comme nous le préſumons & nous l'eſperons.*

Mais pourquoy donc ne pas énoncer ce grand ſerment en ces termes, ſi ce n'eſt qu'on a bien veû qu'en ſe réduiſant à ces termes on ne diſoit rien, & qu'on a voulu dire, ou ſembler dire quelque choſe?

Pour moy, plus je considere ce qui se trouve dans la Discipline des Prétendus Réformez sur ce serment de leurs Eglises, plus je le trouve éloigné du sens qu'on y veut donner.

Je trouve premierement, comme je l'ay remarqué dans la Conference, que ce serment ne se fait que pour le Synode National, c'est à dire, pour celuy *où se doit faire la derniere & finale résolution par la parole de Dieu*; & le Synode National de Castres a déclaré *qu'on n'useroit point és lettres d'envoy portées par les députez des Eglises particulieres aux Colloques & Synodes Provinciaux*

Discip. ch. 9. art. 3. Obs. p. 144.

de clauſes de ſoumiſſion SI ABSOLUES *que celles qui ſont inſerées és lettres des Provinces aux Synodes Nationaux.* Pourquoy, ſi ce n'eſt pour faire voir la difference qu'il y a entre la derniere déciſion, & toutes les autres?

En effet, quand j'ay recherché en quoy conſiſtoit cette difference, j'ay trouvé une autre ſorte de ſoumiſſion pour les Colloques & pour les Synodes Provinciaux. C'eſt que ceux qui ſont accuſez d'alterer la ſaine doctrine ſont obligez *préalablement de faire promeſſe expreſſe de ne rien ſemer de leurs opinions avant la convo-* Diſcip. ch. 5. art. 31.

 Réflexions sur un écrit
cation du Colloque, ou du Synode Provincial. C'eſt un réglement de Diſcipline & de Police. Mais quand on vient au Synode où ſe doit faire *cette derniere & finale réſolution*, les particuliers à la verité réïterent la meſme promeſſe; mais on ne s'en tient pas là, & les Egliſes en corps y ajouſtent ce grand ſerment de ſe ſoumettre en tout & par tout à la déciſion, perſuadées que Dieu meſme en ſera l'auteur.

Une ſimple *préſomption humaine*, comme l'appelle M. Claude, *une clauſe de civilité*, comme la nomme M. Jurieux, ne peut pas eſtre la matiere & le fondement d'un

ſerment : auſſi voyons-nous que non-ſeulement les particuliers, mais les Conſiſtoires & les Provinces entieres ſentirent dans ce ſerment quelque choſe de plus fort qu'on ne veut preſentement nous y faire entendre, en ſorte qu'elles y firent une grande réſiſtance qui ne put eſtre vaincuë que par un long-temps, & par les Decrets réïterez des Synodes Nationaux.

Je voy durer cette réſiſtance juſqu'à l'an 1631. En cette année & au deſſus je trouve preſque toûjours dans les Synodes Nationaux, des Provinces entieres cenſurées, parce que

Diſcip. ch. 9. art. 3. Obſ. p. 143. 144.

leur députation, ou, comme ils parlent, *leur envoy*, ne contenoit pas cette clause de soumission. Les Eglises avoient de la peine à faire un serment si peu convenable à la doctrine qu'on leur avoit inspirée, & à jurer, contre les principes de la nouvelle Réforme, une telle soumission à une Assemblée, qui aprés tout, quelque nom qu'on luy donnast, n'estoit qu'une Assemblée d'hommes toûjours, selon ces principes, sujets à faillir: mais il y fallut passer. On vit qu'on ne faisoit rien, si à la fin on n'obligeoit les hommes à une soumission absoluë; & que leur

laisser l'examen libre après la derniere & finale résolution, c'estoit nourrir l'orgueil, la dissension & le schisme

Ainsi, contre les principes de la Réformation prétenduë, il fallut donner d'autres idées, & on résolut de s'attacher immuablement à la soumission & au serment dans les termes que nous avons marquez.

La raison dont on se servit au Synode de la Rochelle pour obliger les Provinces à *cette clause de soumission aux choses qui seroient réſoluës dans le Synode National*, c'est qu'elle estoit *necessaire à la validité* Ibid.

En général pour valider les Actes d'une assemblée, il suffiroit que ceux dont elle seroit composée eussent un pouvoir d'y porter les suffrages de ceux qui les auroient envoyez ; & les députez tant des Colloques que des Synodes Provinciaux venoient toûjours munis de tels pouvoirs. Mais il falloit quelque chose de plus fort au Synode National ; & comme il s'y agissoit *de la derniere résolution*, pour valider un tel Acte, & luy donner toute sa force, on jugea qu'il devoit estre précedé d'une soumission aussi absoluë que la résolu-

tion en devoit paroiſtre irrévocable.

A cette déciſion du Synode de la Rochelle, celuy de Tonneins ajouſta que *la ſoumiſſion ſeroit promiſe en propres termes à tout ce qui ſeroit conclu & arreſté* SANS CONDITION ET MODIFICATION. Maintenant, ce n'eſt plus qu'une *clauſe de civilité*, & une promeſſe conditionnelle qu'on feroit ſi on vouloit non-ſeulement au Synode Provincial, & au Colloque & au Conſiſtoire, mais encore à tout Miniſtre particulier. On ne la fait neanmoins ni à ces Miniſtres particuliers, ni à ce Conſiſtoire, ni à ces Col- Ibid.

loques, ni à ces Synodes Provinciaux : pourquoy, si ce n'eſt pour réſerver quelque choſe de particulier & de propre à l'Aſſemblée où ſe devoit faire *la finale réſolution*, aprés laquelle il n'y a plus qu'à obéïr? Mais ſi tout ce qu'il y a icy de particulier & de propre, au fond n'eſt que des paroles ; eſtoit-ce de quoy occuper les Egliſes de la nouvelle Réforme & cinq ou ſix de leurs Synodes Nationaux?

C'eſt ce qu'il falloit expliquer, ſi on vouloit dire quelque choſe : c'eſt ſur quoy on ne dit mot, quoyque cette difficulté, par maniere de dire, ſaute aux

yeux, & que je l'aye expreſſément relevée.

Enfin, pour réduire mon raiſonnement en peu de mots, tout ſerment doit eſtre fondé ſur une verité certaine & connuë. Or cette promeſſe faite au Synode national, & confirmée par le ſerment ſolennel de toutes les Egliſes Prétenduës Réformées, *Nous jurons & promettons de ſuivre vos déciſions, perſuadez que vous jugerez bien*; cette promeſſe, dis-je, de quelque maniere qu'on la tourne, n'a de certitude que dans l'un de ces deux ſens. Le premier, *Nous jurons & promettons de ſuivre vos déci-*

sions, si nous trouvons que vous jugiez bien : chose à la verité tres-certaine, mais en mesme temps illusoire, puis qu'il n'y a personne sur la terre à qui on n'en puisse dire autant ; & comme je l'ay remarqué dans la Conference, M. Claude me le peut dire aussi-bien que moy à luy. Le second, *Nous sommes si persuadez que vous jugerez bien, que nous jurons & promettons de suivre vos décisions ;* auquel cas le serment est faux, si on n'est entierement asseûré que l'Assemblée, à qui on le fait, ne peut mal juger.

Les Prétendus Réformez n'ont maintenant qu'à choi-

sir entre ces deux sens, dont l'un est une illusion manifeste, & l'autre, qui paroist aussi le seul naturel, suppose clairement l'infaillibilité de l'Eglise.

Et il ne faut pas répondre icy que cette soumission ne regarde que l'ordre public & la discipline; car en matiere de Foy, une décision n'oblige à rien moins qu'à ce qu'a dit l'Apostre Saint Paul, c'est dire, *à croire de cœur, & à confesser de bouche.* Et nos Réformez eux-mesmes l'entendent ainsi, lors qu'ils déclarent dans leur Discipline, que l'effet de la décision *derniere & finale* du Synode Natio- Rom. X. 10.

Vid. sup. p. 51.

nal, c'est qu'*on y acquiesce de point en point, avec exprés desaveu de la doctrine contraire.* Celuy donc qui jure de se soumettre à la décision qu'on fera dans une assemblée, jure de croire de cœur, & de confesser de bouche la doctrine qu'on y aura décidée.

Mais pour faire cette promesse, & la confirmer par serment, il faut que l'assemblée à qui on la fait ait une promesse divine de l'assistance du Saint Esprit; c'est à dire, qu'elle soit infaillible.

M. Claude insinua dans la Conference, qu'il y avoit en effet une promesse divi-

ne, que *ceux qui chercheroient, trouveroient;* & que le ſerment de ſes Egliſes pouvoit avoir ſon fondement dans cette aſſeûrance. Mais jamais il ne ſortira par cette réponſe de l'embarras où il eſt. Car afin de rendre le ſerment conforme à la promeſſe, il doit eſtre conditionnel, comme la promeſſe l'eſt: & comme JESUS-CHRIST a dit, *Si vous cherchez bien, vous trouverez*, le ſens du ſerment ſeroit auſſi, *Si vous faites voſtre devoir, nous vous en croirons;* ce qui ſeroit retomber dans la pitoyable illuſion que nous avons rejettée.

Afin donc de pouvoir faire sans temerité le serment dont il s'agit, il faut estre fondé sur une promesse absoluë de Dieu, sur une promesse qui nous asseûre mesme contre les infidelitez des hommes, enfin sur une promesse telle que JESUS-CHRIST la fait à son Eglise, lors qu'il l'asseûre indéfiniment & absolument, que

Matt. XVI. *les portes d'Enfer ne prévaudront point contre elle.*

Tant que nos Réformez s'obstineront à nier que l'autorité des décisions de l'Eglise soit fondée sur cette promesse, leur serment sera toûjours une illusion ou une temerité manifeste; & ils se

trouveront forcez ou à déferer plus qu'ils ne veulent à l'autorité de l'Egliſe, ou à reconnoiſtre qu'ils ont impoſé par de magnifiques paroles à la credulité des peuples: puis qu'aprés avoir diſtingué de toute autre déciſion la derniere déciſion de l'Egliſe par un caractere ſi marqué & par la proteſtation d'une ſoumiſſion ſi particuliere, au fond il ſe trouvera qu'une telle ſoumiſſion confirmée par un ſerment ſi ſingulier n'eſt pas d'une autre nature ni d'un autre genre que celle qu'on doit naturellement à toute aſſemblée Eccleſiaſtique, & à tout paſteur legitime; c'eſt à dire,

qu'on pourra toûjours en venir à de nouveaux doutes, & toûjours examiner, *aprés la derniere résolution*, comme on feroit aprés toutes les autres.

Il eſt ainſi en effet ſelon les principes de la nouvelle Réforme : mais les principes de la nouvelle Réforme n'ont pû changer la condition neceſſaire de l'humanité, qui demande, pour empeſcher les diviſions & mettre les eſprits en repos, une déciſion finale & indépendante de tout nouvel examen général & particulier.

L'Egliſe Chreſtienne n'eſt pas exempte de cette loy;

& plus elle eſt ordonnée, plus ſa conſtitution dépend d'une entiere ſoumiſſion de l'eſprit, plus elle a beſoin d'une ſemblable autorité. C'eſt pourquoy dés l'origine du Chriſtianiſme, Dieu meſme a mis dans le cœur de tous les vrais Chreſtiens qu'il ne faut plus chercher ni examiner aprés l'Egliſe. Cette inviolable Tradition a fait ſon effet dans nos Réformez malgré leurs principes. Je ne m'en étonne pas. Baſ. de Sp. S. 29. Saint Baſile a dit tres-ſagement & tres-veritablement que la Tradition faiſoit dire aux hommes plus qu'ils ne vouloient, & leur inſpiroit des choſes contraires à

leurs sentimens. Et si nos Réformez ne veulent pas devoir à la Tradition cette résolution derniere & finale, ni cette soumission si solennellement jurée : c'est donc la necessité & l'experience qui les y aura forcez; c'est qu'il faut pouvoir mettre fin aux doutes & à l'examen des particuliers par une autorité absoluë, si on veut avoir la paix & entretenir l'humilité; c'est que si on n'a pas, ou si on n'exerce pas cette autorité, il faut faire semblant de l'avoir & de l'exercer, & du moins en donner l'idée; c'est en un mot qu'on peut discourir & répondre du moins de pa-

role à des argumens, mais que l'ignorance, l'infirmité, & l'orgueil naturel à l'esprit humain demande d'autres remedes.

Seconde Réflexion, sur une des Propositions avoüées par M. Claude dans la Conference, & sur l'examen qu'il prescrit aprés le jugement de l'Eglise.

J'ay prétendu faire voir dans la Conference, qu'en niant l'autorité infaillible de l'Eglise, on tombe dans ces deux inconveniens; & je ne dis pas dans l'un des deux, mais dans tous les deux inévitablement. Le premier, est qu'on oblige chaque particulier, pour ignorant qu'il puisse estre, à croire qu'avec cela il peut mieux entendre la parole de Dieu que les Synodes les plus universels, & que tout le reste de l'Eglise ensemble. Le

second, qu'il y a un temps où un Chrestien baptisé n'est pas en estat de faire un acte de foy sur l'Ecriture Sainte ; mais que, malgré qu'il en ait, il se trouvera obligé de douter si elle est inspirée de Dieu.

Je n'ay veû aucun des Prétendus Réformez, à qui ces deux propositions n'ayent fait horreur, & qui ne m'ait dit, que non seulement il ne les croiroit jamais, mais qu'il détesteroit ceux qui les croyent. Voyons donc comme il demeure établi par la Conference, qu'elles sont des suites de la doctrine des Prétendus Réformez, & des suites si manifestes,

qu'elles ſont avoüées par les Miniſtres.

Et déja, ſans ſortir de la Relation de M. Claude, luy-meſme il y tranche le mot: qu'aprés toute aſſemblée Eccleſiaſtique chaque particulier doit examiner ſi elle a bien entendu la parole de Dieu, ou non. Comme il avoit parlé des intereſts humains, qui ſouvent, diſoit-il, offuſquent la verité dans les Aſſemblées les plus authentiques & les plus univerſelles de l'Egliſe: pour détruire cette réponſe, & montrer au fond que ce n'eſtoit qu'une chicane, je luy avois demandé ſi tout ſe paſſant dans l'ordre, &

sans qu'il paruſt aucun intereſt humain dans les déliberations, il ne faudroit pas encore que chaque particulier examinaſt. Il avoit avoüé qu'il le falloit ; & il l'avoüe encore dans ſa propre Relation, ſouſtenant qu'il n'y a nulle abſurdité, ni nul orgueil à un particulier, de croire qu'il puiſſe mieux entendre la parole de Dieu que toutes les Aſſemblées Eccleſiaſtiques, quelque bon ordre qu'on y garde, & de quelques perſonnes qu'elles puiſſent eſtre compoſées.

Voilà une propoſition & une doctrine qui paroiſtra affreuſe à tout eſprit docile. Mais afin que la choſe

soit plus sensible, faisons l'application de cette doctrine à un exemple particulier.

L'Eglise Calvinienne, depuis six à sept-vingts ans qu'elle a commencé de s'établir, n'a tenu aucune Assemblée plus authentique ni plus solennelle que le Synode de Dordrecht. Outre toutes les Eglises des Païs-Bas, toutes les autres de mesme croyance, celles d'Angleterre, celle de Geneve, celles du Palatinat, celles de Hesse, celles de Suisse, celle de Breme, & les autres de Langue Allemande, s'y sont trouvées par leurs Députez, & l'ont

receû ; & afin que rien n'y manquaſt, ſi les Egliſes Prétenduës Réformées de ce Royaume furent empeſchées de s'y trouver, elles en adopterent toute la doctrine au Synode National de Charenton en 1631. où tous les articles de Dordrecht, traduits de mot à mot, furent embraſſez & jurez par tout le Synode, & en ſuite par toutes les Provinces & toutes les Egliſes particulieres. Depuis ce temps aucun des Prétendus Réformez ne réclame contre ce Synode. Il n'y a que les Arminiens qu'on y condamna, qui en blaſment la doctrine & en racontent

les cabales & la part qu'y a eû la politique & les intereſts de la Maiſon d'Orenge. Tout le reſte a ployé; & s'il y a quelque choſe qu'on puiſſe dire receû d'un conſentement unanime par toutes les Egliſes de la Réformation Prétenduë, c'eſt ſans doute les decrets de ce Synode. Et néanmoins je ſouſtiens à M. Claude, qu'interrogé ſi un particulier, quel qu'il ſoit de ſon Egliſe, peut ſe repoſer ſur une autorité auſſi grande parmi les ſiens, que celle-là, ſans examiner davantage; ſi on le preſſe de répondre par oüi ou par non dans une queſtion ſi préciſe & dans

un fait si bien articulé, il faudra qu'il dise que non, & qu'enfin malgré tout cela, ce n'est que des hommes, quelque habiles, quelque éclairez, quelque saints qu'on les imagine, toûjours sujets à faillir, dont si on suivoit les sentimens à l'aveugle & sans examen, on égaleroit les hommes à Dieu. Ainsi, selon les maximes de la nouvelle Réforme, tout particulier, & jusqu'aux femmes les plus ignorantes, doivent croire qu'elles pourront mieux entendre l'Ecriture Sainte, qu'une Assemblée composée de tout ce qu'il y a de plus grand dans toute l'E-

gliſe, qu'il reconnoiſt pour la ſeule où Dieu eſt ſervi purement ; & non-ſeulement de cette Aſſemblée, mais de tout le reſte de l'Egliſe, & de tout ce qu'il en connoiſt dans tout l'Univers. Voilà ce que M. Claude m'a avoûé ; voilà en ſubſtance ce qu'il dit encore dans ſa propre Relation ; & voilà ce que tout Miniſtre, bon gré malgré qu'il en ait, avoûëra dans une Conference en preſence de qui on voudra, à moins qu'il s'obſtine à ne vouloir point parler préciſément : auquel cas on verra qu'il biaiſe, & cette tergiverſation ſera plus forte qu'un aveu, puis

qu'outre qu'elle fera voir que l'aveu eſt inévitable, elle fera voir de plus qu'on en ſent les pernicieuſes conſequences.

Et ce que je dis du Synode de Dordrecht, on forcera M. Claude & tout autre Miniſtre à le dire du Concile de Nicée, du Concile de Conſtantinople, de celuy d'Epheſe, de celuy de Calcedoine & des autres que nous recevons eux & nous d'un commun accord: & quand ils le diront, ils ne diront rien de nouveau, ni qui ſoit inuſité dans leur Religion. Calvin l'a dit en termes formels, lors qu'en parlant en général des Con-

ciles de tous les siecles précedens, il a écrit ces paroles : *Je ne prétens pas en ce lieu qu'il faille condamner tous les Conciles, & casser tous leurs Decrets. Toutefois*, poursuit-il, *vous m'objecterez que je les range tellement dans l'ordre, que je permets à tout le monde indifferemment de recevoir ou de rejetter ce que les Conciles auront établi; nullement, ce n'est pas là ma pensée.* Vous diriez qu'il s'en éloigne beaucoup. La majesté des Conciles, & l'autorité d'un si grand nom le frape d'abord; mais la suite de sa doctrine luy fait bientost oublier ce qu'il sembloit vouloir dire à leur avantage : car voicy comme

IV. Institut. c. 9.

il conclut. *Lors*, dit-il, *que l'on allegue l'autorité d'un Concile, je desire premierement que l'on considere en quel temps, & pour quel sujet il a esté assemblé, & quelles personnes y ont assisté ; aprés que l'on examine le point principal selon la régle de l'Ecriture, de sorte que la définition du Concile ait son poids, & qu'elle soit comme un préjugé, mais qu'elle n'empesche pas l'examen.* C'est à quoy aboutit enfin cette soigneuse recherche du temps, du sujet & des personnes, à faire qu'en quelque temps que se soit tenu un Concile, quelque matiere qu'on y ait traitée, & de quelques personnes qu'il ait

eſté compoſé, *tout le monde indifferemment*, car c'eſt de quoy il s'agit, en examine le point principal par la parole de Dieu, & croye qu'il peut mieux entendre cette divine parole que tous les Conciles.

Voilà juſqu'où ces Meſſieurs pouſſent l'examen: ils le pouſſent meſme bien plus avant, puis qu'ils veulent qu'on examine aprés les Apoſtres. Ce n'eſt pas une conſequence que je tire de leur doctrine; c'eſt leur propre propoſition & leur doctrine en termes formels, & celle de M. Claude en particulier. Car ſur ce que j'ay dit dans l'*Expoſi-*

Exp.art.XIX. *tion*, qu'aprés le Concile de Jerusalem & la décision des Apostres, où ils dirent,

Act. XV. 18. *Il a semblé bon au Saint Esprit & à nous*, personne n'avoit plus rien à examiner, &

Act. XVI. 4. qu'en effet *Paul & Barnabé avec Silas*, comme il est écrit dans les Actes, *alloient parcourant les Eglises, & leur enseignant*, non point à examiner ce qu'avoient fait les Apostres, mais *à suivre leurs Ordonnances:* parce que j'ay conclu de-là qu'ils donnoient la forme à tous les siecles suivans, & nous apprenoient comme en tous les temps les Fideles devoient, sans examiner, se soumettre aux décisions de

l'Egliſe; aprés diverſes réponſes, toutes vaines, il a fallu à la fin me répondre nettement, qu'on devoit encore examiner aprés le Concile des Apoſtres. C'eſt l'Anonyme, c'eſt le premier qui a répondu à l'*Expoſition*, qui l'a écrit en ces termes : *On ne voit pas que les Apoſtres publient leur déciſion avec un ordre abſolu d'y obéïr : mais ils envoyent Paul, Barnabas, & Silas pour inſtruire les Fideles de garder cette ordonnance, c'eſt à dire évidemment, pour leur en perſuader les motifs & les fondemens, ce qui ne dit pas qu'on leur défendiſt d'examiner.*

C'eſt ce que dit l'Ano-

nyme : l'endroit eſt remarquable, on le trouvera dans l'article XIX. de la premiere Réponſe dans la quatriéme & derniere remarque qu'il fait ſur le Concile des Apoſtres, en la page 328. Ce n'eſt pas un ſentiment particulier de cét Auteur, puis qu'on a mis à la teſte l'Approbation des quatre Miniſtres de Charenton, où M. Claude ſe trouve nommé ; afin qu'il ne diſe pas que je luy impute une doctrine étrangere, en luy imputant celle de cét Anonyme.

Ainſi ce n'eſt pas les Juifs & les Gentils incredules ; c'eſt les Fideles & les Egli-

ſes Chreſtiennes qui doivent examiner aprés les Apoſtres, & aprés les Apoſtres aſſemblez, & aprés qu'ils ont prononcé, *Il a ſemblé bon au Saint Eſprit & à nous :* & ce prodige de doctrine eſt enſeigné dans une Egliſe qui ſe vante de n'écouter que les pures paroles des Apoſtres. Voilà juſqu'où les Miniſtres & les Prétendus Réformez & M. Claude en particulier ſont forcez par leur croyance à pouſſer la neceſſité de l'examen.

Il ne reſtoit plus qu'à dire qu'il falloit encore examiner aprés JESUS-CHRIST, & qu'avec tous ſes miracles & toute l'autorité que ſon

Pere luy avoit donnée, il n'en avoit pas assez pour obliger les hommes à le suivre sans examen & sur sa parole : M. Claude l'a dit dans nostre Conference, & le dit encore dans sa Relation.

Je prie le sage lecteur de croire que dans une matiere de cette importance je ne veux ni imposer, ni exagerer : qu'il me suive seulement avec attention, & il verra la verité manifeste.

On a veû que j'objectois dans la Conference, qu'à moins de reconnoistre une autorité vivante & parlante, à laquelle tout particulier fust obligé de se soumettre

sans examiner, on réduisoit les particuliers à la présomption de croire qu'ils pouvoient mieux entendre l'Ecriture Sainte que tous les Conciles ensemble & que tout le reste de l'Eglise. Pour me prouver qu'en cela il n'y avoit rien de si orgueilleux, ni de si absurde, M. Claude me répondit que du temps que JESUS-CHRIST estoit sur la terre, le cas estoit arrivé où un particulier devoit élever son jugement au dessus de la Synagogue assemblée qui condamnoit JESUS-CHRIST: ce qui loin d'estre un sentiment d'orgueil, estoit l'acte d'une Foy parfaite.

Cette réponſe, je l'avoûé, me fit horreur : car afin de la ſouſtenir, il falloit dire que du temps que la Synagogue jugeoit JESUS-CHRIST, & qu'il eſtoit luy-meſme ſur la terre, il n'y avoit point ſur la terre d'autorité vivante & parlante à laquelle il falluſt ceder ſans examen ; de-ſorte que l'on devoit examiner aprés JESUS-CHRIST, & qu'il n'eſtoit pas permis de l'en croire ſur ſa parole. Je fis cette réponſe à M. Claude, & luy montray que loin qu'il falluſt alors que chacun ſe déterminaſt par un examen particulier, & s'élevaſt au deſſus de toute au-

torité vivante & parlante, il y en avoit une alors, la plus grande qui fut jamais ou qui puisse estre, qui est celle de JESUS-CHRIST & de la verité mesme ; à qui le Pere rendoit publiquement témoignage par une voix venuë du Ciel, par les miracles les plus grands & les plus visibles qu'on eust jamais faits, & enfin par les moyens les plus éclatans aussi-bien que les plus certains que la Toute puissance divine ait pu pratiquer.

Si je remarque dans la Conference qu'il n'y eût point de réponse à ce raisonnement, on sent bien que c'est qu'en effet il n'y

en doit point avoir. M. Claude dit néanmoins dans sa Relation qu'il me répondit que les miracles de JESUS-CHRIST faisoient un des sujets de la question ; qu'il y a de faux miracles dont Moïse au Deuteronome avoit averti les Israëlites de se donner garde ; que la Synagogue avoit jugé que les miracles de JESUS-CHRIST estoient faits au nom de Beelzebub ; qu'*enfin une autorité ne décide rien que premierement elle ne soit receûë, & que celle de* JESUS-CHRIST *ne l'estoit pas encore, puis qu'il s'agissoit de la recevoir ou de la rejetter.* Je suis obligé d'observer qu'assûrement je

n'entendis rien de tout cela dans la Conference; & on va voir qu'en effet il vaut mieux se taire, que de dire de telles choses. Mais puis que M. Claude veut les avoir dites, il faut donc qu'il dise encore qu'à cause que les miracles de JESUS-CHRIST estoient rejettez comme des signes trompeurs par des envieux, par des opiniastres, en un mot par les ennemis déclarez de la verité, ces miracles n'estoient pas assez convaincans pour pouvoir obliger les hommes à en croire JESUS-CHRIST sur sa parole sans examiner davantage; & qu'aprés par exemple qu'il

Joan. XI. 42. eût resuscité le Lazare en témoignage exprés *que Dieu l'avoit envoyé*, ceux qui virent de leurs propres yeux un si grand miracle, estoient, je ne dis pas recevables, mais expressément obligez à examiner si JESUS-CHRIST estoit vrayment envoyé de Dieu. Il faut, dis-je, pousser jusqu'à cét excés la necessité de l'examen: autrement il sera vray, comme je l'ay dit, qu'il y avoit alors une autorité visible & palpable à laquelle tout devoit ceder sans examiner; de-sorte qu'il n'y eût jamais de temps où l'on fust moins exposé à la tentation de l'orgueil en s'élevant au

dessus de toute autorité vivante & parlante, puis que celle de JESUS-CHRIST, la plus vivante & la plus parlante aussi-bien que la plus grande & la plus infaillible qui fut jamais, estoit alors sur la terre, & qu'on ne s'élevoit au dessus de la Synagogue qu'en se soumettant à JESUS-CHRIST, dont les miracles, comme il dit luy-mesme, *ostoient toute excuse* à ceux qui ne croyoient pas en luy : ce que l'Assemblée qui le condamna reconnut si bien, que refusant obstinément de croire en JESUS-CHRIST, elle ne trouva ni d'autre réponse à ses miracles, ni

Joan. XV. 22. 23. 24.

Joan. XI. 47. Joan. XII. &c.

d'autres moyens de luy réſiſter que de s'en défaire, & ſe défaire avec luy de Lazare meſme, pour étouffer, ſi elle euſt pu par un meſme coup avec les miracles qu'elle avoit veûs la memoire de celuy qui les avoit faits.

Il ne faut donc plus icy ébloüir le monde par de frivoles réponſes, ni faire perdre aux lecteurs la ſuite d'un raiſonnement en introduiſant des queſtions inutiles. Je veux dire qu'il ne ſert de rien d'émouvoir icy la queſtion des ſignes trompeurs, ni de répondre que la Synagogue doutoit de la verité des miracles de JESUS-

CHRIST. Il s'agit uniquement de sçavoir si ce doute n'estoit pas l'effet d'une malice évidente, & enfin s'il n'est pas certain parmi les Chrestiens qu'il y avoit dans les miracles de JESUS-CHRIST une si pleine démonstration de la puissance divine, & une si claire confirmation de la mission de JESUS-CHRIST, que tout esprit raisonnable fust obligé de ceder sans examiner davantage, en sorte qu'il y eust alors une autorité vivante & parlante, à laquelle il n'y eust rien à opposer qu'une malice grossiere & une manifeste obstination. Voilà de quoy il s'agit, &

si aprés cette explication de la queſtion on croit ſe ſauver encore, en diſant avec M. Claude, que *l'autorité de* JESUS-CHRIST *n'eſtoit pas receûë*, il faut aller plus loin, & dire à JESUS-CHRIST meſme avec les Juifs : *Vous*
Joan. VIII. 13. *vous rendez témoignage à vous-meſme ; voſtre témoignage n'eſt pas recevable.* Alors nous répondrons avec JESUS-
Ibid. 14. 15. CHRIST : *Quoy-que je me rende témoignage à moy-meſme, mon témoignage eſt veritable.* Et encore : *Je ne ſuis pas ſeul, mais mon Pere qui m'a envoyé rend auſſi témoignage de moy.* Et enco-
Joan. V. 36. re : *Les miracles que mon Pere m'a donné de faire, ces miracles*

cles rendent témoignage que mon Pere m'a envoyé. Et enfin: *Leur peché n'a plus d'excuſe: ſi je n'avois pas fait au milieu d'eux des miracles que nul autre n'a faits, ils n'auroient point de peché; & maintenant ils les ont veû, & ils haïſſent & moy & mon Pere.* C'eſt à dire, que les miracles ſont clairs, que l'autorité eſt inconteſtable, & que la réſiſtance ne peut plus avoir de fondement qu'une haine aveugle. Joan. XV. 22. 24.

J'attens qu'on réponde encore, que JESUS-CHRIST ajouſte aprés tout cela: *Sondez les Ecritures, elles-meſmes rendent auſſi témoignage de moy;* & qu'on oſe conclure Joan. V. 39.

de-là qu'on pouvoit & qu'on devoit examiner aprés JESUS-CHRIST, en sorte que cette parole qu'il a prononcée nous démontre, non pas dans les Ecritures, une surabondance de conviction, mais dans la personne de JESUS-CHRIST une insuffisance d'autorité. Si on fait encore cette objection, il n'y aura plus qu'à se taire, & à laisser JESUS-CHRIST défendre sa cause.

En attendant nous conclurons que c'est l'autorité mesme de JESUS-CHRIST que nous réverons dans son Eglise. Si nous disons qu'il faut croire l'Eglise sans examiner, c'est à cause que

JESUS-CHRIST qui l'enſeigne & qui la conduit, eſt au deſſus de tout examen. Nous ne laiſſerons pas, en imitant JESUS-CHRIST, de dire encore pour comble de conviction à tous les ennemis de l'Egliſe, *Sondez les Ecritures:* nous les confondrons par cette Ecriture à laquelle ils diſent qu'ils croyent, & nous les verrons ſuccomber encore dans cét examen; mais ce ſera aprés les avoir forcez à reconnoiſtre qu'il ſe faut ſoumettre, ſans examiner, à l'autorité de l'Egliſe, dans laquelle cét Eſprit que JESUS-CHRIST a envoyé pour tenir ſa place, parle toûjours.

Il n'y a donc rien de moins à propos que l'exemple de la Synagogue, & nos Prétendus Réformez destituez de cét exemple qui faisoit leur fort, demeurent seuls à se croire, chacun en particulier, capables de mieux entendre l'Ecriture Sainte que tout ce qui a dans l'Univers l'autorité de l'interpreter & de juger de la doctrine, & que tout ce qui leur paroist de Fideles dans le monde : ce qui est l'erreur précise des Indépendans, ou quelque chose de pis.

On dira que ce particulier qui examine aprés l'Eglise, sera toûjours bien as-

seûré de n'estre pas seul de son sentiment, puis que toûjours il restera quelque éleû caché qui pensera comme luy : comme si sans réfuter cette vision, ce n'estoit pas un orgueil assez détestable de se mettre seul au dessus de tout ce qu'on voit & de tout ce qu'on entend parler dans tout le reste de l'Eglise. On dira encore : ce n'est point orgueil de se croire éclairé par le Saint Esprit. Mais au contraire, c'est le comble de l'orgueil que des particuliers osent croire que le Saint Esprit les instruise, & abandonne à l'erreur tout ce qui paroist de Fideles dans le

reste de l'Eglise. Et il ne sert de rien de répondre, comme fait M. Claude dans
Joan. III. 8. sa Relation, *que l'Esprit souffle où il veut:* car il faudroit montrer que cét esprit qui se repose sur les humbles, ne laisse pas de souffler sur ceux qui se croyent eux seuls plus capables d'entendre l'Ecriture Sainte que tout le reste de l'Eglise, puis qu'ils examinent aprés elle; & non-seulement de souffler sur eux, mais encore de leur inspirer luy-mesme cette superbe pensée. Mais enfin, quoy qu'il en soit, & sans disputer davantage puis que ce n'en est pas icy le lieu, nous avons

montré que c'eſt un dogme avoûé dans la nouvelle Réforme, que tout particulier doit examiner aprés l'Egliſe, & par conſequent doit croire qu'il ſe peut faire qu'il entende mieux l'Ecriture qu'elle & toutes ſes Aſſemblées. Ceux à qui cette préſomption fait horreur, ou qui en s'examinant ne trouvent point en eux-meſmes cette fauſſe capacité, n'ont qu'à chercher leur ſalut dans une autre Egliſe que dans celle où on profeſſe un dogme ſi prodigieux.

Troiſiéme Réflexion, ſur une autre Propoſition avoûée par M.

La ſeconde abſurdité que j'ay promis de faire avoûer à M. Claude & à

Claude dans la Conference : explication de la maniere d'instruire les Chrestiens, & que l'autorité infaillible de l'Eglise est necessaire pour reconnoistre & entendre l'Ecriture.

tout bon Protestant, c'est qu'à moins de reconnoistre dans l'Eglise une autorité aprés laquelle il ne faille plus examiner ni douter, on est forcé à mettre un point où le Fidele en âge de raison ne puisse pas faire un acte de foy sur l'Ecriture, & où par consequent il faille douter si elle est veritable ou fausse. J'ay assigné pour ce point de doute tout le temps où un Chrestien, par quelque cause que ce soit, n'a pas leû l'Ecriture Sainte. M. Claude se récrie icy contre une si détestable proposition ; & moy je persiste à dire, non-seulement qu'il l'a avoûée

dans la Conference, mais meſme qu'en quelque maniere qu'il ait icy taſché de tourner les choſes, il n'a pû ſi bien faire qu'il ne l'avoûaſt encore dans ſa Relation.

A la verité, c'eſt icy un des endroits où je reconnois le moins nos veritables diſcours. Mais il y en a encore aſſez pour le convaincre, puis que ſi cette Relation devient publique, tout le monde verra qu'il y reconnoiſt en termes formels, *Que celuy qui n'a pas leû encore l'Ecriture Sainte, la croit parole de Dieu de foy humaine, parce que ſon pere le luy a dit, ce qui eſt un eſtat de Catecumene; & que lors*

 Réflexions sur un écrit qu'il a leû luy-mesme ce livre, & qu'il en a senti l'efficace, il la croit parole de Dieu, non plus de foy humaine, parce que son pere le luy a dit, mais de foy divine, parce qu'il en a senti luy-mesme immediatement la divinité : & c'est là l'estat de Fidele.

Il est donc vray qu'il a reconnu ce temps que j'entreprens de faire voir, où un Chrestien baptisé n'est pas en estat de faire un acte de foy surnaturelle & divine sur l'Ecriture Sainte, puis qu'il ne la croit parole de Dieu que de foy humaine, & que la foy divine ne peut venir qu'aprés la lecture.

De quelque maniere qu'il tourne cette foy humaine, c'eſt une propoſition qui fait horreur, qu'un Chreſtien baptiſé & en âge de raiſon, ne puiſſe pas faire ſur l'Ecriture un acte de cette foy par laquelle nous ſommes Chreſtiens. Car de-là il s'enſuit que le Chreſtien qui va lire la premiere fois l'Ecriture Sainte, ne doit ni ſe porter de luy-meſme, ni eſtre induit par perſonne à dire en l'ouvrant: *Je croy, comme je croy que Dieu eſt, que l'Ecriture que je m'en vas lire, eſt ſa parole.* Il faut au contraire luy faire dire: *Je m'en vas examiner ſi doreſnavant & dans le*

reſte de ma vie je dois lire cette Ecriture avec une telle foy. C'eſt renverſer tout l'ordre de l'inſtruction ; c'eſt perdre le fruit du Bapteſme ; c'eſt réduire les Chreſtiens à inſtruire leurs enfans baptiſez comme s'ils ne l'eſtoient pas, & qu'ils euſſent encore à déliberer de quelle Religion ils doivent eſtre.

Et ce que dit M. Claude ſur l'Ecriture, il faut qu'il le diſe ſur la foy de la Trinité, ſur celle de l'Incarnation, ſur celle de la Miſſion de JESUS-CHRIST & de la Rédemption du genre humain. Car ce qui force M. Claude & tout Proteſtant à dire que le Fidele

qui n'a pas leû l'Ecriture Sainte ne peut croire que de foy humaine qu'elle soit inspirée de Dieu, c'est qu'autrement il faudroit reconnoistre un acte de foy divine sur la seule autorité de l'Eglise : ce qui seroit reconnoistre cette autorité comme infaillible, & renverser par les fondemens toute la nouvelle Réforme. Mais le mesme argument revient sur tous les articles de nostre Foy ; & si le Fidele peut croire d'une foy divine & la Trinité & l'Incarnation & la Mission de JESUS-CHRIST sur la seule autorité de l'Eglise & avant que d'avoir leû l'E-

criture Sainte, je concluray toûjours avec une pareille certitude que l'autorité de l'Egliſe ſera infaillible. Il faut donc par la conſequence du principe de M. Claude & de tous les Proteſtans, il faut, dis-je, en réduiſant les Chreſtiens qui vont lire l'Ecriture Sainte à une ſimple foy humaine ſur cette Ecriture, les y réduire tout d'un coup ſur les points les plus eſſentiels de noſtre croyance.

Ce n'eſt pas là la methode de nos peres ; ce n'eſt pas ainſi qu'ils ont appris aux Chreſtiens à inſtruire leurs enfans. Quand ils les ont baptiſez dans leur bas âge,

on a dit en leur nom *Credo*, *Je croy*. N'importe que nos Réformez ayent changé cette Formule ; elle eſt de la premiere antiquité, & ſera toûjours ſainte & venerable malgré eux. Mais cette Formule dont on uſe envers les enfans nous fait voir que lors qu'ils auront l'uſage de la raiſon, il faudra d'abord leur apprendre à faire un acte de foy, & ne point perdre de temps à les y exciter. Ils en ſeront donc capables : ils pourront dire le meſme *Credo* qu'ils auroient dit ſi on les avoit baptiſez en âge de connoiſſance ; & les réduire à une foy ſimplement humaine,

c'eſt leur oſter la grace de leur Bapteſme, & juſtifier la pratique auſſi-bien que la doctrine des Anabaptiſtes.

Et je conjure Meſſieurs de la Religion Prétenduë Réformée de ne croire pas que je leur allegue icy les Anabaptiſtes par une maniere d'exageration, ou pour les rendre odieux : ces manieres ne ſont pas dignes de Chreſtiens. Je ſouſtiens au pied de la lettre que la doctrine qu'enſeigne icy M. Claude, & que tous les Proteſtans doivent enſeigner avec luy, introduit l'Anabaptiſme. Car s'il faut tenir en ſuſpens les actes de foy divine juſqu'à ce qu'on

ait leû l'Ecriture Sainte & qu'on ſoit inſtruit par ſoy-meſme ; ſi tous les actes qui précedent cette inſtruction ne ſont pas des actes de Chreſtiens, puis qu'ils n'ont pour fondement qu'une foy humaine : il faut par la meſme raiſon differer le Bapteſme juſqu'à ce temps, & ne pas faire des Chreſtiens qui dans l'âge de raiſon ſoient incapables de produire des actes de leur Religion.

Quatriéme Reflexion, ſur ce que M. Claude nous fait ſur l'Egliſe la meſme difficulté que nous luy faiſons ſur l'Ecriture.

C'eſt en vain que M. Claude nous répond qu'il nous fera pour l'Egliſe le meſme argument que nous luy faiſons pour l'Ecriture ; car il faudroit pour cela, que comme nous luy mon-

trons un certain point, qui mesme dans l'usage de la raison précede necessairement la lecture de l'Ecriture, il peûst aussi nous en montrer un qui précedast les enseignemens de l'Eglise : mais c'est ce qu'il ne trouvera jamais. Quoy qu'il fasse, nous luy marquerons toûjours avant la lecture de l'Ecriture un certain point, qui est celuy où l'Eglise nous la met en main : mais avant l'Eglise il n'y a rien ; elle prévient tous nos doutes par ses instructions.

C'est une erreur de s'imaginer qu'il faille toûjours examiner avant que de croire. Le bonheur de ceux qui

naiſſent, pour ainſi dire, dans le ſein de la vraye Egliſe, c'eſt que Dieu luy ait donné une telle autorité, qu'on croit d'abord ce qu'elle propoſe, & que la foy précede ou plûtoſt exclut l'examen.

De demander maintenant par quels motifs Dieu nous fait ſentir l'autorité de ſon Egliſe, c'eſt ſortir viſiblement de la queſtion. Il ne manque pas de motifs pour attacher ſes enfans à ſon Egliſe, à laquelle il a donné des caracteres ſi particuliers & ſi éclatans. Cela meſme, qu'elle eſt la ſeule de toutes les ſocietez qui ſont au monde, à laquelle nul ne peut montrer ſon com-

mencement ni aucune interruption de son estat visible & exterieur par aucun fait averé, pendant qu'elle le montre à toutes les autres societez qui l'environnent par des faits qu'elles-mesmes ne peuvent nier; cela mesme est un caractere sensible, qui donne une inviolable autorité à la vraye Eglise. Dieu ne manque pas de motifs pour faire sentir à ses enfans ce caractere si particulier de son Eglise. Mais quels que soient ces motifs, & sans vouloir icy les étaler parce que ce n'en est pas le lieu, il est certain qu'il y en a; puis qu'enfin il faut pouvoir croi-

re sur la parole de l'Eglise avant que d'avoir leû l'Ecriture Sainte, & que dans la premiere instruction que nous recevons, sans nous parler de l'Ecriture, on nous apprend à dire comme un acte fondamental de nostre Foy, *Je croy l'Eglise Catholique.*

M. Claude nous dit que pour autoriser la methode par laquelle nous prétendons mettre la foy de l'Eglise comme le fondement de tout le reste, il faudroit dans le Symbole avoir commencé par dire, *Je croy l'Eglise;* au lieu qu'on y commence par dire, *Je croy en Dieu le Pere, & en Jesus-*

Christ, & au Saint Esprit. Et il ne songe pas que c'est l'Eglise elle-mesme qui nous apprend tout le Symbole ; c'est sur sa parole que nous disons, *Je croy en Dieu le Pere, & en Jesus-Christ son Fils unique*, & le reste ; ce que nous ne pouvons dire avec une ferme foy, sans que Dieu nous mette en mesme temps dans le cœur que l'Eglise qui nous l'enseigne ne nous trompe pas. Aprés donc que nous avons dit sur sa parole, *Je croy au Pere, & au Fils, & au Saint Esprit*, & que nous avons commencé nostre Profession de Foy par les personnes divines que leur

majesté met au dessus de tout, nous y ajoustons une sainte réflexion sur l'Eglise qui nous propose cette croyance, & nous disons, *Je croy l'Eglise Catholique.* A quoy nous joignons aussitost aprés toutes les graces que nous recevons par son ministere, *la Communion des Saints, la rémission des pechez, la bienheureuse résurrection, & enfin la vie éternelle.*

Cinquiéme Réflexion, sur ce que M. Claude nous allegue icy l'Eglise Greque, & les autres semblables: que c'est vouloir embrouïller la matiere & non pas

C'est vouloir embrouïller les choses, que de nous alleguer icy avec M. Claude l'Eglise Greque, l'Armenienne, l'Egyptienne ou l'Ethiopique & celle des Cophtes, & tant d'autres qui

résoudre la difficulté.

ne se vantent pas moins d'estre l'Eglise veritable que fait l'Eglise Romaine. Ceux, dit-on, qui sont élevez dans ces Eglises en réverent l'autorité: chacune de ces Eglises a des sectateurs aussi zelez que la nostre. Le zele veritable & pur n'a point de marque sensible : chacun attribuë le sien comme nous faisons à la grace du Saint Esprit, & se reposant sur l'autorité de l'Eglise où il se trouve, il dit que le Saint Esprit se sert de cette autorité pour le conduire à la foy de l'Ecriture & à toutes les veritez du Christianisme.

C'est à peu prés l'objection

ction de M. Claude ; & c'eſt ainſi quelquefois que lors qu'on ne peut ſe débaraſſer, on croit ſe ſauver en taſchant de jetter les autres dans un embaras ſemblable au ſien. Mais il ne gagnera rien par cette adreſſe : car enfin pour quelle cauſe prétend-il combatre ? eſt-ce pour l'indifference des Religions ? Veut-il dire avec les impies, qu'il n'y a pas une Egliſe veritable où l'on agiſſe en effet par des mouvemens divins ? & ſous prétexte que le Démon, ou ſi l'on veut la nature, ſçavent imiter, ou pour mieux dire contrefaire ces mouvemens, ſouſtiendra-t-il

que ces mouvemens sont par tout imaginaires ? A Dieu ne plaise : nous voulons tous deux éviter cét écueïl. Il avoûëra donc avec moy qu'il y a une vraye Eglise, quelle qu'elle soit, où le Saint Esprit agit, encore qu'à ne regarder que le dehors, on ne puisse pas toûjours si aisément discerner qui sont ceux où il habite. Jusques icy nous sommes d'accord ; voyons jusqu'où nous pourrons marcher ensemble. Nous convenons qu'il y a une vraye Eglise où le Saint Esprit agit : nous convenons qu'il se sert de moyens exterieurs pour nous mettre la verité dans le cœur : nous

convenons qu'il se sert de l'Eglise & de l'Ecriture. Nostre question est de sçavoir par où il commence, si c'est par l'Ecriture ou par l'Eglise; si c'est, dis-je, par l'Ecriture qu'il nous fait croire à l'Eglise, ou si c'est plûtost par l'Eglise qu'il nous fait croire à l'Ecriture. Je dis que c'est par l'Eglise que le Saint Esprit commence; & il faut bien qu'il soit ainsi, puis que constamment c'est l'Eglise qui nous met en main l'Ecriture. M. Claude néanmoins me quitte icy, & commence à marcher tout seul: mais il tombe dés le premier pas dans le préci-

pice. Car la peur qu'il a de reconnoiſtre dans la vraye Egliſe une infaillible autorité, & de croire que ſur la parole de l'Egliſe, meſme veritable, on puiſſe faire un acte de foy divine & ſurnaturelle ſur la verité de l'Ecriture, l'oblige à dire qu'il n'eſt pas poſſible de commencer la lecture de l'Ecriture Sainte par un tel acte de foy; & que tout acte de foy qui précede cette lecture, eſt un acte de foy humaine. Voilà l'eſtat déplorable où il met le Chreſtien qui va lire l'Ecriture Sainte pour la premiere fois. M. Claude ne peut ſortir de cét abiſme ſans revenir à

l'endroit où il a commencé de me quitter, & dire ensuite avec moy qu'il y a une vraye Egliſe, quelle qu'elle ſoit, dont le Saint Eſprit inſpire d'abord la veneration aux vrais Fideles; que par cette veneration qu'il leur met d'abord dans le cœur, il les attache à l'Ecriture que cette Egliſe leur preſente; que cette Egliſe exige auſſi de tous ceux qu'elle peut inſtruire, qu'ils adorent ſur ſa parole l'infaillible verité de cette Ecriture, & ne reconnoiſt pas pour ſes enfans ceux qui n'ont pour cette Ecriture qu'une foy humaine.

Mais, dit-on, l'Egliſe

Romaine n'eſt pas la ſeule à s'attribuer cette autorité: l'Egliſe Greque, & d'autres Egliſes veulent auſſi qu'on les en croye ſur leur parole, & enſeignent que c'eſt le moyen de lire l'Ecriture Sainte avec une ſoumiſſion de foy divine. Hé bien, s'il eſt ainſi, il ne reſte plus qu'à choiſir entre ces Egliſes. Mais dés-là & du premier coup l'Egliſe Calvinienne eſt tombée: elle ſe dégrade elle meſme, pour ainſi parler, du titre d'Egliſe, puis qu'elle ne ſe ſent pas aſſez d'autorité pour faire faire à tous ceux qu'elle commence à inſtruire un acte de Chreſtien, & un

acte de foy divine, pas meſme ſur la verité de l'Ecriture, d'où on ſuppoſe qu'elle doit apprendre toutes les autres.

Mais M. Claude demande comment on choiſira entre ces Egliſes. Sera-ce par enthouſiaſme? Ce ſeroit par enthouſiaſme, comme je l'ay remarqué dans la Conference, ſi l'Egliſe veritable n'avoit pas ſes caracteres particuliers qui la diſtinguent des autres. Elle a, ſans aller plus loin ni approfondir davantage, ſa ſucceſſion où perſonne ne luy montrera par aucun fait poſitif aucune interruption, aucune innovation, aucun

changement. C'eſt de quoy nulle fauſſe Egliſe ne ſe glorifiera jamais auſſi clairement que la veritable, parce que s'en glorifiant elle ſe condamneroit viſiblement elle-meſme. Il y aura donc toûjours dans l'inſtruction que l'Egliſe veritable donnera à ſes enfans ſur ſon eſtat, quelque choſe que nulle autre Secte ne pourra ni n'oſera dire. C'eſt par là que nous convaincrions, s'il en eſtoit queſtion, les Grecs, les Ethiopiens, les Armeniens & les autres Sectes qui ſemblent à cét égard plus decevantes à cauſe de l'apparence de ſucceſſion qu'el-

les montrent ; qui auſſi leur donne lieu de s'attribuer avec un peu plus de fondement l'autorité de l'Egliſe. Mais pour l'Egliſe Calvinienne, c'eſt fait d'abord, puis qu'elle n'a pas meſme une ſucceſſion apparente & colorée, & qu'elle n'oſe elle-meſme, comme nous venons de le voir par l'aveu de M. Claude, s'attribuer cette autorité, ſans laquelle il ne peut y avoir ni d'inſtruction certaine, ni de fondement aſſeûré d'une foy divine, ni enfin d'Egliſe.

Ce ſeroit donc bien en vain que nous perdrions icy le temps à diſputer aux Egyptiens & aux Grecs la ſucceſ-

sion dont ils se vantent. Ce ne seroit pas un grand travail de leur marquer le point manifeste de leur innovation. Les Prétendus Réformez le sçavent aussi-bien que nous, & eux-mesmes quand ils veulent ils le leur montrent. Ainsi quand ils nous pressent de le faire, ce n'est pas qu'ils croyent nous engager à une chose impossible, ou mesme obscure & difficile : mais c'est en un mot que dans une cause si mauvaise c'est toûjours gagner quelque chose que de se jetter à l'écart, & faire perdre la suite d'un raisonnement.

Ainsi j'ay eû raison de di-

re à Mademoiſelle de Duras dans une des Inſtructions de ce livre, que ſi quelqu'un dégouſté de l'Egliſe Calvinienne eſtoit tenté d'embraſſer la Religion des Cophtes ou celle des Grecs, il ſeroit temps alors de leur montrer dans ces Egliſes ce point inévitable de leur nouveauté qu'elles ne peuvent nier non plus que les autres Sectes: mais que comme les Calviniſtes à qui nous avons à faire en convenoient, & que perſonne ne ſongeoit à les quitter que pour venir à nous; quand nous obligions à les quitter en montrant de l'aveu de leur Miniſtre les

énormes absurditez de leur doctrine, l'ouvrage estoit consommé, & tout le reste en cette occasion estoit inutile.

Et afin qu'on entende bien la methode de la Conference, & l'estat de la question qui y est traitée, il ne s'y agissoit pas directement d'établir l'Eglise Romaine, mais de montrer seulement qu'il y a une vraye Eglise quelle qu'elle soit, à laquelle il se faut soumettre sans examiner: & au reste que cette Eglise ne peut pas estre la Calvinienne, puis qu'elle-mesme veut qu'on examine aprés elle; ce qui luy fait avoüer les absurditez que nous

avons remarquées, & perdre par cét aveu le titre d'Egliſe.

Cela fait, il ne s'agit plus de preſcher l'Egliſe Romaine, c'eſt à dire ce corps d'Egliſe dont Rome eſt le Chef; puis qu'à celuy qui veut choiſir entre deux Egliſes, en exclure l'une c'eſt établir l'autre, ſans qu'il ſoit beſoin pour cela de diſputer davantage. Outre que l'Egliſe Romaine porte ſi évidemment ces beaux caracteres de la vraye Egliſe, qu'il n'y a gueres d'homme de bon ſens, meſme parmi nos Réformez, qui ne convienne, que s'il y a au monde une autorité à laquelle il faille ceder, c'eſt celle de cette Egliſe.

Mais en tout cas, quand on voit les absurditez qu'on est forcé d'avoüer dans le Calvinisme faute d'avoir reconnu dans l'autorité de l'Eglise les veritables principes de l'instruction Chrestienne, on se retire bientost d'une Eglise dont la methode & l'instruction est si manifestement défectueuse; & on est assez sollicité par le reste de Christianisme qu'on sent en son fond, à retourner à l'Eglise d'où on est sorti.

Sixiéme Réflexion, sur ce que M. Claude réduit autant qu'il peut cette dispute à l'instruction des enfans.

On voit dans les discours de M. Claude, que pressé par ce defaut d'autorité qui ruine toute l'instruction dans son Eglise, il affecte de ré-

duire noſtre diſpute à l'inſtruction des enfans, & qu'il croit trouver quelque avantage à faire dépendre cette inſtruction, des parens & des nourrices que l'on connoiſt plus dans cét âge que l'Egliſe & ſes Miniſtres. Par ce moyen il croit nous cacher l'autorité de l'Egliſe dans les premiers exercices & les premiers actes que nous faiſons de la Foy avant que d'avoir leû l'Ecriture Sainte. Mais il falloit ſonger premierement, que l'argument que je luy faiſois ne regardoit pas ſeulement les enfans : les enfans ne ſont pas les ſeuls Chreſtiens qui n'ont pas leû

l'Ecriture. M. Claude n'ignore pas qu'il n'y ait eû au commencement du Christianisme, non pas des hommes particuliers, mais des nations entieres, qui au rapport de Saint Irenée, n'avoient point l'Ecriture Sainte, & sans la lire ne laissoient pas d'estre de parfaits Chrestiens. Il s'agit donc entre nous en général de tous ceux qui n'ont pas leû l'Ecriture Sainte, en quelque âge qu'ils soient, & de quelque maniere qu'il soit arrivé qu'ils n'auront pas fait cette lecture. Car c'est de ceux-là, & si l'on veut c'est de ceux dont parle Saint Irenée ou de leurs

Iren. lib. III. c. 4.

ſemblables, que je demande ſur la foy de qui ils croyent l'Ecriture, & ſe préparent à la lire comme eſtant inſpirée de Dieu. S'ils n'ont qu'une foy humaine, comme le dit M. Claude, ils ne ſont pas Chreſtiens; & s'ils ont une foy divine comme il le faut avoüer à moins que de tomber dans une abſurdité qui fait horreur, il eſt donc vray que la foy divine, ſans qu'on ait leû l'Ecriture, ſuit immediatement la doctrine de l'Egliſe, & en établit l'infaillible autorité. C'eſt ſur cette autorité que tout Chreſtien qui prend en main l'Ecriture, commence par

croire d'une ferme foy que tout ce qu'il y va lire est divin : & il n'attend pas qu'il ait tout leû pour croire la verité de cette Ecriture ; il croit le premier chapitre avant que d'avoir leû le second, & il croit le tout avant que d'avoir veû la premiere lettre & que d'avoir seulement ouvert le livre. Il ne forme donc pas sa foy par la lecture de l'Ecriture : cette lecture trouve la foy déja formée ; cette lecture ne fait que confirmer à un Chrestien tout ce qu'il croyoit déja, & tout ce qu'il avoit déja trouvé dans la croyance de l'Eglise. Il a donc crû avant toutes cho-

ſes que l'Egliſe ne le trompoit pas, & c'eſt par là qu'il a commencé à faire des actes de Chreſtien. Les enfans ne ſont pas inſtruits par une autre voye. Quand ils écoutent leurs parens, c'eſt l'Egliſe qu'ils écoutent, puis que nos parens ne ſont nos premiers docteurs que comme enfans de l'Egliſe. C'eſt pour cela que le Saint Eſprit nous renvoye à eux : *Interrogez voſtre pere, & il vous l'annoncera ; demandez à vos anceſtres, & ils vous le diront.* Saint Baſile, un ſi grand Theologien, ſe juſtifie, & tout enſemble il confond les héretiques, en leur alle- Ep. 79.

guant la foy de sa mere & de son ayeule Sainte Macrine ; & il imite Saint Paul qui loüe Timothée d'avoir *une foy sincere telle qu'elle s'estoit trouvée premierement dans sa mere Eunice & dans Loide son ayeule.* C'est à dire que la doctrine doit toûjours venir de main en main, & qu'il y aura toûjours une vraye Eglise, à laquelle jamais personne ne pourra montrer son commencement, ni trouver dans son estat ces marques d'interruption & de nouveauté que toutes les autres Sectes portent sur leur front. Les parens Chrestiens attachez à cette Eglise, y attachent

2. Tim. 1. 5.

leurs enfans, & les mettent aux pieds de ſes Miniſtres pour y eſtre inſtruits.

Il ne faut pas s'imaginer que les enfans en qui la raiſon commence à paroiſtre, pour ne ſçavoir pas arranger leurs raiſonnemens ſoient incapables de reſſentir l'impreſſion de la verité. On les voit apprendre à parler dans un âge plus infirme encore : de quelle ſorte ils l'apprennent, par où ils font le diſcernement entre le nom & le verbe, le ſubſtantif & l'adjectif, ni ils ne le ſçavent, ni nous qui avons appris par cette methode ne le pouvons bien expliquer; tant elle eſt profonde

& cachée. Nous apprenons à peu prés de meſme le langage de l'Egliſe. Une ſecrete lumiere nous conduit dans un eſtat comme dans l'autre; là c'eſt la raiſon & icy la foy. La raiſon ſe développe peu à peu, & la foy infuſe par le Bapteſme en fait de meſme. Il faut des motifs pour nous attacher à l'autorité de l'Egliſe; Dieu les ſçait, & nous les ſçavons en général: de quelle ſorte il les arrange, & comment il les fait ſentir à ces ames innocentes, c'eſt le ſecret de ſon Saint Eſprit. Tant y a que cela ſe fait, & il eſt certain que c'eſt par là qu'il commence.

Comme c'eſt là le premier acte de Chreſtien que nous faiſons, & que c'eſt ſur ce fondement que tout eſt baſti, c'eſt auſſi ce qui ſubſiſte toûjours. Viendra le temps que nous ſçaurons plus diſtinctement pourquoy nous croyons; & l'autorité de l'Egliſe de jour en jour deviendra plus ferme dans noſtre eſprit. L'Ecriture meſme fortifiera les liens qui nous y attachent: mais il en faudra toûjours revenir à l'origine, c'eſt à dire, à croire ſur l'autorité de l'Egliſe. En quelque âge que l'on ſoit, c'eſt par là que l'on commence à croire l'Ecriture: on continuë

auſſi ſur le meſme fondement ; & Saint Auguſtin eſtoit déja conſommé dans la ſcience Eccleſiaſtique, quand il a dit *qu'il ne croiroit pas à l'Evangile ſi l'autorité de l'Egliſe Catholique ne l'y obligeoit.* Je pourrois, s'il en eſtoit queſtion, montrer le meſme ſentiment dans les autres Peres. C'eſt qu'il faut toûjours remonter au premier principe, & c'eſt ce premier principe qui nous attache à l'Egliſe. Qu'on ne nous reproche point ce cercle vicieux : l'Egliſe nous fait croire l'Ecriture, l'Ecriture nous fait croire l'Egliſe. Cela eſt vray de part & d'autre à divers égards.

Cont. Ep. Fundam. 5.

gards. L'Egliſe & l'Ecriture ſont tellement faites l'une pour l'autre, & s'aſſortiſſent l'une avec l'autre ſi parfaitement, qu'elles s'entre-ſouſtiennent comme les pierres d'une voûte & d'un édifice ſe tiennent mutuellement en eſtat. Tout eſt plein dans la nature de pareils exemples. Je porte le baſton ſur lequel je m'appuye: les chairs lient & couvrent les os qui les ſouſtiennent; & tout s'aide mutuellement dans l'Univers. Il en eſt ainſi de l'Egliſe & de l'Ecriture. Il n'y avoit qu'une Egliſe, telle que JESUS-CHRIST l'a fondée, à qui on puſt adreſſer une Ecri-

ture telle que nous l'avons; c'eſt à dire, qui oſaſt promettre à l'Egliſe où cette Ecriture avoit eſté faite, une éternelle durée. Si quelqu'un reçoit l'Ecriture, par l'Ecriture je luy prouveray l'Egliſe; qu'il reconnoiſſe l'Egliſe, par l'Egliſe je luy prouveray l'Ecriture : mais comme il faut commencer de quelque coſté, j'ay fait voir aſſez clairement par l'aveu de M. Claude, que ſi on ne commence par l'Egliſe, la divinité de l'Ecriture & la foy qu'on y doit avoir eſt en peril. C'eſt pourquoy le Saint Eſprit commence noſtre inſtruction par nous attacher à

l'Egliſe : *Je croy l'Egliſe Catholique.* Parmi nos adverſaires il faut tout examiner avant que de croire ; & il faut examiner avant toutes choſes l'Ecriture, par laquelle on examine tout le reſte. Ce n'eſt pas aſſez d'en avoir leû quelques verſets détachez, quelques chapitres, quelques livres : juſqu'à ce qu'on ait tout leû, tout conferé, tout examiné, la Foy demeure en ſuſpens, puis que c'eſt par cét examen qu'elle ſe forme. Parmi les vrais Chreſtiens on croit d'abord : *Ta foy t'a ſauvé*, dit JESUS-CHRIST. *Ta foy*, remarque Tertullien dans ce divin ouvrage des Preſcriptions, Tertull. de Præſcr. 14.

& non pas d'estre exercé dans les Ecritures. Il n'est pas besoin de passer par des opinions, par des doutes, par
Ep. 79. les incertitudes d'une foy humaine. *Je n'ay jamais changé*, dit Saint Basile : *ce que j'ay crû dés l'enfance n'a fait que se fortifier dans la suite de l'âge. Sans passer d'un sentiment à un autre, je n'ay fait que perfectionner ce qui m'a esté donné d'abord par mes parens. Comme un grain qu'on seme, de petit qu'il estoit devient grand, mais demeure toûjours le mesme en soy, & sans changer de nature il ne fait que prendre de l'accroissement: ainsi ma foy s'est accrue... & cela n'est pas un change-*

ment où l'on passe de ce qui est pis au meilleur, mais un accomplissement de l'ouvrage déja commencé, & la confirmation de la Foy par la connoissance. De cette sorte on ne passe pas, comme parmi nos Réformez, d'un estat de doute à un estat de certitude; ou, comme M. Claude aime mieux le dire, d'une foy humaine à une foy divine. La foy divine se déclare d'abord dés les premieres instructions de l'Eglise; & cela ne seroit jamais, n'estoit que son infaillible autorité prévient tous nos doutes & tout examen.

C'est ainsi, comme dit Saint Augustin, c'est ainsi,

Cont. Ep. Man. 4.

dis-je, que croyent *ceux qui ne pouvant parvenir à l'intelligence, mettent leur salut en seûreté par la simplicité de leur foy.* S'il falloit toûjours examiner avant que de croire, il faudroit commencer par examiner si Dieu est, & écouter durant quelque temps avec une espece de suspension d'esprit, les raisonnemens des impies: c'est à dire, qu'il faudroit passer à la croyance de la divinité par l'athéisme, puis que l'examen & le doute en est une espece. Mais non: Dieu a mis sa marque dans le monde qui est l'œuvre de ses mains, & par cette marque divine il imprime avant tous les dou-

tes le ſentiment de la divinité dans les ames. De meſme il a mis ſa marque dans ſon Egliſe, ouvrage le plus parfait de ſa ſageſſe. A cette marque le Saint Eſprit fait reconnoiſtre la vraye Egliſe aux enfans de Dieu, & ce caractere ſi particulier qui la diſtingue de toute autre aſſemblée luy donne une ſi grande autorité, qu'avant tous les doutes & toutes les opinions on admet ſans héſiter, ſur ſa parole, non-ſeulement l'Ecriture Sainte, mais encore toute la ſaine doctrine. C'eſt ainſi que ſont inſtruits les enfans de la vraye Egliſe: ceux qui ont eſté élevez dans une

Eglise étrangere, dés qu'ils sentent qu'elle vacille en quelque partie que ce soit de son instruction, doivent tendre les bras à l'Eglise qui a raison de ne vaciller jamais, parce qu'elle n'a jamais ni varié ni vacillé; & ils sentent qu'il y faut rentrer, parce qu'il n'en falloit jamais sortir.

Septiéme Réflexion, sur ce que M. Claude a dit dans sa Relation que j'avois paru embarassé en cét endroit de la dispute.

On peut juger maintenant si j'ay deû estre embarrassé de la promesse que j'avois faite à Mademoiselle de Duras, de faire reconnoistre à M. Claude un moment où par les principes de sa Religion un Chrestien n'avoit qu'une foy humaine sur la verité de l'E-

criture. Comment pourrois-je estre embarrassé d'une chose que M. Claude avoûa dans la Conference, & qu'il avoûë encore dans sa Relation, quoy-qu'il ait affoibli & ma preuve & son aveu? Il est vray qu'il ne veut pas lascher le mot de doute: mais je n'ay pas prétendu faire former à sa langue ces deux syllabes; l'équivalent me suffit. C'est un assez grand excés de réduire le Chrestien qui va lire l'Ecriture Sainte à estre incapable d'une foy divine: se contenter en cét estat d'une foy humaine, c'est toûjours trop évidemment renoncer au Christianisme.

J'ay donc manifestement ce que je voulois de l'aveu de M. Claude. Que s'il dit que la foy humaine qu'il nous vante icy exclut le doute, & ressemble à celle qui nous fait croire qu'il y a une ville de Constantinople, ou qu'il y a eû autrefois un Alexandre, quoy-que nous ne le sçachions que par des hommes : à la verité ce n'est pas assez pour un Chrestien qui doit agir par le motif d'une foy divine ; mais c'en est toûjours assez pour confondre M. Claude, puis que, selon cette réponse, l'Eglise auroit toûjours une autorité égale à celle qu'a pour ainsi dire tout le genre humain,

quand il dépose unanimement d'un fait sensible. Ainsi de quelque maniere que M. Claude nous explique sa foy humaine, la victoire de la verité que je soustenois demeurera asseûrée de son aveu : puis que s'il dit que sa foy humaine exclut tout doute, il y suppose une verité infaillible ; & s'il dit qu'elle laisse un doute, il aura enfin proferé ces fatales syllabes qu'il évitoit. Dans une cause si asseûrée, si j'ay tremblé pour autre chose que pour le peril de ceux à qui je craignois de ne pouvoir ou par ma foiblesse ou par leur préoccupation faire entrer la verité

assez avant dans le cœur, j'ay mal entendu la verité que je défendois. Cependant, parce que j'ay dit dans le recit de la Conference qu'à l'endroit où M. Claude m'objecta l'Eglise Greque & les autres, je tremblay dans l'apprehension qu'une objection proposée avec tant d'adresse & d'éloquence ne mist une ame en peril: M. Claude a pris ce moment pour me faire paroistre abbatu. *Icy*, dit-il, *on peut dire avec verité qu'on vit que l'esprit de M. de Condom n'estoit pas dans son estat ordinaire, & que cette liberté qui luy est si naturelle diminua sensiblement.* Je

veux bien dire à mon tour que mon tremblement d'où on tire cét avantage fut interieur, & j'ay peine à croire que M. Claude euſt pû s'en appercevoir ſi je ne l'avois raconté moy-meſme de bonne foy dans mon recit. Mais qu'importe quel ait eſté ni l'effet ni le ſujet de ma crainte ? On dira ſi l'on veut que déconcerté par l'objection de M. Claude, j'ay voulu couvrir le deſordre où je ſuis tombé viſiblement, par le tremblement que je feins d'avoir pour le ſalut d'une ame qui attendoit ſon inſtruction de mon ſecours. Je l'avoûëray ſi l'on veut, ou pluſtoſt pour

ne point mentir je le laisse-ray passer sans opposition. Je veux bien avoir tremblé devant M. Claude, pourveû que mesme en tremblant j'aye dit la verité. Je l'ay dite : il n'y a qu'à voir quelles ont esté mes réponses, & si j'en ay moins tiré de la bouche de M. Claude l'aveu que j'en prétendois. Aprés cela, plus j'auray tremblé & plus j'auray esté foible, plus il sera asseûré que c'est la verité qui me soustenoit.

Huitiéme Réflexion, sur une autre proposition que M. Claude a-woüa dans la Conference, où est exposée la

Il y a un endroit de la Conference que M. Claude passe en quatre mots. C'est celuy où je luy fis voir l'horrible estat de son Eglise,

qui s'établit, à l'exemple de toutes les fausses Eglises, en se separant de tout ce qu'il y avoit d'Eglises Chrestiennes dans l'Univers, & sans trouver aucune Eglise qui pensast comme elle dans le temps qu'elle s'établit: de-sorte qu'elle ne tenoit par aucune continuité, ni au temps qui précedoit, ni à aucune Eglise Chrestienne qui parust alors dans le monde. Ce fait passa pour constant; & quelque court qu'ait esté M. Claude dans le recit de cét endroit, il en dit assez pour faire voir qu'en avoûant ce fait important, il a taschè seulement de couvrir la honte d'un

maniere dont toutes les fausses Eglises se sont établies.

tel estat par l'exemple des Apostres lors qu'ils se separerent de la Synagogue.

Je ne répeteray pas ce que je dis sur ce sujet : on l'a veû dans la Conference ; & M. Claude qui n'en rapporte qu'un mot, ne m'oblige à aucun nouvel éclaircissement. Mais je diray seulement qu'il donne une idée bien fausse de cét endroit de la dispute. *La compagnie se leva*, dit-il, *& la conversation qui continua encore quelque temps, devint beaucoup plus confuse, & il y fut parlé de diverses choses.* Je ne sçay pourquoy M. Claude veut que nostre conversation ait esté confuse : elle ne le fut en aucun en-

droit, & le fut moins, s'il se peut, dans celuy-cy que dans tous les autres. Il est vray qu'on s'estoit levé, & qu'une partie des assistans s'estoient retirez; mais nous demeurasmes de pied ferme M. Claude & moy l'un devant l'autre. Mademoiselle de Duras parut avoir redoublé son attention, & aprés tant de principes exposez la dispute devint plus vive & plus concluante que jamais. Si on parla de diverses choses, ce ne fut pas vaguement, & tout tendoit au mesme but. On le peut voir en lisant; & si on ne veut pas m'en croire, quand M. Claude fera paroistre sa

Relation, on verra que ce peu qu'il dit demande naturellement tout ce que je recite. Tant y a, qu'il fut averé que les Prétendus Réformez, en établissant leur Eglise, avoient fait tout le contraire de ce qu'ont toûjours fait les Orthodoxes, & préciſément ce qu'ont fait tous les Héretiques; & M. Claude preſſé ſur cette matiere, ne put dans toute l'Hiſtoire du Chriſtianiſme marquer une ſeule Egliſe vrayment Chreſtienne, fondée comme les Egliſes de la nouvelle Réforme.

On peut juger maintenant quelle apparence il y a que ce qu'ont fait tous les hé-

retiques contre la pratique de tous les Orthodoxes puisse jamais estre autorisé par l'exemple des Apostres lors qu'ils se separerent de la Synagogue. Mais comme M. Claude met le fort de sa défense dans cét exemple, je le prie d'ajouster aux faits constans que je luy ay alleguez sur ce sujet, ces courtes réflexions : qu'encore que JESUS-CHRIST autorisé de luy-mesme n'eût besoin d'aucune suite pour se faire croire, néanmoins pour nous inculquer combien il est necessaire à la veritable Religion d'avoir une suite toûjours manifeste, il a voulu en venant au monde y trou-

ver une Egliſe actuellement ſubſiſtente dans tout ſon eſtat : qu'il eſt né, & qu'il a vécu dans cette Egliſe actuellement ſubſiſtente, c'eſt à dire, dans la Synagogue, & qu'il a tellement voulu former ſon Egliſe au milieu d'elle, que meſme les Saints Apoſtres aprés ſon Aſcenſion & la deſcente du *Saint Eſprit*, ont perſiſté publiquement dans le ſervice du Temple ; qui eſtoit alors la marque la plus authentique de communion : qu'on ne voit pas en effet, quoy qu'on puſt ordonner contre eux, qu'ils s'en ſoient jamais retirez, tant que le Temple a ſubſiſté & que la Syna-

gogue à pû conſerver ou ſa forme exterieure ou meſme quelque apparence de ſon eſtat ancien : que Dieu qui vouloit enfin que les ſiens fuſſent entierement ſeparez d'avec les Juifs, avoit auparavant éteint dans ce peuple ingrat, par une manifeſte réprobation, avec le Sacrifice & le Sacerdoce, toutes les marques d'Egliſe, en ſorte qu'il paruſt que la Synagogue tomboit plûtoſt en ruine avec ſon Temple, que les enfans de Dieu ne s'en éloignoient : que loin de laiſſer alors aucune eſperance à ce peuple, comme il avoit fait autrefois dans l'ancienne tranſmigra-

tion & à la ruine du premier Temple, il avoit donné au contraire toutes les marques possibles d'une implacable fureur : qu'afin qu'une telle cheûte du peuple autrefois éleû, & le divorce déclaré à la Synagogue autrefois épouse ne pust donner le moindre prétexte de soupçonner à l'avenir aucun évenement semblable, il avoit fait dénoncer par tous ses Prophetes cette cheûte & ce divorce futur, comme un exemple unique de sa colere, & avoit protesté en mesme temps que rien de tel n'arriveroit à cette Eglise avec laquelle il faisoit une alliance éter-

nelle : qu'avec tout cela & encore que la réprobation de la Synagogue fuſt clairement expliquée dans l'Ecriture, & meſme que les Apoſtres, ſans rien innover dans la doctrine, ne fiſſent que ſuivre celuy que juſqu'à eux ſans aucune interruption on avoit toûjours attendu, néanmoins parce qu'il y avoit quelque rupture avec la Synagogue autrefois Egliſe veritable ; pour les autoriſer dans cette action, il n'avoit rien fallu de moins que JESUS-CHRIST preſent ſur la terre avec toute l'autorité du Pere Eternel : en un mot, que pour s'éloigner des ſen-

timens de la Synagogue, quoy-que d'ailleurs convaincuë par les Ecritures, il falluſt que JESUS-CHRIST la pierre angulaire, en qui tout devoit eſtre uni, paruſt viſiblement avec les marques inconteſtables de ſa miſſion. Je laiſſe maintenant à conſiderer ſi un exemple de cette nature peut donner quelque occaſion de ſe ſeparer jamais de l'Egliſe de JESUS-CHRIST, ou de dire que cette Egliſe fondée ſur la pierre deuſt tomber, ou que la ſucceſſion dont JESUS-CHRIST eſt la ſource, puſt ſouffrir quelque interruption; & ſi tout ne crie pas plûtoſt icy

contre

contre une telle entrepriſe.

Jusqu'icy nous avons veû ce qui regarde la Conference, & la maniere dont M. Claude la raconte. Il faut maintenant conſiderer ce qu'il oppoſe aux Inſtructions qui l'ont précedée.

Neuviéme Réflexion, ſur la viſibilité de l'Egliſe: que M. Claude ne combat la doctrine que j'ay expliquée qu'après s'en eſtre formé une fauſſe idée.

Il y répond amplement dans l'écrit dont nous avons déja parlé. Cét écrit n'a aucun titre, & il eſt fait en forme de Lettre. Pour nous faire mieux entendre, donnons-luy un nom, & appellons-le *La Réponſe manuſcrite de M. Claude.* Comme on a veû que la Conference fut précedée de ma part de deux Inſtructions, dont la premiere établit la

Sup. Avert. & Réf. p. 233. 234.

Vid. ſup. p. 3.

perpetuelle visibilité de l'Eglise, & la seconde éclaircit quelques objections tirées du Livre des Rois : M. Claude a suivi cette division. Il divise aussi sa Réponse en deux parties : la premiere est subdivisée en quatre questions. Dans la premiere, il traite de l'Eglise Universelle, dont il est parlé dans le Symbole, & me blasme de n'y avoir pas compris avec tous les Bienheureux Esprits, les Saints qui naistront jusqu'à la fin du monde. Dans la seconde, il examine si l'Eglise peut estre définie par sa Communion exterieure, comme il suppose que je l'ay fait.

Sup. p. 62.

Il parle dans la troiſiéme de la perpetuelle viſibilité de l'Egliſe ; & recherche dans la quatriéme à quelle Egliſe appartiennent les promeſſes de JESUS-CHRIST, ſi c'eſt à celle que j'ay poſée ou à celle qu'il a établie. Il tire enſuite onze conſequences de la doctrine qu'il a expliquée ; & paſſe à la ſeconde partie, où il ſouſtient les paſſages du Livre des Rois. Voilà l'idée de ſon ouvrage.

C'eſt dans ces quatre queſtions & dans ces onze conſequences qu'il attaque de toute ſa force la doctrine que j'ay enſeignée ſur la perpetuelle viſibilité de l'E-

gliſe : mais on va voir qu'il ne l'a pû faire qu'aprés s'en eſtre formé une fauſſe idée.

Pour montrer que l'Egliſe dont il eſt parlé dans le Symbole devoit eſtre toûjours viſible, j'ay dit que *tous les Chreſtiens entendoient par le nom d'Egliſe une Societé qui fait profeſſion de croire la doctrine de* JESUS-CHRIST, *& de ſe gouverner par ſa parole ; d'où il s'enſuit qu'elle eſt viſible,* & liée par une Communion ſenſible & exterieure. Voilà comme j'ay d'abord poſé ma theſe, & c'eſt auſſi ce que j'avois à établir.

Vid ſup. p. 7. & ſeq.

Il ne s'agiſſoit pas, comme M. Claude le ſuppoſe,

de donner une parfaite definition de l'Egliſe, ni d'en établir l'union interieure par le Saint Eſprit, par la Foy, par la Charité : c'eſt choſe dont nous convenons ; & la queſtion n'eſtant que des marques exterieures de cette union, j'avois tout fait en montrant que ces marques exterieures ſont inſeparables de l'Egliſe, & par conſequent qu'elle eſt toûjours viſible.

Cependant ſur ce que j'ay dit, qu'on entend par le mot d'Egliſe *une Societé qui fait profeſſion de croire la doctrine de* JESUS-CHRIST, M. Claude me veut faire accroire dans toute ſa Ré-

ponſe manuſcrite, mais principalement dans la deuxiéme & quatriéme queſtion, que je regarde l'Egliſe comme une Societé *ſimplement exterieure*, conſtituée en ſon eſſence par *une ſimple profeſſion de croire*, ſans croire en effet, *dont toute la nature & l'eſſence conſiſte en de ſimples dehors & en des apparences, ſans réalité*; dont l'unité *n'eſt qu'une unité de profeſſion, une unité exterieure, en ſorte que l'interieure n'y ſoit que par accident; & que quand il n'y auroit ni Fideles ni juſtes, & qu'elle fuſt toute compoſée d'hypocrites, elle ne laiſſeroit pas d'eſtre la vraye Egliſe de* JESUS-CHRIST.

Voilà en effet une affreuſe idée de l'Egliſe, & je ne m'étonne pas que M. Claude en ait horreur : auſſi eſt-elle autant éloignée de mon eſprit & de l'eſprit de tous les Catholiques, que le Ciel l'eſt des Enfers ; & je ne ſçay comment M. Claude a pu lire mes Inſtructions ſans y voir tout le contraire de ce qu'il m'impoſe.

Puis que le lecteur a maintenant ces Inſtructions devant les yeux, je le prie de les repaſſer dans cét imprimé. Il y trouvera à la verité qu'il eſt de l'eſſence de l'Egliſe d'eſtre viſible par la Prédication & par les Sacremens : mais il y trou- vid. ſup. p. 21.

vera aussi *que les Eleûs & les Saints en sont la plus noble partie; qu'ils y sont sanctifiez; qu'ils y sont régénerez, souvent mesme par le ministere des réprouvez; qu'il ne les faut pas considerer comme faisant dans l'Egliſe un corps à part, mais comme en faisant la plus belle & la plus noble partie.*

Sup. p. 23. On y trouvera qu'il est de l'essence de l'Egliſe, *parce qu'elle est sainte, d'enseigner toûjours constamment, & sans varier, une sainte doctrine:* mais on trouvera aussi *que cette sainte doctrine qu'elle ne cesse d'enseigner, enfante continuellement des Saints dans son unité, & que c'est par cette doctrine qu'elle instruit & entretient*

dans son sein les Eleûs de Dieu. Est-ce là ce qu'on appelle une simple profession de la doctrine de JESUS-CHRIST sans réalité, & un pur amas d'hypocrites ?

On y trouvera que l'Enfer ne peut prévaloir contre la societé visible & exterieure de l'Eglise : mais on y trouvera aussi que c'est à cause *qu'il ne peut pas prévaloir contre les Eleûs qui sont la partie la plus pure, & la plus spirituelle de cette Eglise.* C'est, dis-je, pour cela *que ne pouvant prévaloir contre les Eleûs, il ne peut non plus prévaloir contre l'Eglise qui les enseigne, où ils confessent l'Evangile, & où ils reçoivent les Sacremens.* Sup. p. 28.

Ainſi, loin qu'on puiſſe croire que cette Egliſe qui ſubſiſte éternellement, puiſſe ſelon nos principes ſubſiſter ſans les Eleûs: on voit au contraire que nous regardons les Eleûs comme faiſant la partie la plus eſſentielle & la force de cette Egliſe.

Sup. p. 37. 38. On y trouvera qu'il eſt de l'eſſence de l'Egliſe juſqu'à la réſurrection générale, d'avoir le miniſtere Eccleſiaſtique qui la rend viſible: mais on y trouvera auſſi que l'effet de ce miniſtere, eſt d'amener les enfans de Dieu à la parfaite ſtature de JESUS-CHRIST, c'eſt à dire à la perfection, qui

aprés les avoir rendu faints les rendra glorieux en corps & en ame.

Enfin on y trouvera *la Communion exterieure & interieure des Fideles avec* JESUS-CHRIST, *& des Fideles entre eux: Communion interieure par la charité, & dans le Saint Esprit qui nous anime; mais en meſme temps exterieure dans les Sacremens, dans la Confeſſion de la Foy, & dans tout le miniſtere exterieur de l'Egliſe.* Sup. p. 43. 45.

De là je conclus que *ce n'eſt pas ſeulement la ſocieté des Prédeſtinez qui ſubſiſtera à jamais; mais que c'eſt le corps viſible où ſont renfermez les Prédeſtinez, qui les preſche,* Sup. p. 43. 44.

qui les enseigne, qui les régénere par le Baptesme, qui les nourrit par l'Eucharistie, qui leur administre les clefs, qui les gouverne & les tient unis par la discipline, QUI FORME EN EUX JESUS-CHRIST: *c'est ce corps visible qui subsistera éternellement.*

On voit par là que loin de faire une Eglise dont la Communion soit purement exterieure de sa nature, & *interieure seulement par accident*, le fond de l'Eglise est au contraire la Communion interieure dont la Communion exterieure est la marque, & que l'effet de cette marque est de désigner que les enfans de Dieu

ſont gardez & renfermez ſous ce ſceau. On voit auſſi que les Eleûs ſont la fin derniere pour laquelle tout ſe fait dans l'Egliſe, & ceux à qui doit ſervir principalement tout ſon miniſtere: deſorte qu'ils ſont la partie la plus eſſentielle, & pour ainſi dire le fond meſme de l'Egliſe.

Si donc j'ay plus parlé de la Communion exterieure que de la Communion interieure de l'Egliſe, on voit bien que ce ne peut eſtre que pour la raiſon que j'ay dite; c'eſt à dire, que les Prétendus Réformez demeurant d'accord avec nous que le fond, pour ainſi par-

ler, de l'Eglise, estoit son union interieure, je n'avois à établir que l'exterieure, dont ces Messieurs nous contestent la necessité.

Ainsi, lors que j'ay dit d'abord dans mon Instruction que l'Eglise estoit la Societé qui confessoit la vraye Foy, M. Claude devoit entendre que cette confession de la bouche n'excluoit pas la croyance du cœur, mais la supposoit plûtost dans la partie vivante & essentielle de l'Eglise dont je ne parlois pas alors, parce que ce n'estoit pas la question que j'avois à proposer & à résoudre. Conclure de ce silence que je

n'admets point d'autre union essentielle au corps de l'Eglise que cette union exterieure, c'est de mesme que si quelqu'un ayant entrepris d'expliquer seulement ces ligatures exterieures qui tiennent le corps humain uni au dehors, & renferment, pour ainsi parler, dans une mesme continence avec les membres vivans les ongles, les cheveux, les humeurs peccantes, & mesme les membres morts qui ne feroient pas encore retranchez du corps, on luy faisoit accroire qu'il ne connoist dans le corps humain aucun autre principe d'union; & dire

sous ce prétexte, que selon les principes de cét homme, il pourroit y avoir un corps humain qui ne seroit que cheveux & ongles & membres pourris & humeurs peccantes, sans qu'il y eust en effet rien de vivant: c'est ce que fait M. Claude lors qu'il conclut de mon discours, que l'Eglise de JESUS-CHRIST pourroit n'estre qu'un amas de méchans & d'hypocrites.

Mais cecy s'éclaircira davantage dans la suite par les propres principes de M. Claude: il me suffit en cét endroit de luy faire voir que cette Eglise purement exterieure, qu'il appelle l'E-

gliſe des Cardinaux Bellarmin & du Perron, & de M. de C. eſt une Egliſe qui ne ſubſiſte que dans ſa penſée ; & on peut croire par la maniere dont il a jugé de mes ſentimens, qu'il n'a pas mieux entendu ceux de ces illuſtres Cardinaux.

Dixiéme Réflexion, ſur ce que la Confeſſion de foy des Prétendus Réformez ne reconnoiſt point d'Egliſe qui ne ſoit viſible, & ſur ce que M. Claude répond à cette difficulté.

Pour montrer que le mot d'*Egliſe* ſignifie dans le Symbole des Apoſtres une Egliſe viſible, j'ay poſé pour fondement que dans une Confeſſion de Foy telle qu'eſtoit ce Symbole, les mots eſtoient employez en leur ſignification la plus naturelle & la plus ſimple ; & j'ay ajouſté que le mot d'*Egliſe* ſignifioit ſi natu-

rellement l'Eglise visible,
v. sup. p. 7. 8. & seq. que les Prétendus Réformez auteurs de la chimere d'Eglise invisible, dans toute leur Confession de Foy n'employoient jamais en ce sens le mot d'*Eglise*, mais seulement pour exprimer l'Eglise visible revestuë des Sacremens & de la parole & de tout le ministere public. On peut voir les passages de cette Confession de Foy que j'ay rapportez, avec les consequences que j'en ay tirées.

Ce n'est pas moy qui ay fait le premier cette remarque : elle est d'un Synode National des Prétendus Réformez. Ces Messieurs, qui

avoient tant presché l'Eglise invisible, & qui pressez sur la succession avoient appuyé sur ce fondement l'invisible succession dont ils se servoient, furent étonnez de n'en avoir pas dit un seul mot dans leur Confession de Foy, où au contraire le mot d'*Eglise* se prend toûjours pour l'Eglise visible. Surpris de ce langage si naturel aux Chrestiens, mais si peu conforme aux principes de leur Réforme, ils firent ce Decret en 1603. dans le Synode de Gap au chapitre qui a pour titre, *Sur la Confession de Foy.* C'est par où commencent tous les Synodes, & la premiere

Syn. de Gap. sur la Conf. de Foy, art. 3.

chose qu'on y fait, est de revoir cette Confession de Foy ; ce qui donnoit lieu aux Imprimeurs de la réimprimer avec ce Titre défendu dans les Synodes : *Confession de Foy des Eglises Réformées, reveüe & corrigée par le Synode National.* Mais venons au Decret de Gap : en voicy les termes. *Les Provinces seront exhortées de peser aux Synodes Provinciaux en quels termes l'Article* XXV. *de la Confession de Foy doit estre couché, dautant qu'ayant à exprimer ce que nous croyons touchant l'Eglise Catholique dont il est fait mention au Symbole, il n'y a rien en ladite Confession qui se puis-*

Syn. de Privas 1612.

se prendre que pour l'Eglise militante & visible ; comme aussi au XXIX. *Article, elles verront s'il est bon d'ajouster le mot* pure *à celuy de* vraye Eglise *qui est audit Article : & en général tous viendront préparez sur les matieres de l'Eglise.*

Nous avons rapporté la substance de cét Article XXV. On peut voir dans le mesme endroit les Articles XXVI. XXVII. & XXVIII. Et pour l'Article XXIX. il porte que *la vraye Eglise doit estre gouvernée selon la police que Nostre Seigneur* JESUS-CHRIST *a établie ; c'est qu'il y ait des Pasteurs, des surveillans & des Diacres, afin*

V. sup. p. 19.

que la pure doctrine ait son cours, & que les assemblées se fassent au nom de Dieu.

L'addition du mot de *pure Egliſe* qu'on déliberoit d'ajouſter à celuy de *vraye*, eſt fondée ſur une doctrine des Prétendus Réformez, qui dit qu'une *vraye Egliſe* peut n'eſtre pas *pure*, parce qu'avec les veritez eſſentielles elle peut avoir des erreurs meſlées, je dis meſme des erreurs groſſieres & conſiderables contre la Foy. Et c'eſt un des myſteres de la nouvelle Réforme que M. Claude nous expliquera bientoſt : mais ce n'eſt pas icy de quoy il s'agit. Ce qu'il y a d'im-

portant, c'eſt que ces gens qui ſe diſent envoyez de Dieu pour reſſuſciter la pure doctrine de l'Evangile ayant à expliquer, comme ils le déclarent eux-meſmes dans leur Confeſſion de Foy, *l'Egliſe dont il eſt fait mention dans le Symbole*, n'avoient néanmoins parlé que de *l'Egliſe militante & viſible.* J'en dirois bien la raiſon: c'eſt que cette *Egliſe dont il eſt fait mention dans le Symbole*, eſt en effet l'Egliſe viſible; c'eſt que le mot d'*Egliſe* naturellement emporte cette viſibilité, & que le mot de *Catholique*, bien loin d'y déroger, la ſuppoſe; c'eſt que dans une Confeſſion de

Foy il arrive souvent de parler suivant les idées naturelles que les mots portent avec eux, plûtoſt que ſelon les rafinemens & les détours qu'on invente pour ſe tirer de quelque difficulté. Ainſi l'Egliſe *inviſible* ne ſe preſenta point du tout à nos Réformez lors qu'ils dreſſerent leur Confeſſion de Foy; le ſens d'Egliſe viſible y parut ſeul: on ne vit rien en cela que de naturel juſqu'en 1603. En 1603. on ſe réveilla; on commença à trouver étrange qu'une Egliſe qui fondoit ſa ſucceſſion ſur l'idée d'Egliſe inviſible & d'Egliſe des Prédeſtinez, n'en euſt pas dit

un

un seul mot dans sa Confession de Foy, & eust laissé pour constant que la signification naturelle du mot d'*Eglise* emportoit toûjours une societé visible; de-sorte qu'à bien parler on ne pouvoit plus montrer la suite de l'Eglise sans montrer la suite de sa visibilité: chose entierement impossible à la nouvelle Réforme. C'est ce qui portoit tout le Synode à vouloir retoucher à cét Article, & à exhorter les Provinces à venir *preſtes ſur les matieres de l'Egliſe*, qu'on n'avoit jamais bien entenduës parmi les nouveaux Réformez, qu'on n'y entend pas encore, & qui feront

Catholiques tous ceux qui sçauront les bien entendre.

Mais c'estoit une affaire bien délicate de retoucher à cét Article. C'estoit réveiller tous les esprits; c'estoit trop visiblement marquer le defaut, & donner lieu aux Imprimeurs de mettre plus que jamais, *Confession reveüe & corrigée.* Ainsi en 1607. au Synode de la Rochelle, *on résolut de ne rien ajouster ou diminuër aux Articles XXV. & XXIX. & ne toucher de nouveau à la matiere de l'Eglise.* Par la décision de ce Synode, la seule Eglise visible paroist dans la Confession de Foy des Prétendus Réformez : l'E-

gliſe inviſible n'y a point de part, & on ſe tire comme on peut des conſequences.

Celle que je tire eſt faſcheuſe : car ſi l'Egliſe ne paroiſt que comme viſible dans la Confeſſion de Foy des Prétendus Réformez, & que d'ailleurs ils nous vantent cette Confeſſion de Foy comme conforme en tout point à l'Ecriture, il faut qu'ils nous diſent que cette maniere d'expliquer l'Egliſe vient de l'Ecriture, & que c'eſt de l'Ecriture qu'elle a paſſé naturellement dans le langage ordinaire des Chreſtiens, dans les Confeſſions de Foy, & par con- V. ſup. 7. 13.

ſequent dans le Symbole, qui de toutes les Confeſſions de Foy n'eſt pas ſeulement la plus autoriſée, mais encore la plus ſimple.

Rép. man. q. 1. M. Claude nous répond *que l'uſage change; que par la ſuite des temps les noms s'éloignent ſouvent de leur premiere & naturelle ſignification*; & qu'au reſte quand il ſeroit vray, comme je l'ay dit, que *le mot d'Egliſe pris ſimplement*, ſignifieroit *l'Egliſe viſible*, le mot d'*univerſelle* changeroit cette ſignification. Mais il ne nous échapera pas par ce ſubterfuge: car il nous demeure toûjours un raiſonnement accablant pour toute la Réformation pré-

tenduë. Le voicy tiré des propres principes qu'elle pose. Le mot d'*Egliſe* doit ſe prendre dans la Confeſſion de Foy de l'Egliſe Prétenduë Réformée, comme il ſe prend naturellement dans l'Ecriture: autrement dans un article fondamental de la Religion Chreſtienne cette Confeſſion de Foy ne ſe ſeroit point conformée, comme elle s'en vante, à l'Ecriture Sainte. Or dans cette Confeſſion de Foy le mot d'*Egliſe* ſe prend pour une ſocieté viſible: cette Propoſition eſt avoûée dans le Synode de Gap, comme nous venons de le voir. C'eſt donc ainſi que le mot

d'*Eglise* se prend naturellement dans l'Ecriture. Mais il se prend dans le Symbole au même sens qu'il se prend dans l'Ecriture; M. Claude & les Protestans ne le nieront pas: il se prend donc également, & dans l'Ecriture & dans le Symbole pour une Eglise visible; & le terme de *Catholique* ou *d'universelle* mis dans le Symbole, comme M. Claude l'avoüe, pour distinguer tout le corps de l'Eglise vrayment Chrestienne répanduë par toute la terre, *de toutes les fausses Eglises, & de toutes les Eglises particulieres*, loin de rendre l'Eglise invisible, la

Rep. man. q. 1.

rend d'autant plus visible qu'elle la separe plus visiblement de toutes les fausses Eglises, & met expressément dans son sein toutes les Eglises particulieres si visibles & si marquées par leur commune Profession de Foy, & par leur commun gouvernement.

Onziéme Réflexion, sur ce que M. Claude reconnoist luy-mesme la perpetuelle visibilité de l'Eglise : doctrine surprenante de ce Ministre.

Mais sans disputer davantage, nous n'avons qu'à écouter M. Claude, & entendre ce qu'il nous accorde dans sa Réponse manuscrite sur la perpetuelle visibilité de l'Eglise. Et pluſt à Dieu que je pusse icy transcrire tout cét ouvrage ! On y verroit bien des choses favorables à nostre do-

ctrine que je ne puis bien faire entendre que lors qu'il ſera public. Mais ce n'eſt pas à moy à le publier, & je me ſuis contenté de tranſcrire au long autant qu'il a eſté neceſſaire les paſſages que l'on va voir, *tels que* je les ay trouvez dans le manuſcrit de M. le Duc de Chevreuſe, avoûé comme je l'ay dit par M. Claude luy-meſme.

Que ſi l'on trouve qu'il parle de l'Egliſe d'une maniere nouvelle dans la Réformation prétenduë, il ne faut point ſur cela faire d'incident pour deux raiſons. La premiere, parce qu'il eſt vray qu'il a enſei-

gné à peu prés la meſme doctrine dans ſes autres livres, quoy-qu'il l'ait icy expliquée plus à fond & avec plus d'ordre que jamais. La ſeconde, c'eſt qu'il prétend ne rien dire de nouveau ; choſe dont nous devons nous réjoüir, n'y ayant rien de plus deſirable que de voir accroiſtre le nombre des principes & des articles dont nous pouvons convenir.

Entrons donc de tout noſtre cœur dans ce deſſein charitable : voyons dequoy M. Claude convient avec nous, & rapportons ſa doctrine dans le meſme ordre dont il la propoſe dans ſa

troisiéme & quatriéme question, & ensuite dans ses onze consequences.

Ce que je trouve d'abord est, *qu'il est constant qu'encore que la vraye Eglise soit meslée avec les méchans dans une mesme Confession, elle ne laisse pas d'estre visible dans le mélange, comme le bon froment avec l'yvroye dans un mesme champ, & comme les bons poissons le sont avec les mauvais dans un mesme retz.* Cela va bien, poursuivons. *Ce mélange empesche bien le discernement juste des personnes, mais il n'empesche pas le discernement ou la distinction des ordres des personnes, mesme avec certitude. Nous ne sça-*

vons pas certainement quels ſont en particulier les vrais Fideles, ni quels ſont les hypocrites : mais nous ſçavons certainement qu'il y a de vrais Fideles, comme il y a des hypocrites ; ce qui ſuffit pour faire la viſibilité de la vraye Egliſe. J'écoute cecy avec joye : aſſeûrément nous avancerons. M. Claude nous donne déja *pour conſtant* qu'il y aura toûjours un corps viſible, dont on pourra dire, *Là ſont les vrais Fideles.*

Je continuë à lire ſa Réponſe, & je trouve qu'il me reprend d'imputer aux Prétendus Réformez, qu'ils ne croyent pas que le corps où Dieu a mis, ſelon Saint

Paul, *les uns Apostres, les autres Docteurs, les autres Pasteurs*, & le reste, soit l'Eglise de JESUS-CHRIST. Que je suis aise d'estre repris, pourveû que nous avancions! Tant y a qu'il est constant que le Corps de JESUS-CHRIST, qui est l'Eglise, sera toûjours composé de Pasteurs, de Docteurs, de Prédicateurs, & aussi de peuple: il est donc par consequent toûjours tres-visible, & la suite des Pasteurs aussi-bien que celle du peuple y doit estre manifeste.

M. Claude confirme icy son discours par un passage de M. Mestresat, qui déci-

de *qu'il ne faut pas chercher l'Egliſe de Dieu hors de l'eſtat viſible du miniſtere & de la parole.* Tant mieux, & je ſuis ravi que M. Claude trouve dans ſon Egliſe beaucoup de ſectateurs de cette doctrine.

J'avois eû peur que les Miniſtres ne vouluſſent pas trouver l'Egliſe viſible dans ce paſſage de Saint Paul aux Epheſiens, où l'Egliſe nous eſt propoſée *ſans ride & ſans tache;* & je m'eſtois mis en peine de prouver que cette Egliſe marquée par Saint Paul *eſtoit viſible,* puis qu'elle eſtoit *lavée par le Bapteſme & par la parole.* M. Claude entre d'abord dans mon ſentiment. Il dit que dans ce

V. ſup. p. 190.

Epheſ. V. 27.

passage il faut entendre à la verité *l'Egliſe qui eſt déja au Ciel, mais auſſi l'Egliſe viſible qui eſt ſur la terre,* comme ne faiſant enſemble *qu'un meſme corps*, & il cite encore icy M. Meſtreſat. Je reçoy cette doctrine; & ſi quelqu'un de nos Réformez, fuſſe M. Claude luy-meſme, m'objecte jamais qu'il ne faut pas tant appuyer ſur la viſibilité de l'Egliſe, puis qu'il y a du moins une partie de cette Egliſe qui eſt inviſible, c'eſt à dire celle qui eſt dans le Ciel, je répondray que cela ne doit point nous embaraſſer, puis qu'enfin par cette doctrine de M. Meſtreſat & de M.

Claude, estant en communion avec la partie visible de l'Eglise, je suis asseûré d'y estre aussi avec la partie invisible qui est déja dans le Ciel avec JESUS-CHRIST; de-sorte qu'il est bien certain que tout se réduit enfin à la visibilité.

M. Claude passe de-là aux objections qu'on peut faire, & il décide d'abord *que la visibilité de l'Eglise est une visibilité de ministere.* Il faudra donc à la fin, que comme il reconnoist dans l'Eglise une perpetuelle visibilité, il en vienne à nous montrer une succession dans le ministere, & en un mot une suite de legitimes Pasteurs.

Il s'objecte *que le miniſtere eſt commun aux bons & aux méchans*, d'où il ſemble qu'on pourroit conclure contre ſa doctrine que les bons & les méchans compoſent l'Egliſe. Et il répond, *que ſi dans l'uſage le miniſtere eſt commun aux bons & aux méchans, ce n'eſt que par accident, & par la fraude de l'ennemi; que de droit il n'appartient qu'aux vrais Fideles, & que la ſurnaturelle deſtination n'eſt que pour eux.* Tout cela eſt clair, excepté ce mot, *le miniſtere n'appartient de droit qu'aux vrais Fideles.* Car comme on pourroit entendre par là qu'il n'y a que les vrais Fideles qui ſoient Paſ-

teurs legitimes, on tomberoit dans l'inconvient d'avoir à examiner chacun en particulier ſi les Paſteurs en effet ſont de vrais Fideles, & de croire qu'ils ceſſent d'eſtre Paſteurs, quand ils ceſſent d'eſtre gens de bien, fuſt-ce ſans ſcandale : pernicieuſe doctrine de Wiclef qui mettroit toute l'Egliſe en confuſion ! En éloignant ce mauvais ſens qui ne peut pas eſtre de l'eſprit de M. Claude, je luy avoûë tout ce qu'il avance ; car ſans doute il n'eſt pas du premier deſſein de JESUS-CHRIST qu'il y ait des Miniſtres trompeurs : cela n'arrive que par la malice

de l'ennemi. La destination du ministere est pour les vrais Fideles ; JESUS-CHRIST ne l'a pas établi pour appeller dans l'Eglise des trompeurs & des hypocrites ; qui en doute ? Mais néanmoins ces trompeurs & ces hypocrites peuvent estre assez de l'Eglise pour y estre Pasteurs legitimes : & les vrais Fideles ayant à vivre jusques à la fin des siecles sous l'autorité de ce ministere mesle, il faudra donc, sans examiner si les Ministres sont bons ou mauvais, nous en montrer une suite toûjours manifeste, sous laquelle se soit conservé le Peuple de Dieu.

Plus je continuë ma lecture, plus je trouve cette verité évidemment déclarée. Car entrant dans la quatriéme queſtion, je remarque bien que M. Claude y prétend montrer que les paſſages où JESUS-CHRIST promet à l'Egliſe de la conſerver toûjours ſur la terre, regardent uniquement la ſocieté des vrais Fideles: mais il ne laiſſe pas d'avoûer toûjours également que cette Egliſe ne ceſſe jamais d'eſtre viſible, & que JESUS-CHRIST l'a ainſi promis.

J'ay prétendu démontrer l'Egliſe viſible dans ces paroles, *Tu es Pierre, & ſur* v. ſup. p. 17. & ſeq. 32. & ſeq. Matt. XVI. 18.

cette pierre j'établiray mon Egliſe, & les portes d'Enfer ne prévaudront point contre elle. On a pû voir les raiſons dont je me ſuis ſervi pour le prouver. M. Claude reçoit cette doctrine avec ſes preuves, & il avoûë que *l'Egliſe dont il eſt parlé dans ce paſſage eſt en effet une Egliſe confeſſante, une Egliſe qui publie la Foy, une Egliſe à qui* JESUS-CHRIST *a donné un miniſtere exterieur, une Egliſe qui uſe du miniſtere des clefs, & qui lie & délie, une Egliſe par conſequent qui a un exterieur & une viſibilité.* C'eſt une telle Egliſe, que JESUS-CHRIST a promis en cét endroit de conſer-

ver toûjours ſur la terre ; M. Claude ne peut pas ſouffrir qu'on luy diſe *qu'elle ceſſe d'eſtre*, & ainſi elle eſt toûjours avec tout ce miniſtere, qui luy eſt eſſentiel : ce qui fait que M. Claude conclut avec moy, *que le miniſtere Eccleſiaſtique durera ſans diſcontinuër juſqu'à la réſurrection générale* ; & qu'il avoûë ſans peine que cette promeſſe de JESUS-CHRIST, *Je ſeray toûjours avec vous*, regarde la perpetuité du miniſtere Eccleſiaſtique. JESUS-CHRIST *promet*, dit-il, *d'eſtre avec l'Egliſe, de baptiſer avec elle, &* D'ENSEIGNER AVEC ELLE SANS INTERRUPTION JUSQU'A LA FIN

V. ſup. p. 36. 37. & ſeq. 40. & ſeq.

Matt. XXVIII 19. 20.

DU MONDE. Il y aura donc toûjours des Docteurs avec lesquels JESUS-CHRIST enseignera, & la vraye prédication ne cessera jamais dans son Eglise.

Mais ce ministere durera-t-il toûjours si pur que personne n'y soit admis que des gens de bien? Nous avons veû que M. Claude ne le prétend pas. En effet il n'y a point de promesse de cette perpetuelle pureté : la promesse est que quelles que soient les mœurs de ces Ministres, JESUS-CHRIST agira toûjours, baptisera toûjours, ENSEIGNERA TOÛJOURS avec eux; & l'effet de ce

miniſtere, quoy-que meſlé, ſera tel, que ſous ſon autorité *l'Egliſe ſera toûjours viſible, non pas à la verité*, dit M. Claude, *d'une veûë diſtincte, qui aille juſqu'à dire avec certitude, Tels & tels perſonnellement ſont vrais Fideles; mais d'une veûë indiſtincte, qui eſt pourtant* CERTAINE, *& qui va juſqu'à dire, Les vrais Fideles de* JESUS-CHRIST *ſont là, ſçavoir* DANS CETTE PROFESSION EXTERIEURE.

N'appellons pas ſi l'on veut du nom d'*Egliſe toute cette profeſſion exterieure*: abſtenons-nous de ce nom, puis que M. Claude y répugne; & comme de vrais Chreſ-

tiens raisonnables & pacifiques, taschons de convenir de la chose. *Cette profession exterieure* qu'on peut toûjours désigner, & pour ainsi dire montrer au doigt, est meslée de bons & de mauvais ; le ministere qui la gouverne est meslé aussi. M. Claude convient de tout cela : on peut dire néanmoins, Sous ce ministere & *dans cette profession exterieure sont les vrais Fideles :* c'est ce que nous venons d'entendre de la bouche du mesme Ministre. Si donc, selon sa doctrine, la societé des vrais Fideles subsiste toûjours, & toûjours demeure visible sur la terre ; si on la peut toûjours

montrer

montrer dans une profeſſion exterieure, & que ce ſoit là ſeulement qu'elle ſoit viſible, comme M. Claude le dit: il s'enſuit non-ſeulement que les vrais Fideles feront toûjours ſur la terre, mais que cette profeſſion meſlée de bons & de mauvais, où on trouve ces vrais Fideles, où on les montre, où on les déſigne, ſera toûjours auſſi; c'eſt de quoy nous convenons avec M. Claude. Mais comme tous ces paſſages ſont diſperſez deçà & delà dans ſa Réponſe, en voicy un où il a pris ſoin de tout ramaſſer.

C'eſt aprés ſa quatriéme queſtion, & dans ſa ſeptié-

me conſequence, que ce Miniſtre taſchant d'expliquer l'Article xxxi. de la Confeſſion de Foy, où il eſt dit que *de nos jours*, & avant la Réformation, *l'eſtat de l'Egliſe eſtoit interrompu*; il diſtingue l'eſtat de l'Egliſe *interrompu* pour un temps d'avec l'Egliſe qui jamais n'eſt interrompuë ſelon ſes principes, & il définit ainſi l'Egliſe. *L'Egliſe*, dit-il, *c'eſt les vrais Fideles qui font profeſſion de la verité Chreſtienne, de la pieté, & d'une veritable Sainteté ſous un miniſtere qui luy fournit les alimens neceſſaires pour la vie ſpirituelle, ſans luy en ſouſtraire aucun.* Nous découvrirons en ſon lieu le ſe-

cret de ces alimens spirituels. En attendant convenons avec M. Claude, que l'Eglise subsiste toûjours, & subsiste toûjours visible, puis que par sa définition elle n'est autre chose *que les vrais Fideles qui* FONT PROFESSION DE LA VERITE' CHRESTIENNE *sous le ministere Ecclesiastique.* Voilà un fondement inébranlable. Voyons ce que nous pourrons bastir dessus : mais avant que de bastir, nous allons voir tomber les objections.

Douziéme Réflexion. Deux principales objections de M. Claude résolues.

M. Claude m'objecte premierement qu'en vain je veux établir ma societé composée de bons & de mau-

Luës par sa doctrine.

vais, & son éternelle durée, sur ces promesses inviolables de JESUS-CHRIST, *Tu es Pierre*; & *Je suis toûjours avec vous.* Ce n'est point, dit-il, *des méchans qu'il peut estre dit, que l'Enfer ne prévaudra point contre eux*; ce n'est point *avec des méchans & des hypocrites que* JESUS-CHRIST *a promis d'estre toûjours*; & ces promesses ne regardent que les vrais Fideles. Ajoustons, selon les principes de M. Claude, que si ces promesses ne regardent que les vrais Fideles, elles les regardent du moins dans ce ministere & dans cette profession exterieure: l'objection en mes-

Rép. man. 3. 9.

me temps ſera réſoluë. Car enfin ſi les vrais Fideles doivent toûjours eſtre démontrez & toûjours eſtre viſibles, ſelon M. Claude, dans cette profeſſion exterieure où les bons ſont meſlez avec les méchans; il s'enſuit que ce compoſé, de quelque nom qu'on l'appelle, paroiſtra toûjours ſur la terre. Or nul ne peut s'aſſeûrer qu'une ſocieté ſubſiſte toûjours, & toûjours dans un eſtat viſible, ſi Dieu ne l'a promis. Ses promeſſes regardent donc meſme ce mélange; & non-ſeulement les vrais Fideles, mais avec eux toute la ſocieté où ils doivent, ſelon

ſes decrets, toûjours paroiſtre. Par conſequent il nous faut entendre ces promeſſes de JESUS-CHRIST autrement que M. Claude ne l'enſeigne. Les promeſſes de JESUS-CHRIST ne regardent pas les méchans tout ſeuls, ni pour l'amour d'eux : s'il ne diſoit que cela, il auroit raiſon; mais ces promeſſes que JESUS-CHRIST fait à ſes Fideles enferment auſſi les méchans qui ſont meſlez avec eux. Quand Dieu promettoit par ſes Prophetes à l'ancien peuple de luy donner des moiſſons abondantes, avec le grain il promettoit auſſi la paille ; & conſerver la

moiſſon, c'eſt conſerver la paille avec le grain. Ainſi promettre l'Egliſe & ſon éternelle durée, c'eſt promettre avec les Eleûs, les méchans, au milieu deſquels Dieu les enferme. Les méchans meſme dans l'Egliſe ſont pour les Juſtes, comme la paille dans la moiſſon eſt pour le grain; & comme Dieu ne promet la paille ni ſeule, ni pour elle-meſme, il ne promet les méchans ni ſeuls, ni pour eux-meſmes. Mais néanmoins tout ce compoſé ſubſiſtera en vertu de la promeſſe divine juſqu'à la derniere ſeparation, où les méchans, comme la paille, ſeront jettez dans ce

feu qui ne s'éteindra jamais. JESUS-CHRIST ſera toûjours en attendant avec tout le compoſé, y conſervant dans tout le dehors la ſaine doctrine qu'il ſçait porter au dedans juſques dans le cœur de ceux qui vivent; de meſme que la nourriture preſentée à tout noſtre corps par la meſme voye, ne vivifie que les membres qui ſont diſpoſez à la recevoir.

Une ſeconde objection de M. Claude va tomber par le meſme principe.

Rép. man. 1. q. Il m'objecte qu'en définiſſant l'Egliſe Catholique dont il eſt parlé dans le Symbole, je ne parle que de l'Egliſe qui eſt actuelle-

ment sur la terre, au lieu d'y comprendre tous les Eleûs qui ont esté, qui sont, & qui seront, & enfin avec les saints Anges toute la Jerusalem celeste. Je luy ay déja répondu, que je n'ay voulu ni deû définir l'Eglise que par rapport à nostre sujet, & à sa visibilité. Mais j'ajouste qu'en disant cela, selon les propres principes de M. Claude, j'ay tout dit : car, selon luy, *dans la profession exterieure*, c'est à dire, dans ce qui rend l'Eglise visible, on peut désigner les vrais Fideles, avec lesquels tous les Saints, en quelque temps & en quelque lieu qu'ils puissent estre, sans en

excepter les saints Anges,
Rép. man. 4. q. sont unis. *L'Eglise qui est sur la terre*, dit M. Claude, *est une avec celle qui est déja recueillie au Ciel, & avec celle que Dieu fera naistre jusqu'à la fin des générations, qui toutes trois ensemble n'en font qu'une, qu'on appelle l'Eglise Universelle.* Dieu soit loüé: quand j'auray trouvé la profession exterieure qui rend l'Eglise visible, M. Claude nous a déja dit que j'auray trouvé les vrais Fideles, c'est à dire, selon luy, la vraye Eglise actuellement presente sur la terre; & il nous dit maintenant qu'avec cette Eglise j'auray trouvé par mesme moyen & celle qui

eſt déja dans le Ciel & celle que Dieu fera naiſtre dans tous les ſiecles ſuivans. Nous n'avons donc qu'à nous enquerir de l'Egliſe qui eſt ſur la terre & de la profeſſion exterieure qui nous la démontre, aſſeûrez d'y avoir trouvé, ſans nous enquerir davantage, la parfaite Communion des Saints & la Societé de tous les Eleûs.

Au reſte, quand j'ay entendu ſous le nom d'*Egliſe Catholique* l'Egliſe qui eſt ſur la terre, j'ay parlé avec tous les Peres. Ils joignent ordinairement au titre d'*Egliſe Catholique* celuy de *répanduë par toute la terre, toto orbe diffuſa.* A ce titre de

Catholique ils joignent aussi le titre d'*Apostolique*; & c'est ainsi qu'il est mis dans le Symbole de Nicée, où se voit la plus autentique aussi-bien que la plus parfaite interpretation du Symbole des Apostres. Ce titre d'*Apostolique* fait partie de la Catholicité de l'Eglise, & nous montre entre autres choses qu'elle est descenduë des Apostres par la perpetuelle succession de ses Pasteurs, & par les chaires Episcopales établies par toute la terre. Tous les Saints dont les ames bienheureuses sont avec Dieu ont esté conceûs dans cette Eglise; tous ceux qui viendront, y seront

pareillement régénérez : de-sorte qu'il n'y en aura jamais aucun qui n'ait fait une partie essentielle de ce corps dont JESUS-CHRIST est le chef. Pour les Anges, à ne regarder que la directe signification des mots, ils n'ont jamais fait partie de cette Eglise fondée par les Apostres, & répanduë par toute la terre où elle doit faire son pelerinage ; & encore que JESUS-CHRIST soit leur chef, il l'est d'une façon plus particuliere des Fideles lavez dans son Sang, & renouvellez par sa parole. Mais les Anges, quoy-qu'unis à JESUS-CHRIST d'une autre sorte, sont nos freres, & ne

ſont pas étrangers à l'Egliſe Catholique, dont au contraire ils ſont établis à leur maniere cooperateurs & miniſtres. C'eſt une verité conſtante, mais dont je n'avois que faire en ce lieu : il ſuffiſoit de marquer dans le Symbole ce que nos Peres y ont trouvé expreſſément & immediatement déſigné par le mot d'*Egliſe Catholique*, en y ajouſtant le titre d'*Apoſtolique* ſi naturel à la Catholicité, & l'éloge d'eſtre répanduë par toute la terre. Connoiſtre la doctrine de cette Egliſe, c'eſt connoiſtre la doctrine de tous les Eleûs. On ne voit dans le Ciel & dans les ſplendeurs

des Saints, que ce qu'on croit dans cette Eglise; & les saints Anges, qui, comme dit l'Apostre Saint Paul, ont appris par l'Eglise de si hauts secrets de la Sagesse divine, en respectent la croyance. Ainsi tout se réduisant, comme je l'ay déja dit, à la visibilité, M. Claude ne veut que me faire perdre le temps & me jetter à l'écart, quand il veut que je traite icy autre chose, pour faire connoistre cette Eglise Catholique qui est confessée dans le Symbole. Eph. III. 10.

Treiziéme & derniere Réflexion: que la doctrine de M. Claude

Il ne me reste maintenant qu'à exhorter Messieurs de la Religion Prétenduë Ré-

montre à Messieurs de la Religion Prétenduë Reformée qu'il n'y a de salut pour eux que dans l'Eglise Romaine.

formée & M. Claude luy-meſme, s'il me le permet, à tirer les conſequences manifeſtes des principes qu'il a poſez: alors ils ne pourront plus réſiſter à la verité, & demeureront convaincus qu'il n'y a de ſalut pour eux qu'en retournant au ſein de l'Egliſe Romaine.

V. ſup. XI. Réf. p. 391. & ſeq.

Nous avons veû que pour verifier les promeſſes de l'Evangile, M. Claude s'eſt obligé à reconnoiſtre une Egliſe toûjours viſible, puis que l'Egliſe qui n'eſt pas viſible n'eſt pas Egliſe, & que ſelon la définition qu'il

Sup. p. 410.

nous a donnée, *l'Egliſe, c'eſt les vrais Fideles qui font profeſſion de la verité Chreſtienne*

ſous un miniſtere qui luy fournit les alimens neceſſaires pour la vie ſpirituelle. Ces Fideles ne ſont donc pas un corps en l'air, puis qu'ils font PROFESSION DE LA VERITE' *ſous un miniſtere Eccleſiaſtique* toûjours ſubſiſtant; & que comme nous l'avons veû, il doit y avoir, ſans aucune interruption, une profeſſion exterieure dont on ait pû dire, *Là ſont les vrais Fideles.*

Ainſi il ne ſuffit pas de nous alleguer vaguement des Fideles cachez: on s'oblige à nous montrer ſans interruption, premierement une ſocieté viſible dont on ait pû dire, *Ils ſont là;* c'eſt là qu'ils ſervent Dieu en eſ-

prit & en verité ; c'eſt-là qu'ils confeſſent l'Evangile.

Et ce ne ſera pas aſſez qu'on nous montre ces Fideles diſperſez : il faut ſecondement qu'on nous les montre recueïllis ſous l'autorité du miniſtere Eccleſiaſtique, avec la prédication de la Parole, avec l'adminiſtration des Sacremens, avec l'uſage des Clefs & tout le gouvernement Eccleſiaſtique.

Par conſequent ce qu'on nous doit montrer eſt une ſocieté de Paſteurs & de Peuples : d'où il s'enſuit en troiſiéme lieu qu'on doit pouvoir nous nommer ces

Pasteurs, puis que la suite en est manifeste.

De chercher tout cela dans l'Eglise Prétenduë Réformée telle qu'elle est maintenant separée de l'Eglise Romaine, c'est à dire de ce Corps d'Eglise qui reconnoist l'Eglise Romaine & le Pape pour son Chef; c'est à quoy M. Claude ne songe seulement pas: il luy suffit que jusqu'au temps de la séparation des Prétendus Réformez, il trouve tout cela dans l'Eglise Romaine mesme. Les vrais Fideles y estoient tant que ceux qui ont composé la Réformation prétenduë y estoient: quand ils en sont sortis,

ou qu'ils en ont esté chassez, ils ont emporté l'Eglise avec eux, comme M. Claude l'a dit dans la Conference.

V. sup. 192. Ce discours plus semblable à une raillerie qu'à un discours serieux, est neanmoins celuy qu'on tient serieusement dans la nouvelle Réforme. Jusqu'à la séparation de ces nouveaux Réformez, la suite des vrais Fideles, c'est à dire, selon M. Claude, de la vraye Eglise visible, se perpetuoit dans l'Eglise Romaine, & ce n'est que depuis leur séparation qu'elle a cessé de les contenir. Telle est la suite de l'Eglise visible que M. Clau-

Rép. man. q. 4. & seq.

de établit dans ſa Réponſe manuſcrite : juſqu'à la ſéparation, les vrais Fideles que contenoit l'Egliſe Romaine ; depuis la ſéparation, les Prétendus Réformez qui ſont ſortis de ſon ſein.

Mais leurs Paſteurs d'où ſont-ils venus ? Se ſont-ils auſſi détachez avec ces prétendus Fideles du Corps de l'Egliſe Romaine pour perpetuër dans l'Egliſe ainſi Réformée le miniſtere Eccleſiaſtique ? Nullement : ce n'eſt pas ainſi que M. Claude l'entend. Ibid. Les Fideles détachez de l'Egliſe Romaine ont tout d'un coup dépoſé tous les Paſteurs qui eſtoient aupara-

vant; c'eſt à dire, qu'auparavant les Eveſques & les Preſtres Catholiques avec le Pape à leur teſte, eſtoient les Paſteurs établis par JESUS-CHRIST; car il en falloit de tels *aux vrais Fideles* qu'ils contenoient dans leur unité : au moment que la Réforme a paru, les voilà tout d'un coup dépoſez, & le miniſtere ſe retire de leurs mains.

Mais quel droit ont eû des particuliers de dépoſſeder ainſi tout d'un coup & en un moment tous leurs Paſteurs? C'eſt que ce ſont *les vrais Fideles* à qui *le miniſtere appartient de droit,* qui ont pû par conſequent en diſ-

Rép. man. 4. q. & ſeq.

poſer, l'oſter aux uns & le donner aux autres. Il ne faut point, dit M. Claude, s'imaginer la ſucceſſion des Paſteurs *dans cette ordinaire tranſmiſſion que les Miniſtres en font de l'un à l'autre, & qu'on appelle la ſucceſſion exterieure & perſonnelle : il s'agit de ſçavoir s'il ne peut pas arriver quelquefois que l'Egliſe*, c'eſt à dire les vrais Fideles, *oſtera ſon miniſtere de la main de ceux qui en ont trop viſiblement abusé, & qu'elle le donnera à d'autres.* Rép. man. 4. q. ſur la fin.

Voilà la queſtion en général, comme la propoſe M. Claude; & l'application qu'il en fait en particulier, c'eſt *que les Prélats Latins qui oc-* Conſ. 8. 9. 10.

cupoient le ministere Ecclesiastique du temps de nos Peres & qui se sont assemblez au Concile de Trente, ayant fait des décisions de Foy incompatibles avec le salut, & ayant prononcé des anathesmes contre ceux qui ne s'y soumettroient pas, les Prétendus Réformez *ont eû raison de regarder ces Prélats comme des Ministres qui s'estoient eux-mesmes dépouillez du ministere, & de le donner à d'autres personnes.*

Il falloit donc du moins, selon ces principes, attendre les décisions de Trente; & puis qu'avant ces décisions tant d'Eglises separées de Rome s'estoient déja données des Pasteurs,

la

la Réformation aura commencé par un attentat manifeste. Mais ne pressons pas tant M. Claude, & sans insister rigoureusement sur le Concile de Trente, prions-le seulement de nous marquer quelque jour à peu prés le temps où il permettra aux vrais Fideles d'estre demeurez sous le ministere de l'Eglise Romaine. En attendant, contentons-nous d'observer cette nouvelle doctrine: qu'il peut arriver que tous les Pasteurs de l'Eglise dépossedez tout d'un coup deviennent en un moment des particuliers, & que sans qu'ils établissent d'autres Pasteurs pour leur

succeder ; *les vrais Fideles*, nullement Pasteurs, mais des particuliers separez de toute Eglise actuellement existente ; de leur seule autorité conferent le ministere à d'autres, les établissent, les ordonnent, les installent. C'est ce que M. Claude explique encore dans la suite par ces mots ;
Conf. 10. que ces Pasteurs, auparavant seuls en fonction, *sont privez de droit, & le ministere revenu de droit à cette partie de la societé dans laquelle se sont trouvez les vrais Fideles*, c'est à dire les Prétendus Réformez separez de l'Eglise Romaine & de toute l'Eglise subsistente alors

dans le monde. Que la ſeparation donne d'autorité & de privilege !

Telle eſt la doctrine de M. Claude : ſi j'altere, ſi j'exagere, ſi je diminuë, qu'il publie ſans differer ſon écrit pour me confondre. Mais ſi c'eſt là ſa doctrine, je conjure nos Réformez de conſiderer quels prodiges de doctrine il faut enſeigner pour défendre leur Réforme.

Car premierement, où me lira-t-on, dans quel Evangile, dans quelle Epiſtre, dans quelle Ecriture de l'ancien ou du nouveau Teſtament, que tous les Paſteurs de l'Egliſe deuſſent en

un moment tomber de leur chaire, & devenir des particuliers auſquels on peût & on deût deſobéir impunément ?

JESUS-CHRIST nous a-t-il caché ce grand Myſtere ? & ne nous aura-t-il pas précautionné contre cette horrible tentation de ſon Egliſe ? Mais ce n'eſt pas tout : aprés nous avoir montré dans l'Ecriture cette chute univerſelle de tous les Paſteurs, il y faut trouver encore *ce miniſtere revenu de droit* aux particuliers qui jamais n'en ont eſté reveſtus. Et comment l'entend M. Claude ? Eſt-ce que ces particuliers, *de droit* de-

viennent Miniſtres, ſans que perſonne les ait ordonnez; ou que ſans eſtre Miniſtres, ils ayent le droit d'établir de leur ſeule autorité des Miniſtres dans l'Egliſe? Qu'on le montre dans l'Ecriture, ou qu'on renonce pour jamais à la prétention de n'avoir que l'Ecriture pour guide.

Je trouve dans l'Ecriture que JESUS-CHRIST dit à ſes Apoſtres: *Comme mon Pere m'a envoyé, ainſi je vous envoye.* Je trouve dans l'Ecriture que les Apoſtres ainſi envoyez en envoyent d'autres, & ſe conſacrent des ſucceſſeurs. Mais que tous leurs ſucceſſeurs eſtant tout d'un coup déchûs & Joan. XX. 21. Tit. I. 5. &c.

privez de droit de leur miniſtere, ce miniſtere *revient de droit* aux Fideles, à qui perſonne ne l'avoit jamais donné, pour en diſpoſer à leur gré : ni l'Ecriture ne l'a dit, ni les ſiecles ſuivans ne l'ont imaginé ; c'eſt un monſtre dont la naiſſance eſtoit réſervée au temps de la nouvelle Réforme.

Le miniſtere, dit-on, appartient de droit à l'Egliſe. Sans doute, il appartient à l'Egliſe, comme les yeux appartiennent au corps. Le miniſtere n'eſt pas à luy-meſme, non plus que les yeux. Le miniſtere eſt établi pour eſtre la lumiere de

l'Egliſe, comme les yeux ſont la lumiere, ou comme les appelle JESUS-CHRIST, le flambeau du corps. S'enſuit-il que lors que le corps a perdu ſes yeux, il puiſſe les refaire de luy-meſme? Non ſans doute; il aura beſoin de la main qui les a faits la premiere fois, & il n'y aura jamais qu'une nouvelle création qui puiſſe réparer l'ouvrage que la premiere création avoit formé. De cette ſorte, ſi l'Egliſe Catholique pouvoit, comme on a voulu ſe l'imaginer dans la nouvelle Réforme, perdre tout d'un coup tous ſes Miniſtres, ſans qu'ils ſe fuſſent donnez ſelon l'ordre de

JESUS-CHRIST des successeurs ; il faudroit que JESUS-CHRIST revinst sur la terre pour rétablir cét ordre sacré par une création nouvelle.

On veut bien trouver dans le sein de l'Eglise Romaine ces vrais Fideles dont on compose d'abord l'Eglise Réformée : pourquoy ne voudra-t-on pas détacher de mesme les Pasteurs de cette Eglise Réformée, des Pasteurs qui estoient en charge dans l'Eglise Romaine ? Le ministere doit estre messé comme le peuple, & il doit y avoir toûjours de bons Pasteurs parmi les mauvais, comme il y a toûjours de *vrais Fideles* parmi les

faux Chreſtiens. Pourquoy donc a-t-il fallu dire dans la nouvelle Réforme & dans l'Article XXXI. de ſa Confeſſion de Foy, que *l'eſtat de l'Egliſe eſtoit interrompu ?* Pourquoy a-t-il fallu avoir recours *à ces gens extraordinairement ſuſcitez pour dreſſer de nouveau l'Egliſe qui eſtoit en ruine & deſolation ?* C'eſt qu'il a fallu parler non pas ſelon ce qui ſe devoit faire dans l'ordre établi par JESUS-CHRIST, mais ſelon ce qui s'eſt fait contre tout ordre. C'eſt que la nouvelle Réforme s'eſt fait des Paſteurs qui en effet ne tenoient rien des Paſteurs qui eſtoient en charge aupara-

vant; & c'eſt pourquoy il a bien fallu, malgré qu'on en eût, leur atttibuër, quoyque ſans preuve, une vocation extraordinaire. Mais au fond, la raiſon vouloit autre choſe: & pourquoy n'a-t-on pas parlé ſuivant la raiſon, ſi ce n'eſt encore une fois, qu'il a fallu accommoder non pas ce qui ſe faiſoit à la regle, mais la regle à ce qui s'eſt fait?

Mais, dira-t-on, ſi quelque Egliſe, par exemple l'Egliſe Greque, nous montre la ſucceſſion de ſes Paſteurs, la tiendrez-vous vraye Egliſe? Nullement, ſi j'y puis montrer d'autres marques d'innovation qu'el-

le ne puiſſe nier; comme je ferois ſans beaucoup de peine, s'il en eſtoit queſtion. Mais avec nos Réformez, la preuve eſt faite, puis qu'ils confeſſent eux-meſmes l'interruption dont il s'agit.

M. Claude pallie comme il peut *cét eſtat interrompu de l'Egliſe*, reconnu ſi préciſément dans ſa Confeſſion de Foy. *Nous diſtinguons*, dit-il, *l'Egliſe d'avec ſon eſtat. L'Egliſe, ce ſont les vrais Fideles qui font profeſſion de la verité Chreſtienne, de la pieté, & d'une veritable ſaintté ſous un miniſtere qui luy fournit les alimens neceſſaires pour la vie ſpirituelle ſans luy en ſouſtrai-* Aprés la 4. q. 7. Conſeq.

 Réflexions sur un écrit
re aucun. Son estat naturel & legitime, est d'estre déchargée autant que la condition de militante le peut permettre, du mélange impur des profanes & des mondains, de n'estre point couverte & comme ensevelie par cette paille & cette Zizanie d'où luy viennent mille maux, d'avoir un ministere dégagé d'erreurs, de faux cultes, d'usages superstitieux, un ministere possedé par des gens de bien, qui le tiennent par de bonnes voyes, & qui servent eux-mesmes de bon exemple. C'est cét estat que nous croyons avoir esté interrompu. Pourquoy se charger de tant de paroles, & à cause qu'elles sont pompeuses ne

prendre pas garde qu'elles ſont vaines, pour ne pas dire trompeuſes, & contraires manifeſtement à l'Evangile? Car peut-on plus clairement abuſer le monde, que d'exagerer, comme on fait icy, *ce miniſtere poſſedé par des gens de bien, qui le tiennent par de bonnes voyes, & qui ſervent eux-meſmes de bon exemple?* Eſt-ce que l'autorité du miniſtere Eccleſiaſtique dépend de la diſcuſſion de la vie & du bon exemple de ceux qui en ſont reveſtus? & que quand ils ſeroient auſſi ſcandaleux & auſſi pervers que les Scribes & les Phariſiens, il ne faudroit pas dire encore, non pas avec

Matt. XXIII. 2. JESUS-CHRIST, *Ils sont sur la chaire de Moïse*, mais ce qui est bien plus auguste, ils sont sur la chaire de JESUS-CHRIST & des Apostres ? Laissons néanmoins ces choses, & venons à cét *estat interrompu* de l'Art. XXXI. que M. Claude entreprend icy de nous expliquer. Cét estat interrompu est allegué pour fonder la necessité d'une *vocation extraordinaire* dans les Prétendus Réformateurs : car écoutons comme parle cét Article. *Il a fallu quelquefois, & notamment de nos jours, où l'estat de l'Eglise estoit interrompu, que Dieu suscitast gens d'une façon extraordinaire*

pour dreſſer de nouveau l'Egliſe. Vous le voyez, Meſſieurs, *cét eſtat interrompu de l'Egliſe* eſt allegué ſeulement pour fonder *la vocation extraordinaire* de vos premiers Réformateurs. Mais pour fonder la neceſſité d'une vocation extraordinaire, il ne ſuffit pas que le miniſtere ſoit impur; il faut que le miniſtere ait ceſſé. Quand vous eſtes venus, Meſſieurs, ce miniſtere Eccleſiaſtique avoit-il ceſſé? Nullement, vous répondra M. Claude, car autrement l'Egliſe auroit ceſſé; puis que l'Egliſe, ſelon luy, comme vous venez de l'entendre, n'eſt autre choſe que les *vrais Fi-*

 Réflexions sur un écrit deles qui font profession de la verité SOUS UN MINISTERE *qui luy fournit les alimens neceſſaires.* Et il nous a déja dit ſouvent que l'Egliſe n'eſt jamais ſans le miniſtere. C'eſt pourquoy dans cét endroit, où il taſche à rendre raiſon de *cét eſtat interrompu*, aprés avoir expliqué par tant de beaux mots l'impureté qu'il ſe repreſente dans le miniſtere avant la Réformation ; *L'Egliſe*, ajouſte-t-il, *n'a pas ceſſé, elle n'a point entierement perdu ſa viſibilité ni ſon miniſtere, à Dieu ne plaiſe.* Voyez comme il ſe récrie contre cette abomination, de dire que le miniſtere puiſſe eſtre perdu

dans l'Egliſe. Il n'y a donc jamais de neceſſité de vocation extraordinaire dans les Miniſtres, puis que pour tranſmettre le miniſtere à la façon ordinaire, il n'eſt pas requis que le miniſtere ſoit pur : il ſuffit qu'il ſoit. Et quand pour le tranſmettre on demanderoit, comme parle M. Claude, non-ſeulement des Miniſtres de bonne doctrine, mais *encore de bonne vie & de bon exemple*, il eſt auſſi aſſeûré qu'il y en aura toûjours de tels dans la ſocieté du peuple de Dieu, qu'il eſt aſſeûré qu'il y aura toûjours de vrais Fideles, puis que tout, & le miniſtere autant que le peu-

ple, y doit estre meslé de bien & de mal jusqu'à la derniere séparation & au dernier jugement. Ainsi la vocation extraordinaire de tous costez est excluë de l'Eglise de JESUS-CHRIST, & n'y peut estre qu'un foible refuge d'une cause déplorée.

Et pour voir quel renversement de l'ordre de JESUS-CHRIST introduit icy M. Claude, il n'y a qu'à considerer les promesses de JESUS-CHRIST, & voir où il luy a plû d'établir principalement la force de son Eglise. Elle est forte, elle est
Matt. XVI. invincible, *parce que* JESUS-CHRIST *a dit que l'Enfer ne prévaudroit point contre*

elle: mais il n'a dit que *l'Enfer ne prévaudroit point contre elle*, qu'aprés avoir dit, *Tu es Pierre, & sur cette pierre je bastiray mon Egliſe*; & en ajouſtant auſſitoſt aprés, *Je te donneray les clefs du Royaume des Cieux*. C'eſt donc dans le miniſtere confeſſant & annonçant JESUS-CHRIST, & uſant de l'autorité des clefs, que JESUS-CHRIST a établi principalement la force de ſon Egliſe. Et à qui a-t-il dit, *Je ſuis avec vous juſqu'à la conſommation des ſiecles*, ſi ce n'eſt à ceux à qui il a dit, *Enſeignez & baptiſez*? Toute l'Egliſe eſt compriſe dans cette promeſſe: qui ne le ſçait pas? Mais c'eſt Mat. XXVIII.

que JESUS-CHRIST a voulu montrer la verité de cette doctrine si bien expliquée par Saint Cyprien : *L'Eglise ne quitte point* JESUS-CHRIST, *& c'est là l'Eglise ; le peuple uni avec son Evesque, & le troupeau attaché à son Pasteur :* où il est clair qu'il faut entendre, comme il dit ailleurs, *ce Pasteur uni à tous ses collegues*, & à toute l'unité de l'Episcopat, si souvent établie dans ses écrits. C'est donc avec raison que JESUS-CHRIST a voulu marquer la suite de son Eglise par celle du ministere, & on voit manifestement que c'est à ceux qui enseignent qu'il a voulu dire, *Je suis toûjours*

Ep. 69. ad Flor. Pap.

Ep. 54. ad Corn. & Tr. de unit. Ecc. &c.

avec vous. Et ce qu'il y a icy de plus admirable, c'eſt que ces promeſſes ſont ſi évidentes, que contre les préventions de ſa Religion, M. Claude a eſté forcé à les reconnoiſtre telles que je viens de les expliquer. Car nous l'avons entendu nous dire que c'eſt en effet d'une Egliſe confeſſante, d'une Egliſe qui publie la foy, d'une Egliſe qui uſe du miniſtere, que JESUS-CHRIST a prononcé, que l'Enfer ne prévaudroit point contre elle. Et parce que JESUS-CHRIST, aprés avoir dit, *Enſeignez & baptiſez*, ajouſte, *Je ſuis avec vous*; M. Claude conclut comme nous

v. ſup. XI. Ref. p. 391. & ſeq.

Ibid.

que JESUS-CHRIST en effet désigne *une Egliſe* qu'il aſſeûre *d'eſtre avec elle, de baptiſer avec elle, & d'enſeigner avec elle ſans interruption juſqu'à la fin du monde.* C'eſt donc la ſucceſſion & la perpetuité du miniſtere qui eſt compriſe principalement dans cette promeſſe; c'eſt là principalement que JESUS-CHRIST établit la force & l'éternelle durée de ſon Egliſe. Cependant contre tout cét ordre, on nous montre le miniſtere ſi foible & tellement delaiſſé de JESUS-CHRIST, qu'il tombe tout entier en un moment; & au contraire, les Fideles particuliers ſi forts,

qu'eux ſeuls rétabliſſent tout le miniſtere *extraordinairement ſuſcité*, ſans avoir égard à la ſucceſſion ni à l'autorité de toute l'adminiſtration précedente. Qui ne voit donc qu'on renverſe tout dans la nouvelle Réforme ? & que de dire avec elle, que Dieu a voulu conſerver de vrais Fideles dans ſon Egliſe, pour en dépoſer par leur moyen tous les Paſteurs, & enſuite en établir d'autres extraordinairement à leur place; pendant qu'il n'a pas voulu conſerver de bons Paſteurs pour tranſmettre le miniſtere par les voyes communes établies dans ſa parole

& toûjours obſervées dans ſon Egliſe: c'eſt dire qu'il a voulu former une Egliſe d'une maniere contraire à celle qu'il a révelée & qu'il a toûjours fait ſuivre à ſon Egliſe? Ou plûtoſt, c'eſt dire qu'il a voulu que cette Egliſe formée d'une maniere ſi nouvelle parmi les Chreſtiens, portaſt dans ſon origine, ſans le pouvoir effacer jamais, le caractere manifeſte de ſa fauſſeté.

Mais venons à ces *vrais Fideles* que M. Claude nous vante. Je ne me contente pas de leur conteſter le pouvoir qu'il leur a donné de dépoſer tous leurs Paſteurs & d'en faire d'autres;

tres : je dis que ces vrais Fideles n'ont jamais esté. Il faut pourtant bien, selon ce Ministre, qu'ils ayent esté vrais Fideles, mesme dans le sein de l'Eglise Romaine : car puis que, selon sa doctrine, il faut reconnoistre, sans aucune interruption, un ministere Ecclesiastique, & une profession exterieure dont on ait pû dire, *Là sont les vrais Fideles*, ils estoient vrais Fideles sous ce ministere & dans cette profession d'où ils sont sortis. Je demande, communiquoient-ils au sacrifice où on prie les Saints, où on honore leurs Reliques & leurs Images, où on nomme le Pape

comme le chef des Orthodoxes, où on adore JESUS-CHRIST comme preſent en corps & en ame, où on l'offre, où on reçoit le Saint Sacrement ſous une eſpece ? Ne communiquer pas à ce Sacrifice, & refuſer d'y recevoir l'Euchariſtie, c'eſtoit ſe ſeparer manifeſtement, & on ſuppoſe qu'ils ne le faiſoient pas encore: mais s'ils y communiquoient en demeurant *vrais Fideles*, dans quelle erreur ſont maintenant tous nos Réformez, qui ne ſe croyent *vrais Fideles* que depuis qu'ils ont ceſſé d'y communiquer ?

Ainſi ces vrais Fideles ſont des gens en l'air : ces

sept mille tant vantez dans la nouvelle Réforme & par M. Claude, non seulement ne paroissent pas, mais ne sont pas, puis que devant la separation il n'y a personne qui ne communique au Sacrifice & à l'Hostie que nos Réformez regardent comme le Baal devant lequel il ne falloit point courber le genouïl. 3. Reg. XIX. Rép man. 2. part. 3. Reg. XIX. 18.

On dit que ces *vrais Fideles*, qui par leur actuelle separation ont composé la Réforme, estoient auparavant separez de cœur de l'idolatrie publique. Mais premierement cela ne suffit pas: secondement, cela n'est pas.

Cela ne suffit pas selon M.

Claude, puis qu'il veut une Eglise toûjours visible; puis qu'il nous a tout à l'heure défini l'Eglise, *les vrais Fideles* QUI FONT PROFESSION DE LA VERITE', *de la pieté, de la sainteté veritable.* Donc où manque la profession, il n'y a ni *de vrais Fideles*, ni de vraye Eglise.

Mais de plus, visiblement cela n'est pas : autrement quand Luther parut, & que Zuingle innova, il faudroit que leurs disciples eussent fait cette déclaration: Voilà ce que nous avons toûjours cru; nous avons toûjours eû le cœur éloigné de la Foy Romaine, & du Pape, & des Evesques, & de

la presence réelle, & de la Messe, & de la Confession, & de la Communion sous une espece, & des Reliques, & des Images, & de la priere des Saints, & du merite des œuvres. Où sont ceux qui ont parlé de cette sorte? M. Claude en pourra-t-il nommer un seul? Au contraire, ne voit-on pas tous ces Réformez à toutes les pages de leurs livres parler comme retirez nouvellement des tenebres de la Papauté, & Luther se glorifier à leur teste d'avoir esté le premier à annoncer l'Evangile; tous ces Réformez luy applaudir à la réserve de Zuingle qui luy

disputoit cét honneur; luy cependant reconnoistre qu'il avoit esté le Moine de la meilleure foy, le Prestre le plus attaché à son sacrifice, & en un mot, *le plus zelé de tous les Papaux?* Les autres ne tiennent-ils pas le mesme langage? Où sont-ils donc *ces vrais Fideles* de M. Claude, qui non-seulement n'osoient déclarer leur Foy tant qu'ils estoient dans le sein de l'Eglise Romaine, mais qui aprés en estre sortis n'ont osé dire qu'ils avoient toûjours tenu dans leur cœur la mesme Foy?

Mais voicy la ruine entiere de la nouvelle Réforme. Dans la définition que M.

Claude vient de nous donner de la vraye Egliſe, *C'eſt*, dit-il, *les vrais Fideles qui font profeſſion de la verité Chreſtienne ſous un miniſtere qui luy fournit les alimens neceſſaires ſans luy en ſouſtraire aucun.* Si avant la Réformation il n'y avoit point de telle Egliſe, la vraye Egliſe n'eſtoit plus contre la ſuppoſition de M. Claude; & s'il y avoit une telle Egliſe où *on fiſt* PROFESSION DE LA VERITE', *& qui donnaſt par ſon miniſtere aux enfans de Dieu les alimens neceſſaires* SANS LEUR EN SOUSTRAIRE AUCUN, à quoy eſtoit neceſſaire la ſéparation des Prétendus Réformez?

Est-ce peut-estre qu'on s'est avisé tout d'un coup de dire la Messe, & d'enseigner toutes les doctrines que nos Réformez ont alleguées pour cause de leur rupture ? Le penser seulement, ce seroit l'absurdité des absurditez. Mais peut-estre qu'en enseignant toutes ces doctrines on n'avoit pas encore songé à excommunier ceux qui s'y opposoient. D'où viennent donc tant d'anathêmes contre Berenger, contre les Vaudois & les Albigeois, contre Jean Wiclef & Jean Hus, & tant d'autres que nos Réformez veulent compter parmi leurs ancestres ?

Quoy donc, ceux qui avant la Réformation prétenduë faiſoient *profeſſion de la verité Chreſtienne*, c'eſt à dire, ſelon M. Claude, de la doctrine Réformée, n'avoient-ils pas encore trouvé l'invention de faire ſchiſme, & tout le monde eſtoit-il d'accord de les ſouffrir? Mais quand tout cela ſeroit veritable, les affaires de la Réforme n'en iroient pas mieux: puis que toûjours avant qu'elle fuſt, il faudroit reconnoiſtre un miniſtere, où ſans enſeigner ni que le pecheur fuſt juſtifié par la ſeule foy & la ſeule imputation de la juſtice de JESUS-CHRIST, ni

que Dieu dans le nouveau Teſtament euſt horreur des Sacrifices célebrez dans une matiere ſenſible, ni qu'il vouluſt eſtre prié ſeul à l'excluſion de cette priere inferieure & ſubordonnée qu'on adreſſe aux Saints, ni enfin aucun des articles qui diſtinguent nos Réformez d'avec nous, encore qu'ils y mettent leur ſalut; on ne laiſſaſt pas *de fournir aux enfans de Dieu tous les alimens neceſſaires à la vie ſpirituelle*, SANS LEUR EN SOUSTRAIRE AUCUN. Qu'a operé la Réforme, ſi toutes ces choſes ne ſont pas des alimens neceſſaires; ſi meſme la Coupe ſacrée,

& par conſequent la Cene, qui, ſelon les Prétendus Réformez, ne peut ſubſiſter ſans la communication de cette coupe, n'eſt pas de ces alimens neceſſaires à la foy du Chreſtien ? Qu'on s'eſt tourmenté en vain, mais qu'on a mal-à-propos cauſé tant de troubles, & répandu tant de ſang, ſi ces choſes ne ſont pas neceſſaires !

Peut-eſtre qu'il faut réduire ces alimens neceſſaires au Symbole des Apoſtres, ou en général à l'Ecriture. Mais l'Egliſe Socinienne retient ce Symbole & cette Ecriture ; de ſorte que le miniſtere d'une Egli-

se Socinienne eust fourni, selon cette regle, *aux enfans de Dieu tous les alimens neceſſaires ſans leur en ſouſtraire aucun.* Que ſera-ce donc à la fin que ces alimens neceſſaires? & ſi on les fournit ſans en ſouſtraire aucun, ſeulement en propoſant le Symbole & l'Ecriture, quoyqu'on enſeigne d'ailleurs; dans quelle héreſie ont-ils manqué?

Rép. man. 4. q.

Plus M. Claude fait icy d'efforts pour ſe dégager, plus il s'embarraſſe. Car aprés avoir établi comme une verité fondamentale, que *Dieu conſerve toûjours dans le miniſtere tout ce qui eſt neceſſaire pour y nourrir les*

vrais Fideles, & les conduire au ſalut, il dit qu'il ne s'enſuit pas delà *que le miniſtere ſoit exempt de toute erreur*, meſme dans ſes déciſions; mais que ſoit qu'elles *n'intereſſent pas ſenſiblement la conſcience*, ou meſme *qu'elles intereſſent le ſalut, on uſe de la liberté de la conſcience pour rejetter le mal, & pour conſerver la pureté.* Ainſi tout ſe réduiroit à la liberté de conſcience; & quelque erreur qu'on enſeigne dans le miniſtere, pourveû qu'on ne force pas à en ſuivre les déciſions, & qu'on y ſouffre toutes les doctrines contraires bonnes ou mauvaiſes, c'en eſt aſſez pour

faire dire à M. Claude, que *le miniſtere fournit tous les alimens neceſſaires aux enfans de Dieu ſans leur en ſouſtraire aucun.* Mais ſelon cette prétention il n'y auroit point de ſocieté dont le miniſtere fourniſt davantage tous les alimens neceſſaires qu'une ſocieté de Sociniens qui ſe glorifie de ne vouloir damner perſonne. Si on dit parmi nos Réformez qu'une Egliſe Socinienne renverſe le fondement en niant la divinité de JESUS-CHRIST, on y dit auſſi qu'on ne le renverſoit pas moins avant leur Réformation par les idolatries, qui ſelon eux re-

gnoient par tout. Et ſi on veut enfin s'imaginer qu'il eſt plus dangereux de détruire le fondement par ſouſtraction avec les Sociniens qu'avec l'Egliſe Romaine par ces additions prétenduës qu'on traite d'idolatrie : outre toutes les ſouſtractions que nous y venons de montrer ſelon les principes de nos Réformez & meſme avant leur Réformation ; ce ſeroit une extravagance inoüie, de croire qu'il fuſt plus aiſé à ces *vrais Fideles* qui devoient faire le diſcernement des doctrines ſous un miniſtere plein d'erreurs, de retrancher ce qui excede que de ſuppléer à

ce qui manque ; ou qu'on renverſe plus certainement le fondement de la Foy en diminuant qu'en ajouſtant, l'Ecriture ayant tant de fois compris ſous une commune malediction tant ceux qui diminuënt que ceux qui ajouſtent.

Il vaudroit donc mieux pour M. Claude laiſſer là tout ce miniſtere & la perpetuelle viſibilité de l'Egliſe, pour dire qu'il ſuffit enfin, toute cette viſibilité eſtant renverſée, que Dieu ait gardé l'Ecriture Sainte où les Fideles, ſoit cachez, ſoit découverts, ſoit diſperſez, ſoit réünis, ſoit toûjours ſubſiſtens, ſoit

quelquefois tout-à-fait éteints, trouveront clairement, selon ses principes, sans aucun besoin du ministere, tous les alimens necessaires. Car aussi à quoy leur est bon un ministere où l'erreur domine? & l'Ecriture ne leur seroit-elle pas plus commode & plus instructive toute seule? Voilà ce que devroient dire les Protestans, pour éviter les inconveniens où nous les jettons. Mais M. Claude n'a osé le faire & ne l'osera jamais, parce qu'il y trouveroit des inconveniens encore plus insupportables & plus visibles. C'est en un mot qu'il a senti qu'à force de pousser

indépendemment de tout ministere Ecclesiastique l'autorité & la suffisance, pour ainsi parler, de l'Ecriture, à la fin il faudroit détruire l'Ecriture mesme.

En effet, il a trouvé dans l'Ecriture, que l'Ecriture ne devoit pas estre comme la Philosophie de Platon, la regle d'une République en idée, mais d'un peuple toûjours subsistent que cette Ecriture appelle Eglise. Il a trouvé que ce peuple devoit estre toûjours visible sur la terre, puis qu'il devoit *non-seulement croire de cœur, mais encore confesser de bouche*, & pour user de ses termes, *faire profession de la*

Rom. X. 10. V. sup. 410.

verité Chreſtienne. Il a trouvé que l'Ecriture avoit eſté miſe en dépoſt entre les mains d'un tel peuple pour en eſtre la regle immuable; qu'elle y auroit toûjours des Interpretes établis de Dieu auteur de cette Ecriture, auſſi-bien que fondateur de ce peuple; & qu'ainſi le miniſtere deſtiné de Dieu à cette interpretation eſtoit éternel autant que l'Egliſe meſme.

S'il écrit ces grandes paroles, *Dieu conſerve toûjours dans le miniſtere public tout ce qui eſt neceſſaire pour conduire les vrais Fideles au ſalut*, il ne peut fonder cette aſſeûrance ſur aucune induſtrie

Rép. man. 4. q.

humaine. Que Dieu laisse le ministere Ecclesiastique à luy-mesme, il faut qu'il tombe. Si donc on est asseûré que *Dieu y conservera toûjours tout ce qui est necessaire au salut*, il faut que Dieu mesme l'ait promis, & l'éternité du ministere ne peut estre fondée que sur cette promesse. M. Claude la trouve aussi dans ces paroles, Matt. XVI. *Tu es Pierre*, & le reste. C'est de là qu'il conclut avec nous, que JESUS-CHRIST, en parlant à *une Eglise qui confesse*, & confesse sans difficulté par ses principaux Ministres, puis que c'est par Saint Pierre au nom des Apostres; à une Eglise atta-

chée *à un ministere exterieur, & usant de la puissance des clefs*, luy a promis que *l'Enfer ne prévaudroit point contre elle ; contre elle*, par consequent soustenuë par ce ministere : & c'est pourquoy il asseûre que *Dieu conserve toûjours dans le ministere public tout ce qui est necessaire au salut des enfans de Dieu.*

Une autre promesse de JESUS-CHRIT adressée *à ceux qui baptisent & à ceux qui enseignent*, & concluë par ces puissantes paroles, *Je seray toûjours avec vous jusqu'à la consommation des siecles*, fait dire à M. Claude aussi-bien qu'à nous, que JESUS-CHRIST promet à

Matt. XXVIII.

Ibid.

l'Eglise *d'estre avec elle, de baptiser avec elle, &* D'ENSEIGNER AVEC ELLE, SANS INTERRUPTION, JUSQU'A LA FIN DU MONDE. Ainsi, selon ce Ministre, cette promesse regarde l'Eglise comme attachée au ministere Ecclesiastique, ce qui aussi luy fait conclure *que* JESUS-CHRIST *ne permet jamais que la corruption soit telle dans le ministere qu'il n'y ait encore suffisamment dequoy entretenir* LA VRAYE FOY *de ses Eleûs* JUSQU'A LA FIN DU MONDE.

Enfin, un troisiéme passage, & c'est celuy de Saint Paul aux Ephesiens, luy fait

Eph. IV.

conclure avec nous, *que le ministere durera jusqu'à la fin* DES SIECLES, ET DURERA DANS UN DEGRE' *& dans un estat suffisant pour édifier le Corps de Christ, &* POUR AMENER TOUS LES ELEÛS A LA PERFECTION *dont parle Saint Paul.* Il faudra donc que Dieu s'en mesle, & sans son secours toûjours present on ne pourroit esperer une telle stabilité ni une telle integrité dans le ministere. Rép. ma. ibid.

Aprés avoir ainsi commencé à croire, il falloit achever l'ouvrage, & donner gloire à Dieu jusques au bout. M. Claude n'estoit pas loin du Royaume de Dieu quand il disoit, que

Dieu se rendroit assez superieur à l'infirmité humaine, pour conserver toûjours, malgré les efforts de l'Enfer, une Eglise qui confesseroit la verité, & un ministere exterieur qui fourniroit aux vrais Fideles les alimens necessaires au salut. Il devoit donc achever, & croire que la mesme main qui empescheroit l'Enfer de prévaloir contre le ministere jusqu'à en oster ces alimens necessaires, l'empescheroit aussi de prévaloir jusqu'à y faire dominer aucune erreur; d'autant plus, que ce qu'il a cru enferme manifestement ce qui reste à croire. Car s'il a crû sur la

foy

foy de la promesse divine qu'il y auroit toûjours une Eglise, avec laquelle JESUS-CHRIST ne cesseroit d'enseigner, c'est à dire sans difficulté, qu'il ne cesseroit d'enseigner avec les Docteurs de cette Eglise : il falloit croire par mesme moyen qu'il y enseigneroit toute verité, JESUS-CHRIST n'estant pas venu, & n'ayant pas envoyé son Saint Esprit à ses Apostres pour leur enseigner quelques veritez, mais pour leur enseigner *toute verité*, comme luy-mesme l'a déclaré dans son Evangile. Joan. XVI. 13.

Et il ne serviroit de rien de dire que M. Claude promet seulement dans le

miniſtere, des alimens ſuffiſans ; ce qui pourroit ne comprendre que les fondemens de la foy, à la maniere dont nos Réformez les trouvent parmi les Lutheriens. Car la doctrine de JESUS-CHRIST ne contenant rien qui ne ſoit utile, conformément à cette parole, *Je ſuis le Seigneur qui t'enſeigne des choſes utiles* ; ſi on ne trouve dans le miniſtere la doctrine de JESUS-CHRIST toute entiere, on n'y trouvera jamais *ce degré* requis par M. Claude, ni *cét eſtat* SUFFISANT *pour amener tous les Eleûs* A LA PERFECTION *dont parle Saint Paul.*

Is. XLVIII. 17.

Ce ſeroit donc quelque

chose, de croire que par la promesse Dieu conserveroit sans interruption dans le ministere Ecclesiastique toutes les veritez essentielles: car ce seroit reconnoistre dans l'Eglise avec laquelle JESUS-CHRIST enseigne, un commencement d'autorité infaillible, en reconnoissant cette auorité du moins à l'égard de ces premieres veritez du Christianisme. Mais pour achever l'ouvrage, & ne pas croire à demi, il faut croire encore que JESUS-CHRIST, en enseignant, enseigne tout, & confesser dans son Eglise une infaillibilité absoluë.

Ainsi il ne faut pas dire

avec les Ministres & leur troupeau incredule: Ce ministere Ecclesiastique, c'est des hommes sujets à faillir; on peut douter aprés eux: car cela c'est succomber à la tentation, & ne plus croire à la promesse. Il faut dire, c'est des hommes avec qui JESUS-CHRIST promet d'estre, & d'enseigner toûjours: alors, malgré la foiblesse humaine, & tous les efforts de
Rom. IV. 18. l'Enfer, on croit *contre l'esperance en esperance*, qu'on trouvera éternellement dans leur commune Prédication, non pas quelques veritez, ou seulement les veritez principales, mais l'entiere plenitude des veritez Chrestien-

nes. Quoy qu'on dise, ce n'est pas croire à l'aveugle que de croire ainsi, ou c'est croire à l'aveugle, comme Abraham, sur la parole de Dieu mesme & sur la foy de ses promesses.

Combien donc est insupportable la doctrine de M. Claude, qui aprés avoir reconnu tant de magnifiques promesses de JESUS-CHRIST en faveur de ce ministere sacré : replongé tout d'un coup je ne sçay comment dans les tenebres de sa secte d'où il commençoit à sortir, nous montre le ministere si abandonné de JESUS-CHRIST, qu'il n'y a plus de remede à ses er-

reurs, qu'en déposant tout d'un coup tous ceux qui sont dans la chaire ! Quel rapport de ces promesses si bien reconnuës avec une corruption si universelle ?

M. Claude n'auroit donc qu'à s'écouter un peu luy-mesme pour venir à nous : aprés avoir reconnu, en vertu de la promesse divine, l'éternité du ministere Ecclesiastique dans CE'T ESTAT SUFFISANT qu'il nous represente ; pour y trouver toûjours *toute verité*, il n'auroit plus qu'à penser que cette assistance imparfaite, & pour ainsi dire, ce demi-secours de JESUS-CHRIST envers son Eglise, n'est di-

gne ni de sa sageſſe, ni de sa puiſſance ; eſtant aſſeûré d'ailleurs qu'il n'y a de vraye ſuffiſance dans le miniſtere que par la pleine manifeſtation de la verité révelée de Dieu, conformément à cette parole de l'Apoſtre: *Nous nous faiſons approuver devant Dieu à toute bonne conſcience par la manifeſtation de la verité.* D'où il conclut auſſitoſt aprés, *que ſi noſtre Evangile,* c'eſt-à-dire tres-certainement noſtre Prédication, *eſt couverte encore, ce n'eſt que pour ceux qui periſſent;* afin de nous faire entendre que la Prédication toûjours claire & toûjours ſincere dans l'Egliſe 2. Cor. IV. 2. 3. 4.

Catholique, n'a d'obscurité que dans les rebelles, dont le Démon, *le Dieu de ce siecle*, & l'esprit d'orgueil, *aveugle les entendemens*, comme poursuit le mesme Apostre, *afin qu'ils ne voyent pas la lumiere resplendissante de la Prédication de l'Evangile.*

Il est maintenant aisé de voir que toutes les subtilitez de M. Claude ne servent qu'à le confondre. Que luy sert, en reconnoissant la perpetuelle visibilité de l'Eglise, d'avoir taſché d'éluder les suites de cette doctrine, en réduisant l'Eglise aux vrais Fideles ? Je le veux; que par tout où il trouve *Eglise* il entende les vrais

Fideles; qu'il explique meſme, s'il veut, ces paroles, *Dites-le à l'Egliſe*, dites-le aux vrais Fideles; démeſlez-les parmi la troupe, & jugez avant le Seigneur: ou parce qu'il s'agit icy trop viſiblement, comme luy-meſme le reconnoiſt, *de l'Egliſe repreſentée par ſes Paſteurs*, qu'il diſe que ces Paſteurs repreſentent les vrais Fideles qu'on ne connoiſt pas, & agiſſent en leur nom. Que ſerviront aprés tout ces explications, puis qu'enfin, ſelon luy, cette vraye Egliſe ſe trouvera toûjours viſible & ces vrais Fideles toûjours ſous un miniſtere public, JESUS-CHRIST

Matt. XVIII. 17.

Rep. man. 4. q.

permettant si peu d'en séparer son Eglise, que mesme aprés ces paroles, *Dites-le à l'Eglise, & s'il n'écoute l'Egligliſe qu'il vous ſoit comme un gentil;* pour montrer combien redoutable est le jugement de l'Eglise, il exprime incontinent l'efficace du
Matt. XVII. 18. ministere par ces mots: *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel,* & le reste que tout le monde sçait. Ainsi je conclus toûjours également, que l'Eglise qu'il nous faut montrer SANS INTERRUPTION, soit que ce soit les seuls vrais Fideles, ou si l'on veut les seuls Eleûs, soit que ce soit en un certain sens les méchans meslez

avec eux,& ceux qui croyent
pour un temps selon l'expref- Matt. XIII.
ſion de l'Evangile, eſt une 21.
Egliſe toûjours recueïllie
ſous un miniſtere viſible,
& un corps toûjours ſubſiſ-
tant de peuple avec des Paſ-
teurs, où la verité ſoit preſ-
chée, non pas en cachette,
mais ſur les toits. Qu'on Matt. X. 27.
tourne tant qu'on voudra,
c'eſt une Egliſe de cette
nature & de cette conſtitu-
tion qu'il nous faut mon-
trer dans tous les temps, de
l'aveu de M. Claude. La fai-
re diſparoiſtre un ſeul mo-
ment, c'eſt l'anéantir tout-
à-fait, & renverſer les pro-
meſſes de l'Evangile dans
ce qu'elles ont de plus ſen-

sible & de plus éclatant : la faire paroistre toûjours, c'est établir invinciblement l'Eglise Romaine. Ainsi ce que nous explique M. Claude avec tant de soin, outre qu'il est faux, laisse la difficulté toute entiere, & sa cause en aussi mauvais estat qu'elle estoit avant ses défenses. Mais afin qu'on ne dise pas que nous nous sommes contentez de le réfuter, disons-luy la verité en peu de mots.

Le fond de l'Eglise c'est les vrais Fideles, & ceux-là principalement qui *perseverant jusqu'à la fin*, demeurent éternellement en JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST

en eux, c'est à dire les Eleûs. Les méchans qui les environnent sont compris à leur maniere sous le nom d'Eglise, comme les ongles, comme les cheveux, comme un œil crevé & un bras perclus qui peut-estre ne reçoit plus de nourriture, est compris sous le nom du corps. Tout est à ces vrais Fideles. Le ministere sous lequel ils vivent est à eux au sens que Saint Paul a dit: *Tout est à vous, soit Paul, soit Apollo, ou Cephas.* Non que la puissance de leurs Pasteurs vienne d'eux, ou qu'ils puissent seuls les établir, & les dépoſer; à Dieu ne plaise: cette puissance pastorale & 1. Cor. III. 22.

apostolique vient de celuy
Joan. XX. qui a dit : *Comme mon Pere m'a envoyé, ainsi je vous envoye.* C'est ce qui fait dire à S. Paul dans le mesme lieu :
1. Cor. III. 4. 5. *Qu'est-ce qu'Apollo, & qu'est-ce que Paul? Les Ministres de celuy à qui vous avez cru, & chacun selon que Dieu luy a donné;* à vous d'estre Fideles, & à nous d'estre Pasteurs. C'est pourquoy il a-
Ibid. 9. jouste encore : *Nous sommes ouvriers,* ou pour mieux dire, *cooperateurs de Dieu.* Ces Ministres & ces ouvriers établis de Dieu sont aussi Ministres des Fideles, & en ce sens sont à eux, parce qu'ils
2. Cor. IV. 5. sont *leurs serviteurs en* JESUS-CHRIST, établis dans la

chaire, non pas pour eux-meſmes, car pour eux il leur ſuffiroit d'eſtre de ſimples Fideles, mais pour édifier les Saints. Qui deſire d'eſtre dans la Communion de ces Saints, n'a que faire de ſe tourmenter à les diſcerner d'avec les autres: car encore qu'ils ne ſoient connus & parfaitement diſcernez que de Dieu ſeul, on eſt aſſeûré de les trouver ſous le miniſtere public & dans la profeſſion exterieure de l'Egliſe Catholique. Il n'y a donc qu'à y demeurer pour eſtre aſſeûré de trouver les Saints; parce que cette profeſſion, & la parole des Prédicateurs toû-

jours feconde, qui ne manque jamais d'en engendrer, les tient toûjours inſéparablement unis à la ſainte Societé où ils l'ont receûë. C'eſt pourquoy quand JESUS-CHRIST promet d'enſeigner toûjours avec ſon Egliſe, il comprend tout dans cette parole, & rendant par la vertu de cette promeſſe l'Egliſe infaillible au dehors dans la manifeſtation de la verité, il la rend dans l'interieur toûjours feconde. Si les Prédicateurs de la verité ſont par leur vie corrompuë indignes de leur miniſtere, Dieu ne laiſſe pas de s'en ſervir pour ſanctifier ſes Fideles, car il eſt puiſ-

ſant pour vivifier, meſme par les morts; & un bras pourri peut devenir agiſſant entre ſes mains. Au reſte, ces vrais Fideles connus de Dieu ſeul animent tout le miniſtere Eccleſiaſtique: un petit nombre de ces Saints cachez ſuffit ſouvent à rendre efficaces les prieres de toute une Egliſe; la converſion des pecheurs ſera ſouvent auſſitoſt l'effet de leurs gemiſſemens ſecrets que le fruit des Prédications les plus éclatantes. C'eſt pourquoy Saint Auguſtin attribuë les ſalutaires effets du miniſtere à ces bonnes ames, pour leſquelles & par leſquelles le

Saint Esprit est pleinement dans l'Eglise. Mais que la puissance Ecclesiastique pour cela dépende d'eux, c'est ce que Saint Augustin, ni aucun des saints Docteurs n'a jamais pensé ; & M. Claude qui les cite, ne les entend pas. On le verra pleinement quand il publiera son écrit : il nous suffit, en attendant, d'avoir montré qu'il est de ceux, & Dieu veuille qu'il n'en soit pas jusqu'à la fin, qu'il est, dis-je, de ceux dont parle Saint
Tit. III. 11. Paul, *qui se condamnent eux-mesmes.*

C'est en effet, selon cét Apostre, le vray caractere de toutes les heresies ; & aucu-

ne ſocieté n'a jamais porté plus viſiblement ce caracte-re marqué par Saint Paul, que l'Egliſe Prétenduë Réformée.

Elle ſe condamne elle-meſme, lors que n'oſant aſſeûrer qu'elle ſoit infaillible, elle ſe voit néanmoins contrainte d'agir comme ſi elle l'eſtoit, & de rendre témoignage à l'Egliſe Catholique en l'imitant. v. ſup. 1. Ref. p. 236.

Elle ſe condamne elle-meſme, lors qu'elle éleve tous les particuliers qu'elle enſeigne au deſſus de ſon propre jugement; & les forçant, quelque ignorans qu'ils ſe ſentent, à examiner aprés elle, ſans les rendre capables 2. Ref. p. 161.

elle les rend seulement indociles & présomptueux.

5.4.5.6.& 7. Ref. p. 295.& seq. Elle se condamne elle-mesme, puis qu'en vantant les Ecritures, elle ne se sent pas assez d'autorité pour les faire recevoir à ses sectateurs sur sa parole, & laisse ses propres enfans, à qui elle les presente à lire, dans les incertitudes d'une foy humaine.

8. Ref. p. 350. Elle se condamne elle-mesme, lors que forcée d'avoüer qu'elle ne s'est établie qu'en rompant avec tout ce qu'il y avoit d'Eglises Chrestiennes dans le monde, elle se donne le propre caractere de toutes les fausses Eglises.

Enfin elle se condamne elle-mesme, lors que forcée à reconnoistre la perpetuelle visibilité de l'Eglise dans l'indéfectibilité du ministere, elle ne peut se soustenir sans reconnoistre d'ailleur dans le ministere une corruption universelle, & sans autoriser les particuliers contre toute la succession de l'Ordre Apostolique. 9. 10. 11. 12. & 13. Ref. p. 361. & seq.

Que si elle se condamne elle-mesme en tant de sortes, qu'il luy seroit salutaire de se condamner enfin elle-mesme, en retournant dans le sein de l'Eglise Catholique, qui ne cesse de la rappeller à son' unité!

Que ces Messieurs ne nous

parlent plus des abus qui nous font gemir. C'eſt mal remedier aux maux de l'Egliſe que d'y ajouſter celuy du ſchiſme. Sont-ils ſi heureux, ou pour mieux dire ſi orgueilleux & ſi aveugles, qu'ils ne ſentent rien à déplorer parmi eux? & veulent-ils autoriſer tant de ſectes ſorties de leur ſein, qui en ſe plaignant de leurs deſordres dans ce meſme eſprit de chagrin ſuperbe avec lequel ils ont autrefois tant exageré les noſtres, font tous les jours ſchiſme avec eux comme ils l'ont fait avec nous? Que n'écoutent-ils plûtoſt la charité meſme, l'unité meſme, &

l'Egliſe Catholique, qui leur dit par la bouche de Saint Cyprien : *Ne vous perſuadez pas*, nos chers freres & nos chers enfans, *que vous puiſſiez jamais défendre l'Evangile de* JESUS-CHRIST *en vous ſéparant de ſon troupeau, de ſon unité & de ſa paix. De bons ſoldats qui ſe plaignent des déſordres qu'ils voyent dans l'armée, doivent demeurer dans le camp pour y remedier d'un commun avis ſous l'autorité du Capitaine*, & non pas en ſortir pour expoſer l'armée ainſi deſunie aux invaſions de l'ennemi. *Puis donc que l'unité Eccleſiaſtique ne doit point eſtre dechirée, & que d'ailleurs nous ne pouvons pas quit-*

Cyp. Ep. 43. ad Confeſſ.

ter l'Egliſe pour aller à vous, revenez, revenez plûtoſt à l'Egliſe voſtre mere & à noſtre fraternité : c'eſt à quoy nous vous exhortons avec tout l'effort d'un amour vrayment fraternel. Amen, Amen.

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy, données à Chaville le 12. Aouſt 1682. ſignées JUNQUIERES,

RES, & scellées du grand Sceau de cire jaune, il est permis à Messire JACQUES BENIGNE BOSSUET Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur le DAUPHIN, premier Aumosnier de Madame la DAUPHINE, de faire imprimer par tel Imprimeur qu'il voudra choisir, en telle forme & de tel caractere qu'il trouvera bon, *tous les Livres qu'il aura composez, ou qu'il jugera à propos de faire imprimer pour l'utilité publique*, & ce pendant vingt années. Fait Sa Majesté tres-expresses défenses à tous Imprimeurs ou Libraires autres que celuy qui aura esté choisi par ledit Seigneur Evesque, & à toutes personnes, de quelque qualité ou condition qu'elles soient, d'imprimer ou faire im-

primer lesdits Livres, sous quelque prétexte que ce soit, mesme de traduction, à peine de six mille livres d'amende, payable sans déport par chacun des contrevenans, de confiscation des exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & interests, comme il est porté plus amplement par lesdites Lettres.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 17. Aoust 1682. Signé, C. ANGOT, Sindic.



BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE MONTAUBAN



